

REPUBLIQUE DU CONGO MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE
L'ELEVAGE ET DE LA PECHE



Etude de faisabilité du projet d'appui à l'agriculture vivrière
en périphérie de centres urbains

Financement N° CCG1112



RAPPORT DE FAISABILITE (Version finale)

Etude réalisée en Janvier-Février 2017 Juin

2017

Sommaire

TABLE DES ILLUSTRATIONS	2
LISTE DES ANNEXES	3
RÉSUMÉ	4
1. INTRODUCTION : CONTEXTE, OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE LA MISSION	9
1.1 Objectif de la mission de formulation	9
1.2 Contexte d'exécution, historique.....	10
1.3 Le projet à formuler.....	12
1.4 Aspects méthodologiques	15
2. ELEMENTS DU DIAGNOSTIC	18
2.1 Description générale	18
2.2 Les projets.....	30
2.3 Description par site.....	32
2.4 Synthèse : contraintes et opportunités	38
3. FORMULATION DU PROJET	43
3.1 Principes de conception.....	43
3.2 Importance d'une action multifactorielle (holistique).....	45
3.3 Eléments de stratégies thématiques	46
3.4 Principes de mise en œuvre	50
3.5 Groupes cibles.....	50
4. LOGIQUE D'INTERVENTION	52
4.1 Objectifs du projet	53
4.2 Résultats et activités.....	55
4.3 Mise en œuvre du projet.....	71
4.4 Dispositions à prendre pour la mise en œuvre.....	75
4.5 Coûts du projet.....	82
4.6 Chronogramme d'exécution.....	82
4.7 Suivi, évaluation et audit	83
5. VIABILITÉ FINANCIÈRE	87
5.1 Nouveaux périmètres	87
5.2 Microprojets (activités « filières »).....	89
5.3 Unité de compostage	89
5.4 Plateforme logistique.....	90
6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	92

Table des illustrations

Tableau 1 : Résumé des caractéristiques des sites visités.....	32
Tableau 2 : Diagnostic agriculture vivrière périurbaine.....	38
Tableau 3 : Diagnostic environnement institutionnel.....	39
Tableau 4 : Production agricole périurbaine.....	39
Tableau 5 : Diagnostic filières.....	40
Tableau 6 : Diagnostic aspects environnementaux.....	41
Tableau 7 : source d'amendements organiques disponibles.....	59
Tableau 8 : Cadre logique (1).....	68
Tableau 9 : Cadre logique (2).....	70
Tableau 10 : Répartition des activités selon les localités.....	74
Tableau 11 : Schéma institutionnel de principe du projet.....	75
Tableau 12 : Répartition indicative des responsabilités au sein du projet.....	79
Tableau 13 : Coûts résumés du projet.....	82
Tableau 14 : Planning prévisionnel d'exécution.....	82
Tableau 15 : Rendements potentiels zone de Brazzaville.....	87
Tableau 16 : Estimation des productions additionnelles attendues (T/an).....	88
Tableau 17 : Dimensionnement de l'Unité Pilote de Compostage (UPC).....	144
Tableau 18 : Liste des équipements et échelonnement des investissements.....	146
Tableau 19 : Cadences de référence.....	146
Tableau 20 : Postes de travail et effectifs.....	147
Figure 1 : Volume de l'offre en produits maraichers.....	29
Figure 2 : Cadre logique résumé.....	53
Figure 3 : Schéma de principe d'une plate-forme logistique pour l'approvisionnement en produits frais à Brazzaville.....	63
Figure 4 : Organigramme de principe projet.....	77
Figure 5 : Plan d'assolement objectif d'un périmètre type de la zone de Brazzaville.....	88

Liste des annexes

ANNEXE 1 : Termes de référence de l'étude.....	94
ANNEXE 2 : Liste bibliographique	106
ANNEXE 3 : Liste des personnes rencontrées	108
ANNEXE 4 : Programme de travail de la mission.....	110
ANNEXE 5 : Présentation de fin de mission de terrain	113
ANNEXE 6 : Situation foncière détaillée des sites visités	129
ANNEXE 7 : Caractéristiques pour une unité de compostage pilote	143
ANNEXE 8 : Détail des coûts prévisionnels du projet	148
ANNEXE 9 : Estimation des besoins pour l'aménagement et l'accompagnement des périmètres (Brazzaville).....	150
ANNEXE 10 : Estimation des bénéfices des liés des nouveaux périmètres	155

Résumé

Contexte et objet

La préoccupation concernant l’approvisionnement des villes n’est pas nouvelle au Congo. Dans un contexte congolais caractérisé par (i) une urbanisation croissante et dynamique, (ii) des changements et aléas climatiques croissants, (iii) une pression foncière de plus en plus forte en périphérie des villes, les consommateurs urbains et les producteurs périurbains sont confrontés à une situation de plus en plus délicate au plan de l’équilibre de l’approvisionnement alimentaire des centres urbains et de la pérennité de l’activité agricole périurbaine.

La présente étude de formulation s’inscrit dans le prolongement d’une réflexion/action continue du gouvernement depuis plusieurs décennies.

Le projet cible les producteurs agricoles déjà installés disposant de ressources foncières et d’une compétence technique dans ces filières vivrières/maraichères, mais également de nouveaux producteurs à installer.

Il s’efforce de créer un environnement favorable à l’émergence, à la consolidation et au développement des micros et petites entreprises agricoles et para agricoles.

Défis à relever

Pour l’approvisionnement alimentaire des villes, les principaux défis à relever sont :

- l’adéquation entre la demande et l’offre, qui passe notamment par : (i) une connaissance approfondie des différentes caractéristiques des marchés dans la durée (ii) une organisation et une planification collectives de l’offre pour répondre au mieux à la demande ;*
- l’intensification de la production qui doit permettre de rentabiliser au mieux la ressource rare qu’est le foncier périurbain ;*
- la transformation agroalimentaire permettant à la fois de valoriser des productions (valeur ajoutée) et contribuer à l’adéquation offre demande, en lissant l’offre face à une demande relativement stable ;*
- l’amélioration des conditions d’environnement institutionnel, technique et économique de la production : formation, appui conseil, accès aux intrants, information technique et commerciale, aux services, au financement ...*

Principes adoptés pour la conception du projet

Les principes proposés concernent :

- l’adoption d’une approche à moyen / long terme, qui prenne en compte les tendances naturellement observées, notamment en ce qui concerne l’aggravation de la pression foncière ;*
- un appui aux exploitations et aux systèmes dont la rentabilité peut concurrencer les activités urbaines alternatives : nécessité d’une forte intensification, maximisation du nombre des cycles annuels de culture, production en saison pluvieuse, diversification*

(cultivars de cycle court adaptés à chaque saison), commercialisation directe par lots pour une libération rapide des sols.

- Un appui à la professionnalisation des producteurs : formation / recyclage technique et de gestion, coaching, accès à l'information, ...
- Une contribution à l'organisation et l'animation du dialogue et de la contractualisation entre les acteurs (producteurs, commerçants, transformateurs, pouvoirs publics, ...)

Groupes cibles

Les groupes cibles du projet (principaux bénéficiaires) sont :

- Les producteurs périurbains (maraichers et autres producteurs vivriers y compris ceux des « Nouveaux villages agricoles ») : les apports de diverses natures du projet visent à aider ces acteurs à s'insérer dans le marché de façon compétitive ;
- Les autres acteurs des filières: commerçants, transporteurs, transformateurs, acteurs de l'approvisionnement (intrants, matériel, ...), etc ;

Une préoccupation importante est l'amélioration de la qualité ainsi que de la sécurité sanitaire des produits livrés sur le marché au consommateur congolais. I

Cadre logique

L'objectif général du programme est de contribuer au renforcement de l'agriculture dans l'économie congolaise en augmentant sa contribution à l'approvisionnement des principales villes.

L'objectif spécifique est de contribuer à une amélioration durable des conditions d'approvisionnement en produits vivriers/maraichers des centres urbains en République du Congo.

Pour l'atteinte de cet objectif, trois résultats, sont attendus :

- R1 : la capacité du secteur de la production vivrière à répondre aux besoins alimentaires des populations des centres urbains est renforcée aux plans technique, économique et environnemental.
- R2 : la situation des principaux facteurs limitants/bloquants l'efficacité des chaînes de valeur vivrières est améliorée.
- R3 : Les différents acteurs des chaînes de valeur ont mis en œuvre des projets concrets contribuant à l'amélioration de la situation de l'approvisionnement vivrier des grandes villes.

Les principales activités envisagées pour atteindre ces résultats sont les suivantes :

- Création de périmètres Maraichers/vivriers (15 ha) et encadrement des producteurs : Installation de 150 à 300 familles de producteurs, entre de 3200 et 5800 tonnes de produits maraichers additionnels (par an) ;
- Création d'un dispositif d'appui à la commercialisation (« Bureau de vente ») ;
- Création d'un centre de compostage des gadoues urbaines à Brazzaville ;
- Création d'une plateforme logistique pilote pour la rationalisation de l'approvisionnement alimentaire de Brazzaville au stade du gros ;

- Création d'un dispositif de suivi de l'approvisionnement urbain ;
- Création et fonctionnement pendant la durée du projet d'un « Fonds de développement des filières vivrières » doté de 270 000 € pour le financement de projets en relation avec le développement des filières périurbaines.

Répartition des activités selon les localités

Interventions /tâches		Brazza-ville	Pointe-Noire	Dolisie	N'Kayi	Ouessou
<i>Production</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Création/équipement périmètres 	X				
<i>Appui à l'intensification</i>	<ul style="list-style-type: none"> • appui conseil, et fonds d'appui 	X	X	X	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> • Centre pilote de production de compost à partir des déchets urbains 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> • approche qualité et rationalisation de l'accès aux marchés 	X	X	X	X	X
<i>Filières et fonds d'appui</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma logistique d'approvisionnement des grandes villes 	X	X			
	<ul style="list-style-type: none"> • Plate-forme urbaine groupe- dégroupage 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'information sur la situation d'approvisionnement des 2 marchés déficitaires 	X	X			
	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la structuration des producteurs et leurs faitières 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> • plate-forme inter professionnelle 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> • Opérations pilotes de commercialisation concertée/ programmée 	X	X			
	<ul style="list-style-type: none"> • fonds d'appui aux filières d'approvisionnement et 	X	X	X	X	X

Coûts du projet

COÛTS PREVISIONNELS - TOUTES COMPOSANTES				655,957	FCFA =	1	Euro	
Libellé	Montants (EURO)			TOTAUX		%		
	Année 1	Année 2	Année 3	Total Euro	Millions FCFA			
1 - UNITE DE GESTION DU PROJET	483 000	324 900	283 900	1 091 800	716	36,4%		
11. Personnel	199 200	208 800	169 800	577 800	379	19,3%		
12 - Expertise court terme	52 000	25 500	23 500	101 000	66	3,4%		
13 - Investissements UGP	189 000	52 500	52 500	294 000	193	9,8%		
14 - Fonctionnement /entretien UGP	42 800	38 100	38 100	119 000	78	4,0%		
2 - ACTIVITES PROJET	1 202 925	251 400	267 900	1 722 225	1 130	57%		
21 - Communication, capitalisation & diffusion	27 000	24 000	24 000	75 000	49			
22 - Création et appui périmètres maraichers/vivriers	568 425	64 200	64 200	696 825	457	23,2%		
23 - Appui à la création d'un "bureau de vente"	51 000	57 000	49 500	157 500	103	5,3%		
24 -Création centre pilote compostage gadoues	214 000	10 700	10 700	235 400	154	7,8%		
25 - Création d'une plateforme logistique pilote	232 500	7 500	7 500	247 500	162	8,3%		
26 - Dispositif de suivi de l'approvisionnement urbain	40 000	12 000	36 000	88 000	58	2,9%		
27 - Fonds de développement des filières	70 000	100 000	100 000	270 000	177	9,0%		
SOUS TOTAL	1 685 925	576 300	551 800	2 814 025	1 846	94%		
<i>Evaluation externe</i>		20 000	20 000	40 000	26			
<i>Imprévus</i>	89 570	28 815	27 590	145 975	96			
TOTAL PROJET	1 775 495	625 115	599 390	3 000 000	1 968	100%		

Organisation / fonctionnement

L'exécution sera réalisée selon les procédures suivantes :

- **Exécution en régie pour**
 - la conduite des opérations, la gestion administrative, financière, la tenue des documents comptables, les recrutements et la gestion des personnels d'appui (chauffeurs, ...)
 - la préparation méthodologique : études de faisabilité et expertises pour toutes les composantes, gestion des appels d'offres, suivi/expertise technique et suivi et évaluation) et lancement gestion des appels d'offres, conduites.
 - Le recours à des expertises extérieures en fonction des besoins.
- **Exécution en sous traitance**
 - Appel d'offres restreint pour les composantes 22, 24 et 25 ;
 - Appel à candidature pour les expertises court terme.

Les prestataires « préférentiels » sont a priori :

- AGRICONGO, pour les aspects appui-conseil (production, commercialisation)
- GRET pour les actions en lien avec le compostage
- Eventuellement un autre à identifier pour les aspects « qualité » (en particulier, la dimension Sécurité Sanitaire des aliments nécessite des compétences spécifiques).

Conclusion

Le principal enjeu de l'action prévue est la réduction structurelle et durable du déséquilibre offre demande, qui doit reposer sur le maintien de capacités de production périurbaines et l'intensification agricole.

Le projet proposé apparaît utile et nécessaire, pertinent socialement, cohérent, efficace techniquement, viable et rentable, attendu par les acteurs locaux, et raisonnable au plan environnemental.

En particulier, les activités proposées dégageront un surplus financier, gage de durabilité. Les calculs réalisés montrent que le projet est financièrement et économiquement rentable.

Au plan de l'environnement, toutes précautions ont été prises afin de limiter les effets défavorables que pourrait avoir le projet sur des milieux à forte densité d'occupation: les principaux impacts environnementaux liés à une telle action sont connus et les actions prévues ont été conçues pour en atténuer les effets négatifs

1. INTRODUCTION : CONTEXTE, OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE LA MISSION

Dans le cadre des travaux dont elle assure le pilotage, la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a commandité une étude pour la formulation du « projet d'appui à l'agriculture vivrière en périphérie de centres urbains » au Congo.

La réalisation de cette étude s'inscrit dans le cadre des relations de coopération entre le Congo et la France, et plus précisément en relation avec le deuxième Contrat de Désendettement et Développement (C2D) signé entre les 2 pays le 10 décembre 2014 (dotation de 8 millions d'euros pour le secteur agricole, dont 3 millions pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans les principaux centres urbains, objet de la présente étude).

Comme il est d'usage, cette étude a fait l'objet d'une procédure de mise en concurrence, dont le bureau d'études C2G Conseil a été attributaire.

Le présent document, rédigé à l'issue de la mission de terrain (réalisée du 9 janvier au 3 février 2017) est le rapport de formulation en version finale, tel que prévu par les termes de référence.

1.1 OBJECTIF DE LA MISSION DE FORMULATION¹

Classiquement, comme toute étude de formulation, le présent travail a pour objet de préciser, en accord avec les différentes parties prenantes, les modalités de mise en œuvre du projet et de les mettre en forme selon un plan ordonné et standard.

Parmi les attentes classiques relatives à une étude de ce type, on peut citer :

- les éléments d'un diagnostic de la situation de départ, comportant une description du secteur et des domaines concernés ainsi que l'exposé/analyse des grands problèmes à traiter ;
- des propositions concernant les principales mesures apportant des solutions à ces problèmes.

Et plus précisément :

- des stratégies pour les grandes thématiques concernées (sécurité alimentaire et approvisionnement urbain, filières, environnement et genre, renforcement des capacités, ...);
- des propositions concrètes sur les : (i) les zones d'action et populations cibles ; (ii) la nature et l'intensité des actions à mener ; (iii) les acteurs à considérer et l'organisation et les modes de gestion à adopter (structure et procédures) ; (iv) les moyens humains, matériels, financiers nécessaires et le calendrier de réalisation ;

¹ Les termes de référence sont présentés en Annexe

- la vérification du caractère réaliste et « faisable » des actions envisagées, selon les critères classiques en la matière (pertinence, efficacité et efficacité, impact et durabilité) et du fait qu'elles sont bien de nature à répondre aux préoccupations de départ en matière de genre et vulnérabilité, de protection environnementale, d'appropriation, ...
- les méthodes et indicateurs propres à permettre le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre, ainsi que l'évaluation des risques prévisibles et les méthodes pour les atténuer.

1.2 CONTEXTE D'EXÉCUTION, HISTORIQUE

La préoccupation concernant l'approvisionnement des villes n'est pas nouvelle au Congo. La présente étude s'inscrit dans le prolongement d'une réflexion/action continue du gouvernement depuis plusieurs décennies pouvant être résumée comme suit :

Dès la décennie 80, des initiatives ont été prises dans ce sens, avec notamment le lancement de l'action Agricongo (1986-2010), d'abord dans le pool, puis étendue à d'autres régions du pays². Cette expérience a permis de faire la démonstration qu'il existait un potentiel technique et humain susceptible de répondre à la demande alimentaire urbaine.

Depuis la libéralisation de l'économie au cours des années 1990, malgré de fortes potentialités (abondance de terres disponibles évaluée à 10 millions d'hectares, conditions naturelles favorables, disponibilité des pâturages, ...), la production agricole de la République du Congo, assurée surtout par les exploitations familiales (0,5 à 1 ha environ), est restée encore faible et ne satisfait pas les besoins alimentaires de la population.

L'insuffisance de la production, notamment en produits alimentaires, aggravée par l'exode rural et la croissance démographique, fait de la République Congo un pays à déficit alimentaire (sauf pour le sucre) obligé de recourir à d'onéreuses importations alimentaires qui ont été évaluées de 77,5 millions en 2000 à plus de 100 millions en 2008, puis au-delà de 400 milliards en 2013.

Dans ces conditions et du fait notamment d'une urbanisation soutenue, l'approvisionnement des grandes villes (Brazzaville, Pointe-Noire, ...) en produits alimentaires reste un défi majeur du pays.

Cette situation est anormale car les besoins alimentaires sont considérables et en voie d'augmentation avec la croissance de la population et en raison de son urbanisation rapide. Certains experts estiment même qu'il faudrait doubler voire tripler la production pour maintenir le niveau actuel d'autosuffisance à l'horizon 2035 (Etude BAD 2011).

Or une augmentation conséquente de la production agricole est possible car :

- Le secteur agricole emploie environ 40% de la population et les actifs agricoles demeurent encore nombreux (environ 300 000) ;

² Cette action, en partie soutenue par l'AFD, a permis la mise en place de 13 centres opérationnels dans 8 départements. Les sites occupent en moyenne chacun 60 ha, dans un cadre foncier en principe sécurisé. Depuis 2010, l'action est partiellement en sommeil, suite au retrait de l'ONG Agrisud qui lui fournissait un appui technique et financier

- des marges de progrès importantes existent car la productivité agricole demeure faible bien que les conditions naturelles de production soient très favorables ;
- des possibilités considérables d'extension des surfaces cultivées existent car les superficies de terres arables non exploitées sont de l'ordre de 10 millions d'hectares.

Les pouvoirs publics sont conscients de cette situation et le plan National de Développement (PND 2012-2016) recommande une stratégie de croissance basée, entre autres, sur le développement de l'agriculture et plus particulièrement des cultures vivrières. Le Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage a détaillé cette stratégie dans le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) et, depuis 2011 sur financement de la Banque mondiale, dans le Programme d'Appui à la Diversification Economique (PADE).

Plus récemment, la Lettre de Politique Agricole (LPA) a été validée en juin 2013. Dans le prolongement du PND, elle détaille de manière opérationnelle les quatre grands axes de développement du secteur :

- Modernisation de la petite agriculture rurale et sauvegarde du secteur rural.
- Développement des systèmes productifs modernes dans les zones favorables périurbaines.
- Création d'un secteur agro-industriel compétitif.
- Modernisation institutionnelle, pilotage et suivi-évaluation.

Dans cette optique, le gouvernement a entrepris la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes dont les principaux sont le programme National pour la Sécurité Alimentaire (PNSA), les projets de Développement Rural (PRODER) Nord, et PRODER 2 et 3, le projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales (PDARP), le programme d'Appui au Développement des Filières (PADEF), les Nouveaux Villages Agricoles (NVA), le projet de Mécanisation, le programme Manioc, le programme Banane et Plantain.

Ces programmes et projets n'ont que partiellement répondu aux grands enjeux en matière de satisfaction des besoins de sécurité alimentaire, du fait de contraintes fortes : accès au foncier, accès aux crédits, faible organisation des producteurs, faible encadrement technique, etc.

Le recadrage de la politique agropastorale et halieutique, conformément au Programme présidentiel, « la Marche vers le Développement », précise qu'il est nécessaire de :

- consolider et de pérenniser la croissance de l'économie nationale ;
- et d'approfondir la diversification de l'économie en réussissant la transition de l'économie de rente pétrolière vers une économie qui repose sur le développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

L'objectif est de conforter le rôle stratégique de l'Etat en vue de :

- maximiser la production agropastorale et halieutique et la création d'emplois,
- d'assurer la conservation et la transformation des produits.

Dans cette perspective, le programme d'actions prioritaires (PAP) 2016-2019 met l'accent sur ces orientations en visant l'amélioration de la sécurité alimentaire à l'horizon 2019 et, à

terme, l'autosuffisance alimentaire du pays en s'appuyant sur le développement des filières et la réduction significative des importations.

Pour cela, l'Etat, dans son rôle de régulateur et d'animateur, devra s'appuyer, entre autres, sur des structures techniques opérationnelles spécialisées, les agences de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche qui interviendront pour : (i) appuyer les structures de recherche-développement, de démonstration et de vulgarisation ; (ii) renforcer les capacités techniques et d'encadrement des producteurs ; (iii) promouvoir les initiatives privées dans les activités productives ; (iv) faciliter l'accès au financement et entretenir un partenariat avec les banques et les établissements de micro finances en vue de l'accès des acteurs aux services financiers de proximité ; (v) bénéficier de l'appui financier et technique des partenaires.

Il s'agit donc de faire en sorte que les secteurs agropastoral et halieutique deviennent un véritable pilier de la croissance et de la diversification économique à travers une intensification prioritaire et urgente de la production.

L'initiation du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) pour le Congo, a abouti à l'élaboration du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) à partir duquel ont été définies les actions prioritaires 2016-2019.

1.3 LE PROJET À FORMULER

Les termes de référence de l'étude détaillent les caractéristiques du projet à formuler comme suit.

Son objectif global est de contribuer au renforcement du poids de l'agriculture dans l'économie congolaise, en contribuant notamment « au renforcement de la sécurité alimentaire dans les principaux centres urbains par la promotion d'une agriculture entrepreneuriale performante et respectueuse de l'environnement ».

Le projet doit cibler les producteurs agricoles déjà installés disposant de ressources foncières et d'une compétence technique dans ces filières vivrières/maraichères, mais également de nouveaux producteurs qu'il conviendra d'installer. Il est précisé que « le MAE dispose déjà de sites en périphérie de Brazzaville qui pourraient être valorisés dans le cadre du projet ».

D'une façon générale, le projet s'efforcera de créer un environnement favorable à l'émergence, à la consolidation et au développement des micros et petites entreprises agricoles et para agricoles, en favorisant l'accès pour les bénéficiaires :

- à l'information ;
- à la formation ;
- aux technologies appropriées ;
- au foncier ;
- aux financements ;
- aux sources d'approvisionnement en facteurs de production et aux marchés d'écoulement ;
- à l'appui conseil et matériel ;

- aux autres acteurs du secteur.

Au plan géographique, il est attendu que les investigations soient menées sur trois zones périurbaines : il s'agit des principaux centres de consommation (Brazzaville, Pointe-Noire) auxquels pourrait être ajouté un autre centre de production (Ouessou, Dolisie ou Nkayi).

Les deux domaines d'activité prévus, à conduire en synergie, concernent :

- l'appui conseil aux producteurs et la formation professionnelle agricole à destination des jeunes et adultes désirant s'installer dans l'agriculture et des agriculteurs confirmés déjà installés.
- Cette activité vise à appuyer les exploitants agricoles à accroître leurs marges nettes et la rémunération à la journée de travail et à l'unité de surface et à maximiser leurs revenus nets tout en veillant à la protection de leur environnement. L'atteinte de ces résultats passe, au plan concret par :
 - la création et viabilisation de nouvelles zones de production dans la zone périurbaine ;
 - l'appui au développement de structures de transformation et de commercialisation ;
 - la mise en place de moyens et de compétences pour appuyer les producteurs (conseils agricoles polyvalents) ;
 - la fourniture d'un appui à l'organisation de l'approvisionnement en intrants ;
 - la diffusion de variétés et techniques de production améliorées permettant l'intensification des systèmes de production.
- L'appui à la structuration professionnelle du secteur agricole en favorisant l'émergence d'organisations professionnelles.

Il s'agit dans ce cadre de promouvoir des organisations collectives permettant de favoriser la représentation et la participation des producteurs, et la fourniture de services à leurs membres.

Ceci passe notamment par :

- la consolidation des groupements existants et la création de nouveaux groupements ;
- La fourniture de conseils de gestion aux groupements de producteurs ;
- La création et l'animation de cadres de concertation des acteurs des filières agricoles ;
- l'amélioration de l'écoulement de la commercialisation des produits agricoles ;
- la mise en place de systèmes d'information à l'usage des acteurs des filières concernées.

Il est par ailleurs précisé que le projet doit apporter son appui :

- aux études/enquêtes pour l'identification des besoins et l'élaboration des programmes de formation des différents acteurs ;

- à l'organisation et la réalisation par des organismes spécialisés de stages de formation et recyclage ;
- à l'acquisition éventuelle de petit matériel indispensable pour mettre en application les recommandations des formations suivies.

Au plan de la mise en œuvre, les orientations des termes de référence concernent :

- le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE) pour assurer la maîtrise d'ouvrage, éventuellement appuyé par un bureau d'études spécialisé pour la mise en œuvre, la coordination et le suivi ;
- des O.N.G. sélectionnées par appel d'offres pour mettre en œuvre des activités du projet au niveau local.

1.3.1 Les attentes des parties

Les termes de référence comportent une liste de grandes questions auxquelles la formulation doit apporter des réponses. Il s'agit principalement des suivantes :

- Analyse du contexte politique, macro-économique et sectoriel, et détermination des défis de la sécurité alimentaire et nutritionnelle : description et analyse des contraintes des risques et opportunités liées au contexte.
- Détermination des zones d'intervention : sur la base des orientations (intervention autour de 2 ou 3 centres urbains, dont Brazzaville et Pointe-Noire), il s'agit de proposer un schéma cohérent et argumenté, intégrant éventuellement un site complémentaire (Dolisie, N'Kayi ou Ouesso).
- Détermination des composantes, des risques (notamment en matière de situation foncière).
- Proposition d'éléments concernant les stratégies « genre » et « environnement ».

Par ailleurs, lors du briefing initial, des points complémentaires d'attention concernant les caractéristiques du projet ont été précisés par le MAEP et l'AFD :

- le projet doit être visible, produire des résultats dans un court délai, et être conçu en synergie avec les autres projets en cours ou prévus actuellement ;
- Il doit être au maximum étayé sur la base d'une capitalisation de ce qui a été fait (notamment expérience agri Congo) ;
- la vision adoptée doit prendre en compte la nécessité d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments ;
- enfin, il a été rappelé qu'il ne s'agit pas d'un simple projet de réinstallation de maraîchers « déguerpis ». Le projet proposé doit être centré sur une approche innovante et répliquable, prenant en compte la nécessité de créer des emplois, notamment pour les jeunes et d'assurer l'approvisionnement des villes, et d'améliorer le bilan économique des filières, notamment par un travail sur la valeur ajoutée et l'appui à la transformation.

1.4 ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

1.4.1 Approche adoptée

La méthodologie adoptée avait fait l'objet d'une proposition par le cabinet C2G Conseil lors de l'appel d'offres. Elle présente pour chaque volet du travail à réaliser un objectif à atteindre, un résumé de la problématique concernée et une démarche opérationnelle à adopter pour atteindre l'objectif poursuivi (détail du questionnement et sources/approche pour y répondre).

Cette méthodologie, classique, n'appelle pas de commentaire particulier. Elle repose sur des principes habituels dans ce domaine : analyse objective, conduite de façon participative (bénéficiaires, partenaires institutionnels, opérateurs et prestataires privés, autorités locales, ...), travail en équipe, consultation du plus grand nombre possible de partenaires, triangulation et rigueur dans l'interprétation.

Un chronogramme de la mission, structuré en trois grandes phases découpées chacune en trois étapes, avait été également ébauché dans la proposition initiale. Il a été amendé en cours de mission, en fonction des contraintes locales (voir ANNEXE 4)

1.4.2 Déroulement de la mission

La mission était composée d'une équipe de 4 personnes³

La phase de terrain s'est déroulée du 9 janvier au 3 février 2017.

Les travaux réalisés dans ce cadre de cette formulation ont concerné :

- Des réunions de concertation avec le MAEP et l'AFD, notamment un briefing général le 10 janvier 2017 et une présentation des grandes options au MAEP le 3/2/2017 (présentation PowerPoint jointe en ANNEXE 5).
- Une revue documentaire⁴; Il existe une documentation de base importante en volume. Mais cette littérature est hétérogène selon les régions⁵, parfois ancienne et/ou incomplète. Les constats (fonciers par exemple) restent souvent trop qualitatifs, mais les informations ont pu être complétées en s'appuyant sur les agents de terrain.
- les investigations nécessaires à l'établissement du diagnostic : contact, visites (y compris visite de tous les sites mentionnés dans les termes de référence : outre Brazzaville, ont été visités les sites de Pointe-Noire, Dolisie, N'kayi, et Ouesso avec la participation des principaux acteurs de développement (autorités administratives, élus municipaux, ONG, représentants des producteurs, ...
- des analyses spécifiques plus approfondies concernant les aspects fonciers (inventaire dans chacune des villes concernées) et les systèmes de production

³ B. Duhem (agronome, chef de mission) ; Y Tandoka (Expert filières et OPA), A Granel (Expert institutionnel) et B. Goulou (expert foncier).

⁴ voir liste bibliographique en ANNEXE 2

⁵ Les documents les plus pertinents dans cet esprit ont été produits par des projets. Les données recueillies auprès des services décentralisés de l'Administration sont de qualité, d'étendue, d'âge, très variable.

pratiqués (fiches technico-économiques par spéculation, rotations optimales, données économiques (prix des intrants et produits agricoles, ...)

La mission n'a pas rencontré de difficulté particulière pour réaliser ce travail, l'ensemble des partenaires/interlocuteurs ayant manifesté un fort intérêt pour toutes les activités allant dans le sens d'une amélioration de l'approvisionnement urbain et des appuis à la production périurbaine.

1.4.3 Validation des orientations

La réunion de présentation finale de présentation de l'étude de faisabilité du projet s'est tenue Le 1^{er} juin 2017 à Brazzaville⁶.

Le procès-verbal de la réunion conclut que :

« Suite aux interventions et discussions, les différentes activités du projet sont jugées validées par le MAEP.

Toutefois le consultant s'engage à amender la version du rapport présenté afin d'intégrer les suggestions faites par le Ministère et d'apporter des éclaircissements, notamment en :

- Explicitant les rôles des différents membres de l'UGP ainsi qu'à mieux faire apparaître les différents marchés devant être attribués à des prestataires ;
- Réajustant le budget afin que l'enveloppe réservée aux ressources humaines soit revue à la baisse afin de libérer des financements, notamment pour le fonds d'appui (volet 3),
- Prévoyant la prise en compte des nouveaux villages agricoles dans l'activité d'appui technique (volet 1)
- Réalisant une estimation de la production de 15 ha de périmètres maraichers pur avoir une meilleure vision de l'impact d'une telle activité »

La présente « version finale » du rapport prend en compte ces différents et intègre les réflexions menées par la mission dans ce cadre.

C'est ainsi que :

- L'organisation interne du projet a été explicitée et les marchés précisés (voir notamment paragraphe 4.4)
- Le budget a été restructuré selon une approche plus fonctionnelle, et les coûts ont été affinés (Voir paragraphe 4.5
- La mention de nouveaux villages agricoles a été introduite (voir notamment paragraphe 3.5), et les coûts d'accompagnement (rubrique 222 du budget) ajustés pour répondre à cette préoccupation ;

⁶Dans la salle de réunion du MAEP à Brazzaville, sous la présidence de Monsieur Michel Elenga, Directeur de Cabinet du Ministre D'Etat, Ministre de l'agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Ont pris part à cette réunion les représentants de l'Agence Française de Développement (AFD), du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) et du Cabinet C2G Conseil.,

- Une estimation des productions des nouveaux périmètres prévus a été réalisée (voir ANNEXE 10)

1.4.4 Plan du rapport

Le présent rapport de formulation comporte les parties suivantes :

- Partie 1. : l'introduction, qui rappelle le cadre de l'intervention, son objet, la méthodologie et le déroulement.
- Partie 2. : les grands éléments du diagnostic : Contexte général et sectoriel, la description des différentes situations rencontrées, et une synthèse concernant les contraintes et opportunités, selon les différents domaines concernés.
- Partie 3. : les éléments de formulation du projet proprement dit : principes adoptés, logique d'intervention, mise en œuvre du projet, moyens à mettre en œuvre, y compris les coûts, calendrier, suivi évaluation.
- Partie 4. : l'analyse de la logique d'intervention.
- Partie 5. l'examen de la viabilité du projet.
- Partie 6. : les conclusions et recommandations.
- Les annexes. (page 94 et suivantes).

2. ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE

2.1.1 Données de base

L'agriculture congolaise est essentiellement une agriculture de subsistance entreprise par des petits paysans. Les femmes constituent 64% à 70% de la population active employée dans le secteur agricole ; elles sont à l'origine de 70% de la production alimentaire au Congo et participent à 100 % des opérations de transformation artisanale des produits agricoles. L'essentiel de la production est destinée aussi bien à la subsistance qu'à l'acquisition des revenus monétaires.

La population Congolaise croît d'environ 3% par an et, de 3990000 habitants en 2010, elle devrait atteindre environ 5 millions d'habitants en 2020. La répartition de la population entre les hommes et les femmes relève toujours une légère prédominance des femmes, plus nette lorsqu'on s'élève dans les classes d'âge. Une seule et réelle exception est la ville de Pointe Noire où les hommes sont plus nombreux que les femmes, phénomène certainement dû à la migration interne pour la recherche d'emplois.

Sur 264419 exploitations agricoles dénombrées lors du RGA, 48242 pratiquent le maraîchage, soit un poids relatif de 18,0%.

Selon le sexe du chef de ménage, le poids relatif de l'ensemble des exploitations agricoles pratiquant le maraîchage varie très légèrement autour de la moyenne nationale qui est de 18,0%, dont 17,7% pour les exploitations agricoles dont le chef de ménage est un homme et 18,9%, pour celles dont le chef de ménage est une femme.

2.1.2 Le cadre institutionnel et les acteurs

a) *Les acteurs impliqués*

Mis à part les producteurs et leurs groupements qui seront évoqués *infra*, les acteurs qui pourront avoir un impact sur le projet sont :

- Les services du MAEP

Le ministère en charge de l'agriculture et ses démembrements (directions départementales de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, les projets et programmes sous tutelle) qui met en œuvre et fait le suivi des activités de la politique agropastorale et halieutique du Gouvernement.

- Les collectivités locales et ONG

- *Les mairies et les collectivités locales*

Elles constituent les démembrements du ministère de l'intérieur qui ont leur rôle dans l'administration du territoire au Congo.

- *Les ONG*

Elles sont nécessaires *pour* l'encadrement de proximité, le renforcement des capacités, le suivi et même parfois le financement aux producteurs.

□ *Agricongo*

- Créé à l'initiative conjointe du groupe ELF et du gouvernement congolais en 1986, l'Institut de recherche-développement Agricongo, est une association congolaise d'intérêt public.
- Initialement, cet institut avait pour mission de mettre en place des systèmes de petites entreprises agricoles rurales ou urbaines, commerciales et artisanales, individuelles ou associatives, adaptées aux contraintes du milieu et articulées les unes avec les autres en réseau. Cette démarche s'appuie sur le dynamisme d'un groupe cible, les jeunes de 20 à 35 ans, scolarisés de divers niveaux, issus ou non de l'enseignement agricole.
- Représenté dans 6 régions sur 10, Agricongo emploie toujours une centaine d'agents dont environ 70 sont au contact des paysans. Ces centres disposent de l'autonomie administrative mais pas d'une autonomie financière.
- Par le passé Agricongo a bénéficié de plusieurs financements bilatéraux (coopération française, AFD, USAID,...), multilatéraux (UE, FAO,...) et privés en plus d'une subvention sur le budget national. Aujourd'hui, seule cette subvention demeure et elle couvre environ 60% du budget, le solde provenant de la facturation de prestations ou d'accords de partenariat, notamment avec le PDARP.
- Dans le domaine du maraîchage, Agricongo pilote 3 centres à Kombé, Pointe Noire et Dolisie. Sur ces sites, il assure l'encadrement et la formation technique de neuf groupements de maraîchers et conduit quelques recherches/actions sur des champs écoles pour améliorer les itinéraires techniques.
- Par ailleurs, en partenariat avec le PDARP sur le site de Nsonga (Rive Droite du Djoué), il a
 - supervisé les travaux d'aménagement (plan d'aménagement, délimitation de 80 exploitations individuelles) ;
 - supervisé la construction des ouvrages hydro agricoles sous traités à une entreprise extérieure (construction de 4 châteaux d'eau, mise en place d'un réseau de distribution, construction d'un local pour les motopompes, choix de 4 motopompes et fourniture de tuyaux d'arrosage) ; l'ensemble de ce chantier a été mené à bien mais les motopompes choisies ne permettent pas le remplissage des châteaux d'eau ; elles doivent donc être remplacées ;
 - assuré la formation professionnelle des maraîchers installés sur le site.

Par le passé, il a aussi conduit d'autres activités qui ont été arrêtées ou fortement ralenties pour des raisons financières :

- importation de produits phytosanitaires, semences, engrais qui se limite actuellement à la production de semences pour les légumes traditionnels ;
- appui économique aux maraîchers par la gestion d'un observatoire des marchés qui fonctionne de manière très ralentie ;
- actions d'accompagnement technique et économique auprès des maraîchers autour de chaque centre qui ont été interrompues dès fin 2006 (Dolisie).

En conclusion, Agricongo est une structure très ancienne et administrative dans son mode de fonctionnement qui n'a plus le dynamisme de sa jeunesse et ne dispose plus des mêmes facilités financières qu'auparavant. Elle demeure cependant un opérateur de référence en matière d'encadrement et de formation des maraîchers.

b) Les projets d'envergure nationale

Le secteur maraîcher a bénéficié des appuis multiformes aussi bien des institutions publiques (MAEP, Projets de développement nationaux, Institutions de recherche) que privées (ONG de développement) ainsi que des projets des institutions internationales. En ce qui concerne les projets, on a effectué la sélection ci-dessous.

Projet de Développement Agricole et de réhabilitation des Pistes Rurales - PDARP - (Financement Banque Mondiale)

- Le Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales avait pour objectif d'aider la République du Congo à améliorer la capacité des populations rurales pauvres pour accroître leurs revenus via la création et la promotion de technologies agricoles améliorées, la mise en place d'infrastructures de marché et la formulation et mise en œuvre de politiques et programmes de dépenses agricoles conçus pour réduire la pauvreté.
- Ce projet clôturé de manière satisfaisante le 31 mars 2014 a été prolongé par un financement additionnel de la Banque mondiale de 2,5 millions de US \$ (en cofinancement national de 8,0 millions de US \$) se terminant en avril 2017.
- Ainsi, le PDARP a dépassé la majorité de ses objectifs avec 1 251 Km de pistes réhabilitées (1 321 Km prévus), 36 structures de marché construites (24 prévues), 814 microprojets réalisés (614 prévus) et apporté un appui tangible au CRAL et au CNSA.
- Le financement additionnel avait donc pour objectif de conforter les résultats ainsi acquis. Il était structuré selon les mêmes composantes que le PDARP mais en concentrant géographiquement les activités de manière à éviter la dispersion des efforts constatée dans le projet parent.
- Malgré sa réussite, on a pointé certaines incohérences dans la mise en œuvre du projet. Par exemple, les microprojets qui devaient conduire à l'augmentation de la production agricole ont été sélectionnés dans des zones géographiques indépendamment de l'emplacement des routes rurales réhabilitées et de l'implantation des infrastructures de marché.

Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale – PADAC - (Financement Banque Mondiale)

- Projet en cours d'instruction qui devrait être opérationnel au courant du second trimestre 2017 pour une durée de 5 ans. Le financement Banque mondiale de 100 millions de US \$ prévu pourrait être complété par des apports du Fonds koweïtien et de l'OFID dont les montants restent à définir.
- Son objectif est l'amélioration de la productivité des filières agricoles et l'accès au marché de petits producteurs et de micro, petites et moyennes entreprises dans les zones ciblées, par le biais du développement de l'agriculture commerciale.

- Ses composantes couvrent l'intensification de la production animale et végétale, l'amélioration des infrastructures publiques (pistes et mécanisation), de la gouvernance et du cadre réglementaire pour l'agriculture commerciale (cadre de concertation public/privé) ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles pour le soutien à cette agriculture.

Projet d'Appui à la Diversification de l'Economie – PADE – (Financement Banque Mondiale)

- D'un montant de 20 millions de US \$ dont 10 financés par la Banque mondiale, ce projet couvre la période 2011/2017. Son objectif est de promouvoir la croissance du secteur privé et l'investissement dans les secteurs non pétroliers de la République du Congo, dont le secteur agroalimentaire (maraîchage et vivriers notamment).
- Pour travailler dans ces secteurs, le PADE s'appuie sur une double stratégie : (1) le développement des chaînes de valeur avec comme objectif de conserver toutes les étapes de transformation dans le pays de manière à créer des emplois valorisants et durables ; (2) Le développement et l'appui aux PME/PMI créatrices d'emplois et susceptibles d'appuyer le développement durable de ces chaînes de valeur.
- Dans ce contexte, le PADE a financé l'étude sur les perspectives d'investissement et d'amélioration de plusieurs filières dont la filière maraîchage. Plusieurs groupements de maraîchers de la Rive Droite du Djoué ont été sensibilisés à la création d'un GIE regroupant l'ensemble des acteurs de la filière mais son développement est resté embryonnaire à ce jour.

2.1.3 Les services à l'agriculture

- La concentration de nombreuses structures publiques et privée d'appui à l'agriculture offre à l'agriculture urbaine et péri urbaine des services multifformes.
- Les structures publiques du Ministère de l'Agriculture (DGA, DDA, Secteurs Agricoles, CVTA, CDTA, CNSA, CNES...), du Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique (DGRST : CRVZ ; CRESSH ; CRIPT ; CERAG ; CERGEC ; GERDIB ; CERVE ; CRCRT), du Ministère de l'enseignement supérieur (Université) et du Ministère de l'enseignement secondaire (Collèges et Lycée Agricole). Le plus souvent par manque de moyens et de formation de base, certains de ces services, notamment en matière d'encadrement et suivi des producteurs, atteignent des niveaux de performances inférieurs aux attentes.
- Les structures privées et ONG d'appui au développement telles que le Forum des Jeunes Entreprises, Agridev apportent leur expertise en aménagement des sites agro pastoraux, en formation et renforcement des capacités, en appui conseil, en étude de faisabilité et mise en œuvre des projets structurants.
- Les fournisseurs d'intrants et de matériel sont peu nombreux (La Main Verte, Matondo Semences, Agrostock, CongoSem...). Ils évoluent dans un contexte concurrentiel et leur profession n'est pas structurée. Dans le détail, on a noté certaines difficultés pour trouver des équipements spécifiques tels que motopompe, tuyauteries, nappes de serres, goutte à goutte. Plus généralement, les fournisseurs ont souligné le défaut d'application par le service des Douanes de l'exonération sur les intrants et le matériel agricole, ce qui renchérit le prix de ces éléments.

- Les Partenaires Techniques et Financier (PTF) tels que l'AFD, l'Union européenne, le FIDA, la Banque mondiale, la FAO et la BAD qui sont parmi les plus impliqués actuellement dans la filière.

2.1.4 Le financement

Parmi les contraintes les plus fortes ayant freiné le développement agricole, pastoral et halieutique au Congo depuis plusieurs décennies, il y a l'absence d'un mécanisme approprié de financement des producteurs, les banques commerciales ne touchant que très marginalement le secteur agricole.

Pendant un temps, les nombreuses tentatives pour organiser le secteur bancaire agricole prises par le ministère en charge de l'agriculture, se sont soldées par des échecs. Depuis les dernières décennies, en complément du dispositif des banques commerciales, on a assisté à la création du FSA et des EMF⁷ dont la MUCODEC.

a) Le Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA)

Il a été créé en 2005 (loi n°22-2005 du 28 décembre 2005 modifiée par la loi n°30-2012 du 11 octobre 2012) et est entré en activité en 2009. Selon la loi créant le FSA, 10 % du budget national devaient être affectés au FSA mais ce taux n'a jamais été atteint.

Dans la pratique après une première période de fonctionnement assez confus (2008/2013) durant laquelle le taux de remboursement était en moyenne de l'ordre de 12 % seulement, une réorganisation profonde a été mise en œuvre : nouvelle équipe de direction, réduction du nombre de membres du comité de direction, déconcentration des procédures d'évaluation des demandes de crédit. Malgré le peu d'informations disponibles à notre niveau, il semble que la situation soit en voie d'amélioration.

On notera que dans un premier temps, les bénéficiaires ont surtout été des petits producteurs de maïs, d'arachide, de légumes, de manioc et de banane. En 2013, le FSA s'est recentré sur le financement des cinq filières déficitaires : aviculture, élevage porcin, pêche, pisciculture et maraîchage.

b) Les EMF, dont la plus importante est la MUCODEC

Les besoins de financements des activités agricoles ont poussé le Ministère de l'agriculture à prendre l'initiative de créer les institutions de microfinance. Régies uniquement par la loi associative de 1901, ces mutuelles prennent soit la forme d'associations, soit la forme de sociétés à responsabilité limitée, soumises au registre de commerce.

Le secteur de la microfinance fait l'objet d'une réglementation sous régionale sous l'égide la COBAC (règlement n°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 26 janvier 2002,). L'Association professionnelle des établissements de Micro finance (APEMF) est créé comme le cadre de concertation des EMF.

⁷ Etablissement de Micro Finance

En 2013 on comptait trente EMF agréés dont 29 indépendants et la MUCODEC avec un réseau de 33 caisses et 259 agences ou points de vente sur le territoire national. On citera parmi les plus importants EMF :

- la COOPEC (première Coopérative d'Épargne et de Crédit) créée en 1984 à Madingou (département de la Bouenza) qui se transformera ensuite en MUCODEC, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture;
- le Forum des Jeunes Entreprises du Congo (FJEC) créé en 1989 qui est devenu la CAPPED (Caisse de Participation à la Promotion des Entreprises et à leur Développement) ;
- Pharma crédit créé en 1992 ;
- la Caisse Féminine d'Épargne et de Crédit créé en 1994.

Sous l'impulsion de la Coopération Française et du gouvernement congolais et avec le Centre International du Crédit Mutuel (CICM) comme partenaire technique, les MUCODEC ont pris la forme d'établissements de crédit mutualistes dès 1989.

En termes de couverture géographique, les EMF sont principalement implantés en zones urbaines (dans 71% des cas), particulièrement dans les deux grandes villes du pays, Brazzaville et Pointe Noire

Les MUCODEC forment un réseau mutualiste où chaque sociétaire est à la fois copropriétaire et client de sa Caisse Locale MUCODEC et leurs actions portent à la fois sur l'épargne et le crédit, dans les domaines de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat, de l'habitat et des équipements. Cependant, on note que ces structures disposent de trop peu de compétences et de services spécialisés dans les problématiques agricoles, ce qui fait que le milieu rural est desservi en grande partie par quelques projets (PRODER, PDARP...).

Globalement la situation financière des EMF s'apprécie favorablement comme indiqué ci-dessous :

- Au 31 décembre 2012 le volume de crédits octroyé par les trente EMF s'élevait à 53 milliards de FCFA dont 46 pour le seul MUCODEC et 7 pour les EMF indépendants. En matière de dépôts, à la même date, les EMF disposaient de 192 Milliards de FCFA dont 161 pour le réseau MUCODEC et 31 pour les indépendants.
- En 2009, les volumes des dépôts et des crédits du secteur de la micro finance représentaient respectivement 14,4 % et 9,1% du système financier national. La politique du Gouvernement vise au renforcement de la coopération entre les banques commerciales et les institutions de microcrédit afin d'améliorer la disponibilité des ressources à moyen terme des EMF.

c) *Le secteur bancaire congolais*

- En 2013, Il comptait une douzaine d'établissements bancaires regroupés au sein de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit (APEC).

⁸Source : mucodec.com

- De 2003 à 2012 l'intermédiation financière s'est nettement améliorée comme l'attestent les principaux indicateurs :
 - le crédit au secteur privé a été pratiquement multiplié par neuf en termes nominaux, avec des taux de croissance annuels qui dépassent 40 % dans chacune des trois dernières années ;
 - les dépôts des entreprises et des ménages ont augmenté d'un facteur de douze portant le ratio des dépôts au PIB de 6,8% en 2003 à 24 % à la fin de 2012 ;
 - l'intensification de la concurrence a fait très nettement baisser les écarts des taux d'intérêt d'environ 15 points de pourcentage au début des années 2000 à environ 8 points de pourcentage en fin 2012 ;
 - plus de la moitié du stock de crédit au secteur privé était à court terme.

2.1.5 Le foncier

- Les textes :
 - la Constitution de 2002 qui garantit le droit de propriété et de succession au Congo ;
 - la Loi 10-2004 fixant les principes généraux applicables aux régimes domaniaux et fonciers, la Loi 11-2004 portant procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, la Loi n° 9-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine de l'Etat et la Loi n° 25-2008 du 22 septembre 2008 portant régime agro-foncier qui reconnaissent l'existence des droits fonciers coutumiers à côté de la législation moderne.
- Leur mise en œuvre :
 - Selon ces textes, l'immatriculation des fonds fonciers coutumiers n'est pas obligatoire, sauf pour les espaces dont la mise en valeur a été dûment constatée ; les propriétaires fonciers coutumiers ont le droit de revendiquer leur bien selon les règles du droit foncier coutumier sauf s'il existe des titres dûment délivrés et enregistrés s'y opposant.
 - A cet égard, on distingue le titre foncier délivré par le Conservateur des hypothèques et de la propriété foncière qui est définitif et inattaquable et le permis d'occuper délivré le plus souvent par l'autorité municipale qui est un titre précaire, susceptible d'être combattu par une preuve contraire.
 - Quant au processus d'expropriation pour cause d'utilité publique moyennant le paiement d'une indemnité juste et préalable, il doit obligatoirement se conformer à la procédure administrative incluant les étapes suivantes : l'enquête préalable, la déclaration d'utilité publique, l'enquête parcellaire et l'acte de cessibilité et de la réquisition de l'emprise totale.

2.1.6 L'environnement

Le développement du maraîchage en milieu urbain implique un certain nombre de menaces et d'opportunités pour l'environnement :

- Des menaces liées à l'utilisation intensive d'intrants chimiques, notamment de produits phytosanitaires pulvérisés et à l'épandage massif de composts souvent malodorants.
- Des opportunités car :
 - le maraîchage est grand consommateur des ordures ménagères qui polluent généralement l'environnement urbain :
 - il contribue au maintien d'espaces verts dans la ville ;
 - il maintient la biodiversité en milieu urbain.

2.1.7 Les filières vivrières⁹

A l'exception des régions du nord du pays où la banane est aussi dominante, le manioc est la culture vivrière pivot des assolements traditionnels. Maïs, arachide, patate douce, ananas et légumes de champ sont les cultures associées les plus répandues.

D'une façon générale, les grandes cultures (manioc, banane, arachide, tubercules, ...) sont produites dans les zones rurales. Les zones périurbaines donnent la priorité aux cultures ayant certaines caractéristiques :

- forte valeur intrinsèque, et fort potentiel de production permettant de mieux valoriser le foncier urbain/périurbain dont les ressources sont limitées ;
- production pouvant être étalé sur une longue période, pour une alimentation régulière des marchés urbains ;
- produits rapidement périssables, supportant difficilement de longs transports.

a) *Le manioc*

Le manioc est produit un peu partout au Congo en association avec d'autres cultures (arachide, maïs, banane, patate douce, ananas et légumes de champ). Il est prédominant dans la Bouenza (16 %) et dans le Pool (27 %). Sur la base d'un rendement moyen de 10 tonnes/ha, le volume de production est estimé à 1,2 millions de tonnes par an dont une partie importante est autoconsommée. Le principal ennemi de cette culture est la mosaïque et dans une moindre mesure, en zone forestière, les pourridiés. On distingue les variétés traditionnelles avec des rendements moyens en progrès de l'ordre de 10 T/ha et un cycle de 12 à 18 mois et des variétés améliorées, résistantes à la mosaïque, qui présentent des rendements de 15 à 50 T/ha sur un cycle de 6 à 12 mois.

Le manioc amer qui contient de l'acide cyanhydrique, doit être transformé (rouissage) avant consommation tandis que le manioc doux peut être consommé directement. Après transformation, le manioc se présente soit sous forme de chikwangue (28 %), soit sous forme de cossettes séchées (31 %) qui une fois moulues donnent le fofou. Cette transformation, longue et pénible, est assurée par les femmes, soit en zones rurales (chikwangue et cossettes), soit en zones urbaines (chikwangue). Elle s'accompagne d'une importante perte de

⁹ Les éléments présentés ci-dessous sont en majorité issus du rapport sur les filières porteuses réalisé par So-pex sur financement banque mondiale (septembre 2014).

poids due à la perte d'eau. Les produits transformés mis sur le marché, le plus souvent par les femmes, représentent environ 175.000 tonnes de chikwangue et 90.000 tonnes de cossettes.

Avec une consommation moyenne de 236 kg/personne /an, les besoins du marché sont estimés à 1 200 000 tonnes dont 42 % pour les zones urbaines et 58 % pour les zones rurales. A Brazzaville, la consommation concerne surtout la chikwangue tandis qu'à Pointe Noire ce sont les cossettes qui ont la préférence. Les importations, à hauteur de 150 000 tonnes, viennent compléter l'approvisionnement d'un marché sensiblement équilibré par la production nationale. Selon le rapport Sopex, les marges de vente en cossettes sont surtout importantes au niveau du détaillant (42 %) tandis que celles du grossiste sont de 22 % et celles du producteur de 19 %. La filière manioc est soutenue par de nombreux projets (notamment Pdar, Proder, Pade, Pnsa, Congo-San), essentiellement pour la production/diffusion de boutures saines.

b) La banane plantain

La production de banane plantain, située principalement, au sud dans le Niari, la Lekoumou et la Bouenza et au nord dans la Likouala, atteint environ 84 000 tonnes/an. La production, conduite par les hommes, est dispersée entre de nombreuses plantations familiales. La banane plantain est sensible à la cercosporiose, aux charançons et aux nématodes ; elle présente d'importants besoins en azote et en potassium.

Elle est commercialisée en régimes et, du fait d'un manque de conditionnement adapté, subit d'importantes pertes post récolte. Avec des besoins estimés à 120 kg/personne/an, la production est loin de satisfaire la demande. Les projets, PDARP notamment, concentrent leurs actions sur la production de plants performants.

c) L'arachide

L'arachide est essentiellement produite et commercialisée par les femmes sur des exploitations familiales dans l'ensemble du pays. La production, fortement réduite après la fermeture de l'huilerie de Nkayi en 1989, atteindrait environ 30 000 tonnes/an. Cultivée selon un cycle de 90 jours en association avec le manioc, l'igname et le maïs, ses rendements sont faibles, de l'ordre de 900 kg coques/ha. Le principal ennemi de cette culture est la rosette qui peut entraîner la perte de la plante.

La vente qui concerne une part importante de la production (70% dans la Lékoumou) se fait généralement en coques, le décorticage ayant lieu sur le marché. Après séchage au champ et décorticage, l'arachide peut ensuite être grillée (48 %) puis transformée en pâte (52%). L'huile d'arachide est importée en totalité.

d) L'igname

L'igname est produite en exploitations familiales par les hommes dans les Plateaux et par les femmes dans la Bouenza. La production est estimée à 15 000 tonnes avec un rendement de l'ordre de 10 tonnes/ha. Les projets (Proder Nord et Pade) introduisent de nouvelles variétés plus productives ainsi que de nouvelles techniques de multiplication. La durée de maturation de l'igname est de 9 mois et les producteurs s'organisent pour produire toute l'année. Il n'est pas pratiqué de transformation de l'igname au Congo.

La commercialisation de l'igname suit celle du manioc avec des coûts de transport élevés en raison de leur poids (15 % du prix de vente). La marge se fait surtout au niveau des détaillantes (73 %) et elle augmente encore lorsque l'igname est cuite.

2.1.8 Le maraîchage périurbain

L'agriculture urbaine et péri urbaine comprend la production végétale avec un accent sur l'horticulture (maraîchage), les fruits, les cultures vivrières (arachide, maïs, légumes de champs, manioc) et le petit élevage (volailles, porc, petits ruminants...).

Alors que la demande est globalement en croissance, selon les travaux du PDARP elle augmenterait de plus de 20% tous les cinq ans, la production de légumes, malgré des différences selon les zones, semble progresser moins vite. Il convient donc d'identifier les contraintes qui pèsent sur cette activité.

Tout d'abord, on notera que l'activité de maraîchage périurbain est fortement bridée par des contraintes d'ordre foncier dès lors qu'elle est en concurrence avec des activités commerciales ou de promotion immobilière souvent très rentables en milieu urbain. De plus, le flou qui règne dans la mise en œuvre des dispositions législatives foncières vient compliquer la sécurisation des terres.

Ainsi pour obtenir le titre foncier, seul titre définitif et incontestable, le processus est long et coûteux ce qui décourage la plupart des producteurs. Ces derniers se contentent le plus souvent d'un accord verbal annuel avec un propriétaire, par définition précaire.

Le MAEP et aussi les mairies, conscient des inconvénients de cette situation très préjudiciable pour la dynamisation du secteur, se sont impliqués dans l'achat de terrains dont ils ont rétrocédé la jouissance à des groupements maraîchers organisés. Cependant, dans bien des cas, la procédure n'a pas été menée jusqu'à son terme, l'Etat et les mairies se contentant de l'obtention du plan cadastral et/ou du permis d'occuper, équivalent à un titre précaire laissant parfois la porte ouverte à des contestations. De plus, bien souvent la relation entre le MAEP et les groupements maraîchers n'est pas formalisée.

Cette situation sans garantie foncière fait que le plus souvent les conditions ne sont pas réunies pour constituer un dossier acceptable pour les banques déjà peu motivées par le secteur agricole. Par ailleurs, lorsque cette contrainte est partiellement levée (sans titre foncier mais avec un permis d'occuper), les banques peuvent souhaiter d'autres garanties. Cela peut être l'aval d'un fonctionnaire dès lors que le fonds de garantie mis en place par le PAIPOD n'est plus opérationnel, suite à des malversations.

Par ailleurs, lorsque le principe du prêt est finalement accepté, les producteurs se plaignent que les conditions financières proposées pour le remboursement sont inadaptées aux contraintes de l'exploitation maraîchère.

Dans ce contexte difficile, les maraîchers développent leur activité, soit de manière individuelle, soit en groupements, notamment sous l'influence de l'ONG Agricongo qui encadre plusieurs périmètres maraîchers sur Brazzaville, Pointe Noire et Dolisie.

Les producteurs disposent en général de faibles surfaces (à l'exception de l'exploitation chinoise de 60 ha située dans la région de Tchiamba Nzassi), de l'ordre de 30 planches de 24 m² soit environ 700 m² qu'ils cultivent, pour les moins bien formés sur 1,5 cycles annuels et pour les meilleurs sur 4 cycles annuels, voire plus (un producteur a parlé de 8 cycles/an). La différence se fait surtout en fonction de la technicité des maraîchers et en particulier de leur

aptitude à maîtriser la culture en saison des pluies ; des marges de progression importantes existent donc dès lors qu'une politique d'intensification serait mise en œuvre.

Beaucoup de ces maraîchers sont installés à proximité de ressources en eau, généralement satisfaisantes mais parfois insuffisantes en saison sèche (cas des NVA de Nkouo et Imvouba), qui sont apportées à la parcelle grâce à des dispositifs comprenant tout ou partie des éléments suivants : station de pompage, château d'eau et réseau de distribution souvent enterré auquel les maraîchers se raccordent avec des tuyaux flexibles leur appartenant. Ces dispositifs, bien que présentant parfois des erreurs de conception, sont plus complets dans le cas de groupements organisés tandis que les maraîchers individuels se limitent souvent au système de pompage et à l'utilisation d'arrosoirs.

Parmi les difficultés rencontrées pour la conduite de la culture, on citera la qualité des semences qui n'est contrôlée par aucun organisme officiel, la disponibilité en matière organique le plus souvent très insuffisante, ainsi que certaines approximations des producteurs quant à l'utilisation des engrais chimiques et des produits phytosanitaires.

En matière environnementale, on note l'absence de dispositif de contrôle des activités du secteur, tant vers l'amont que vers l'aval. On mentionnera cependant l'existence d'un répertoire des pesticides interdits ou pouvant faire l'objet d'une restriction publié par le Service de la protection des végétaux du MAEP mais il semble ignoré de la plupart des acteurs concernés.

2.1.9 Les exploitations

Les exploitations agricoles peuvent être classées en trois catégories suivant le type d'aménagement et les infrastructures réalisées, les moyens de productions mis en œuvre et les systèmes de cultures pratiqués.

- Les exploitations familiales de type traditionnel, dont la valorisation est saisonnière et avec un très faible niveau d'utilisation des équipements et intrants appropriés. Ces exploitations sont de type totalement extensif. Elles représentent la plus grande proportion des exploitations rencontrées.
- Les exploitations semi modernes, qui disposent d'un minimum d'équipement et d'intrants en fonction des capacités techniques et des ressources financières mobilisables par campagne. Elles associent un peu d'intensification, surtout en saison sèche où la maîtrise des cultures est à la portée de tous les acteurs.
- Les exploitations modernes de type entrepreneurial. Ce type ne se rencontre qu'en maraîchage et principalement sur les sites aménagés par Agricongo (Kombé, Rive Droite du Djoué et, à l'époque, la Corniche derrière la Case De Gaulle).

2.1.10 Le genre

Comme partout ailleurs à travers le pays, la femme occupe une place prépondérante dans l'agriculture. A Brazzaville, les actifs agricoles dans le domaine du maraîchage sont constitués à plus de 65 % de femmes. On rencontre par endroit des groupements constitués exclusivement de femmes et même dans les groupements mixtes, les femmes sont représentées à raison de 40 à 85 %, malheureusement avec les moyens de production encore rudimentaires et archaïques (houe, machette, etc.).

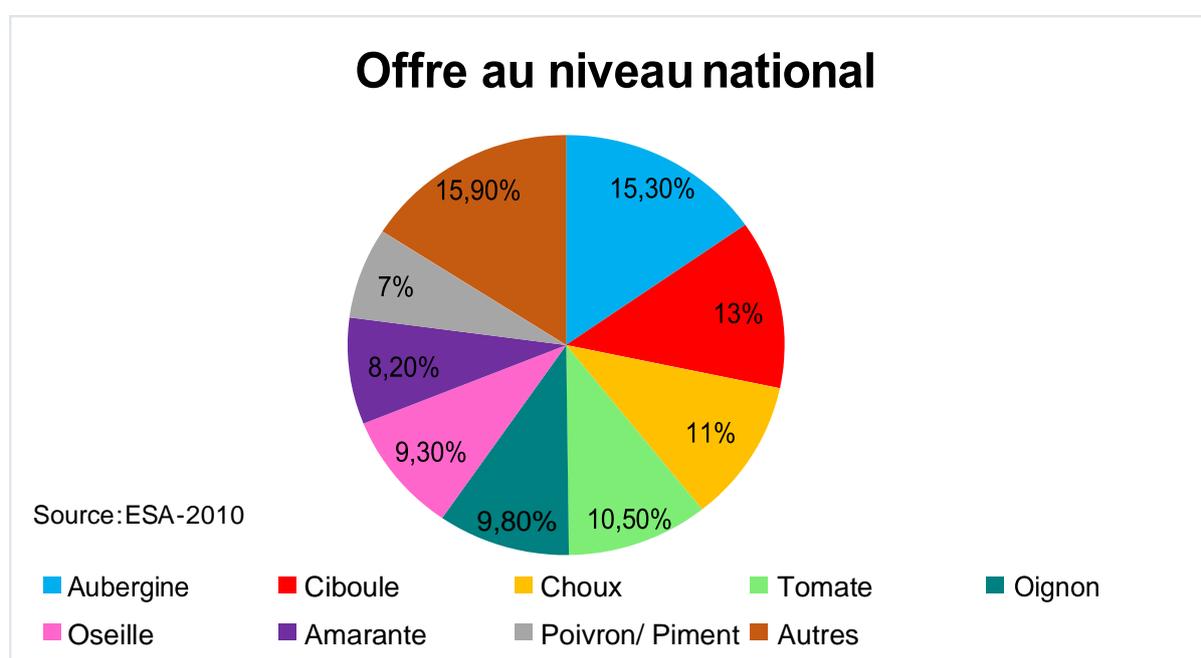
Alors que la disponibilité de la main d'œuvre agricole salariée et familiale constitue un facteur de production limitant important, les femmes restent majoritaires (72,0 %) dans la catégorie d'employés saisonniers ou temporaires tandis que pour les contrats à durée indéterminée, elles ne représentent que 9,8 % de l'ensemble.

2.1.11 Le marché vivrier périurbain

La demande de légumes, estimée actuellement à 17 000 tonnes, est en forte croissance sous la pression de l'urbanisation et pourrait atteindre 25 000 tonnes en 2015. Selon les travaux du PDARP en 2007, le taux de croissance serait de 21 % tous les 5 ans.

L'offre de mise en marché au niveau national telle qu'estimée par les travaux de Sopex est résumée dans le diagramme ci-dessous.

Figure 1 : Volume de l'offre en produits maraichers



A noter d'importantes perspectives pour le développement de la production nationale d'oignons car en 2011 plus de 9300 tonnes ont été importées. De même, il semblerait que des débouchés importants existeraient pour la carotte.

En ce qui concerne les pratiques de commercialisation, les achats se font soit bord champ (à la planche notamment) soit au marché lui-même. Dans le premier cas, un prix est fixé à l'enlèvement mais il peut être révisé en fonction des conditions de vente ; les transactions se font le plus souvent au comptant ; l'enlèvement peut être fractionné en fonction de la demande, ce qui immobilise trop longtemps les planches correspondantes. Les relations avec les commerçantes ne sont pas très organisées et se limitent à des échanges téléphoniques relatifs aux quantités recherchées et aux prix du marché.

Dès lors qu'une concertation entre groupements n'est pas organisée pour optimiser l'ajustement de l'offre à la demande et que des conditionnements adaptés pour protéger les récoltes pendant le transport ne sont pas utilisés, des pertes post récolte importantes sont constatées (de l'ordre de 30 à 60 % selon les cas d'après le FAO).

L'accès au marché ne pose fondamentalement aucun problème. Il faut simplement relever la faiblesse des structures de stockage et de conservation.

2.2 LES PROJETS

2.2.1 Projet Horticulture Urbaine et Périurbaine (HUP) - (Financement FAO)

- Le projet multi pays (6) pour « la sécurité alimentaire renforcée en milieu urbain en Afrique centrale grâce à une meilleure disponibilité de la nourriture produite localement » plus connu sous le nom de Projet Horticulture Urbaine et Périurbaine (HUP) est financé par la FAO à hauteur de 493 000 US\$ pour le Congo.
- Il se déroule sur la période 2015-2017 et intervient sur les villes de Pointe Noire et Ouesso pour développer l'horticulture urbaine et périurbaine. Il est attendu de ses activités un impact sur l'emploi, la lutte contre la pauvreté, la santé grâce à la consommation d'une diversité de produits horticoles riches en vitamines, sels minéraux et autres éléments bioactifs.
- Les principales difficultés rencontrées concernent, à Pointe Noire la sécurisation du foncier (pas de titre foncier mais seulement la garantie du Maire) et donc la réalisation des investissements ; à Ouesso la faiblesse du dossier technique pour l'irrigation et l'absence de tradition maraîchère locale n'ont pas permis à ce site de démarrer concrètement. Là aussi, le projet s'est contenté de la garantie du Maire mais pour l'instant, compte tenu d'une moindre pression foncière, cela ne devrait pas poser problème.

2.2.2 Programme d'Appui aux Maraîchers – PAM - (Financement Agence Française de Développement)

- Ce programme, financé par l'AFD en complément du projet de construction de la route de la corniche de Brazzaville et d'aménagements urbains des quartiers de Bacongo et de Makélékélé, vise à réinstaller les maraîchers qui ont été expropriés suite à la construction de la route de la corniche de Brazzaville. Démarré avec l'appui du cabinet EGIS, il se termine en mars 2017.
- Il a d'abord conduit les études diagnostic nécessaires pour étayer des propositions d'intervention puis mis au point le dispositif finalement retenu pour cette réinstallation. Dans un second temps, il a procédé à l'identification et à la structuration des maraîchers (298) en groupements (6) et enfin il a accompagné les groupements dans le processus d'achat du foncier, notamment dans leurs relations avec la MUCODEC pour la mise en place d'un crédit ayant pour objet cet achat.
- On note la grande lourdeur du processus devant aboutir à une sécurisation foncière des parcelles de maraîchage. La procédure d'abord tentée, d'installer les maraîchers sur un site sécurisé de l'État n'a pas pu aboutir. La démarche finalement retenue consistant à acquérir des parcelles à titre privé avec titre foncier s'est ensuite avéré longue (sélection des maraîchers, mise en groupement, démarche pour obtenir un crédit, démarches foncières) et coûteuse (20 millions/ha). Il aura fallu presque toute la durée du projet pour la faire aboutir et c'est seulement maintenant que les premiers maraîchers vont pouvoir s'installer.

2.2.3 Nouveaux Villages Agricoles - NVA (Financement Coopération Israélienne)

- Démarrage en 2010 à l'initiative du Chef de l'Etat, d'un vaste programme de création, sur des terrains acquis par l'Etat, de Nouveaux villages agricoles au profit de jeunes désœuvrés originaires des différentes régions du Congo, volontaires pour développer leur propre activité agricole.
- A ce jour, ce sont seulement les villages de Nkouo et Imvouba¹⁰ qui ont été réalisés avec l'appui d'une assistance technique israélienne. Chaque volontaire s'est vu confier, après sélection et formation (2 semaines) une maison, un poulailler et 2 ha de terre cultivable.
- A Nkouo, 40 volontaires ont été installés (39 restants à ce jour) et produisent des œufs et des légumes pour le marché ainsi qu'une faible quantité de manioc (beaucoup de travail). Une grande partie des 2 ha qui leur ont été confiés n'est pas mis en valeur. Sur ce site deux problèmes majeurs :
 - Pas de sécurité foncière d'une part parce que l'Etat ne dispose pas de titre foncier (d'anciens propriétaires même dédommagés réclament ce qu'ils considèrent comme étant toujours leur terrain) et d'autre part parce que les modalités selon lesquelles la jouissance des terrains de l'Etat par les volontaires ne sont pas formalisées. Pas de possibilité de crédit de ce fait.
 - Insuffisance des ressources en eau qui entraîne une limitation de l'activité maraichère en saison sèche
- A Imvouba, 45 volontaires ont été installés et produisent du poulet de chair et des légumes pour le marché ainsi qu'une faible quantité de manioc (beaucoup de travail). Une grande partie des 2 ha qui leur ont été confiés n'est pas mis en valeur. Sur ce site, un atout, une situation excédentaire en fumier et trois problèmes majeurs :
 - Les problèmes fonciers paraissent se poser dans les mêmes termes qu'à Nkouo mais de manière moins aiguë pour le moment.
 - La production de poulets de chair ne semble pas être rentable dans les conditions actuelles de production malgré des investissements importants réalisés (abattoir notamment). Une demande de reconversion vers la production d'œufs a été refusée par le MAEP.
 - Difficulté pour recruter de la main d'œuvre
- Les volontaires installés ne sont pas des entrepreneurs mais de pseudo salariés de l'Etat. Ils ne disposent d'aucune marge de manœuvre aussi bien pour le choix des spéculations à entreprendre que pour la réalisation d'investissements. Alors que l'environnement, notamment en termes de marché et leur famille évoluent, ils sont corsetés dans un système rigide qui, à terme, pourrait les condamner.

¹⁰ Celui d'Odziba prévu avant Imvuba a finalement été différé en raison de difficultés foncières.

2.2.4 Le PAMTAC B (Financement Agence Française de Développement)¹¹

- Ce projet, porté par une ONG internationale ESSOR et deux ONG nationales, AGRIDEV et CJID, vise à développer une agriculture périurbaine familiale durable au travers le renforcement de capacités des producteurs, des transformateurs et des organisations partenaires qui les accompagnent.
- 300 maraîchers seront formés et accompagnés dans la zone Sud-Ouest de Brazzaville (Madibou, Bono, Kombé, Kiba, Nganga L'Ingold). 15 unités artisanales de transformation agro-alimentaire seront appuyées à Brazzaville et ses environs.
- Le projet se déroule de novembre 2015 à juin 2018, soit une durée de 32 mois et il est cofinancé par l'Agence Française de Développement, la Fondation Lord Michelham of Hellighy et la Fondation RAJA Daniel Marcovici.

A ce jour malgré un impact limité, ce projet illustre bien la démarche consistant à promouvoir une agriculture durable, de la production à la transformation.

2.2.5 Le projet AVOBRA

Surfinancement de l'Union Européenne, la société Avobra a initié un projet pour la production de compost à partir des déchets des grands marchés et des ordures ménagères. C'est ainsi que des décharges transitoires ont été installées dans tous les grands marchés pour approvisionner 2 centres de tri.

Des groupements devaient en principe assurer le tri des ordures puis la vente et le transport du compost produit. Ce dispositif qui a fonctionné pendant 4 ans avec difficultés (conflit sociopolitique de 1997 à 2000) a été repris en gestion directe par la mairie sans grands moyens en 2002 jusqu'en 2004 mais le principe du compostage a été abandonné au profit d'une évacuation rapide.

2.3 DESCRIPTION PAR SITE

2.3.1 La production par site

Les principales caractéristiques des sites évoqués dans les termes de référence (et visités par la mission) sont détaillées en ANNEXE 6 et résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Résumé des caractéristiques des sites visités

	Brazzaville	Pointe Noire	Dolisie	Nkayi	Ouessou
<u>Périmètres aménagés</u>					
Nombre de maraîchers	824	76*	161	217	59
Nombre de groupements	23	2	5	17	6

¹¹ PAMTAC-B : Projet d'appui au maraîchage, à la transformation agro-alimentaire et à la commercialisation des produits transformés à Brazzaville.

	Brazzaville	Pointe Noire	Dolisie	Nkayi	Ouessou
Surface (Ha)	70,0	66,0	11,0	23,5	13,3**
<u>Producteurs individuels</u>					
Surface (Ha)	230,0	193,0	3,5	12,0	5,5
<u>Taux de couverture des besoins (Estimation)</u>	21 %	35 %	90 %	110 %	47 %

* Incluant un maraîcher de 60 ha **Incluant 6,5 ha actuellement à l'abandon

Ces chiffres appellent les commentaires ci-dessous pour chacun des sites.

a) Brazzaville

Dans la zone de Brazzaville, l'activité maraîchère est principalement répartie, d'une part entre 12 sites de production aménagés et d'autre part, entre de nombreux maraîchers individuels situés le long des routes nationales 1 et 2 ainsi que sur l'île de M'Bamou et la zone nord-ouest de Brazzaville.

Les sites aménagés sont pour moitié propriété du MAEP (sécurisés sans titre foncier) et couvrent 51 ha tandis que l'autre moitié est propriété de groupements privés (pour la plupart sécurisés) couvrant 19 ha dont 16 au titre des groupements du Programme d'Appui aux Maraîchers – PAM qui ne sont pas encore mis en valeur. On notera que le MAEP a entamé les procédures pour devenir propriétaire de deux sites de 10 ha chacun à Makana 2 et Yié.

Les sites propriété du MAEP ont pour la plupart bénéficié de l'encadrement technique de Agricongo et pour deux d'entre eux de l'aide du PDARP pour la réalisation / réhabilitation des infrastructures d'irrigation. A noter que trois de ces groupements et un groupement d'éleveurs situés sur la rive droite du Djoué se sont regroupés au sein d'une union, l'Union Générale des Exploitants Agricoles – UGEA. Apparemment bien organisée et bien gérée (selon les déclarations du bureau, présidence tournante tous les 2 ans, cotisations trimestrielles de 15000 FCFA/trimestre à jour, réserve de plusieurs millions en banque), elle a pour objet de réaliser des achats groupés, de conduire des actions de plaidoyer et de resserrer les liens entre ses membres. Elle est membre du Groupement d'Intérêt Economique – GIE visant à regrouper dans une même instance de discussion tous les acteurs concernés par la filière. Cette instance créée en 2015 sous l'impulsion du PADE n'est pas encore opérationnelle, faute semble-t-il de vision stratégique.

Par ailleurs, l'approvisionnement de Brazzaville en produits vivriers est assuré par de petites exploitations familiales de 0,5 à 1,5 ha situées au-delà de 30 km du centre-ville sur des parcelles louées pour la durée du cycle du manioc. Cette culture est en effet le pivot de l'exploitation en association avec maïs, arachide, ananas, banane, patate douce et légumes de champ (amarante, oseille, épinards, morelle, tomate, piment, gombo...). Les Nouveaux Villages Agricoles de Nkouo et Imvuba contribuent également à l'approvisionnement de Brazzaville en légumes, œufs et poulets de chair et dans une moindre mesure en manioc.

Face à une demande urbaine liée à une démographie importante (près de 2 millions d'habitants) et en forte croissance (+4,3 % par an), la production locale de l'agriculture n'arrive pas à couvrir la demande en légumes, d'autant moins que près de 3 000 maraîchers

ont été expropriés ces dernières années pour construire des infrastructures routières urbaines. Des importations en provenance de RD Congo sont d'ailleurs autorisées deux fois par semaine.

Afin d'approcher très grossièrement la couverture des besoins en légumes de Brazzaville¹², par analogie avec le raisonnement effectué par le PAM, consistant à évaluer d'une part la consommation annuelle de la ville et d'autre part la production maraîchère des surfaces plantées en distinguant les rendements sur périmètres et hors périmètres, des estimations ont été conduites par zones.

Dès lors que la consommation de légumes par personne serait de l'ordre de 25 kg/personne/an (la norme OMS légumes et fruits est de 146 kg/an) et que les rendements en périmètre et hors périmètres seraient respectivement de l'ordre de 45 et 25 tonnes/an, la production annuelle serait de 8 900 tonnes pour une consommation de 42 500 tonnes (population de 1,7 millions), soit environ 21 % de couverture des besoins.

b) Pointe Noire

Dans la région de Pointe Noire, l'activité maraîchère est principalement répartie entre, d'une part 2 sites de production et d'autre part 1 566 maraîchers individuels dont la majorité se trouve à la périphérie de la ville.

Un seul site est propriété du MAEP qui a signé un bail emphytéotique de 99 ans avec Agrico. Le second périmètre aménagé est géré par un privé chinois qui cultive 60 ha sur une concession totale de 150 ha partiellement sécurisée. Tous les autres, à l'exception de la zone de Thiamba Nzassi dont les responsables déclarent disposer d'une attestation de vente, sont en situation précaire (location annuelle reposant sur un simple accord verbal) dans la zone de Pointe Noire où la pression foncière est particulièrement forte. Par ailleurs, le MAEP est en discussion pour l'achat d'un terrain à Longo (environ 60 km de Pointe Noire).

Selon la même approche que celle retenue pour Brazzaville pour apprécier le déficit en légumes de Pointe Noire, avec des hypothèses de rendement en périmètre et hors périmètres qui seraient respectivement de l'ordre de 60 et 30 tonnes/an, la production annuelle serait de 8 750 tonnes pour une consommation de 27 500 tonnes (population de 1,1 millions), soit environ 35 % de couverture des besoins.

c) Dolisie

Dans la région de Dolisie, l'activité maraîchère est principalement répartie entre, d'une part 4 sites de production aménagés et d'autre part 88 maraîchers individuels non regroupés. Deux sites privés sont totalement sécurisés tandis que les deux sites MAEP, malgré la possession d'un plan cadastral, sont menacés, en particulier le site appuyé par Agrico situé à proximité de l'aéroport (Ngo Nzogou). Les zones de production vivrière produisent également des légumes et la surface consacrée à cette production a été évaluée approximativement à 24 ha. Enfin, le MAEP négocie actuellement deux terrains à Mafoubou et Moulendé pour un total de l'ordre de 50 ha.

¹² Le caractère approximatif de cette évaluation limite son intérêt à la conduite de comparaisons entre les différentes villes étudiées.

Selon la même approche que celle retenue pour Brazzaville pour apprécier le déficit en légumes de Dolisie, avec des hypothèses de rendement en périmètre et hors périmètres qui seraient respectivement de l'ordre de 70 et 40 tonnes/an, la production annuelle serait de 1 890 tonnes pour une consommation de 2 100 tonnes (population de 84 000), soit environ 90 % de couverture des besoins.

d) Nkayi

Pour la zone de Nkayi, l'activité maraichère est principalement répartie entre, d'une part 7 sites de production aménagés et d'autre part plusieurs maraichers individuels dont on a estimé les surfaces cultivées à 12 ha.

Sur les 7 sites aménagés, 5 sont privés dont un totalement sécurisé (avec titre foncier). Pour les 2 autres sites, l'un propriété de la mairie et l'autre du MAEP, la menace foncière est faible.

A noter que 2 sites situés près du captage SNDE bénéficient de la gratuité de l'eau tandis que 3 sites en ville également raccordés à la SNDE ne bénéficient pas de cet avantage et payent l'eau sur la base d'un forfait mensuel quelle que soit leur consommation. Le MAEP négocie l'achat de 10 ha à Kayes Mady 2 pour installer à proximité d'un cours d'eau ces 3 sites.

Selon la même approche que celle retenue pour Brazzaville pour apprécier le déficit en légumes de Nkayi, avec des hypothèses de rendement en périmètre et hors périmètres qui seraient respectivement de l'ordre de 70 et 40 tonnes/an, la production annuelle serait de 2 125 tonnes pour une consommation de 1 800 tonnes (population de 72 mille), soit environ 118 % de couverture des besoins.

e) Ouesso

Pour Ouesso, l'activité maraichère est principalement répartie entre, d'une part 3 sites de production aménagés et deux zones de maraichage individuel situées à Keita et Pokola.

Sur 3 périmètres aménagés, 2 sont privés sécurisés ou en cours de l'être. Les zones de maraichage individuel sont peu sécurisées, le plus souvent en location annuelle. Le MAEP n'envisage pas pour l'instant de s'investir dans la négociation pour l'acquisition d'une parcelle sécurisée.

Selon la même approche que celle retenue pour Brazzaville pour apprécier le déficit en légumes de Ouesso, avec des hypothèses de rendement en périmètre et hors périmètres qui seraient respectivement de l'ordre de 40 et 25 tonnes/an, la production annuelle serait de 408 tonnes pour une consommation de 875 tonnes (population de 35 mille), soit environ 47% de couverture des besoins. Ce faible taux, lié en grande partie à des récents mouvements de population, pourrait revêtir un caractère conjoncturel et se redresser parallèlement à l'évolution démographique.

2.3.2 Les marchés de Brazzaville

Du fait de sa position de plus grande agglomération du pays, Brazzaville constitue le plus grand bassin de consommation. Plus de 60% de l'offre en produits agricoles provient de l'agriculture urbaine et péri urbaine, le reste étant couvert par l'offre de l'arrière-pays et des importations transfrontalières principalement de la RD Congo et du Cameroun.

Le réseau routier du département (routes asphaltées, carrossables et périodiquement entretenues) en assez bon état facilite l'approvisionnement des marchés et des bassins de production agricole. En matière d'organisation de flux, Brazzaville ne dispose pas de points spécifiques adaptés pour les ruptures de charge et le dégroupage des produits : la production agricole est vendue parfois à la queue du véhicule, en bord de rue. Aucun aménagement spécifique n'est prévu pour les déchargements /chargements. L'absence d'aménagement se traduit notamment par des embouteillages aux heures de livraison, des pertes affectant les produits (sacs de fruits et légumes jetés du camion), des problèmes de nuisances pour les riverains et d'hygiène pour les aliments, tout particulièrement en période pluvieuse.

On note l'existence d'un magasin installé par Agricongo (Halle du marché Total) qui devrait permettre de répondre au moins partiellement à cette question en permettant aux producteurs des sites encadrés d'assurer la livraison de leurs produits frais. Cependant, la situation enclavée du magasin, sa conception de type « magasin de stockage » font qu'il n'est pas réellement utilisé pour cette destination initiale. Des tables de vente y ont été installées, et quelques produits périssables sont stockés momentanément ainsi que du matériel (contenants de récupération, palettes, ...). Sa conception et l'utilisation actuelle ne permettent pas un nettoyage régulier.

2.3.3 La situation foncière des différents sites

L'agriculture en milieu urbain et singulièrement le maraîchage, est confrontée par définition à la concurrence d'autres activités souvent plus rémunératrices (commerce, immobilier notamment), ce qui tend à la reléguer progressivement vers les périphéries urbaines. On notera d'ailleurs que le Schéma Directeur d'Urbanisme de Brazzaville, s'il prévoit de créer des réserves foncières, n'envisage pas explicitement de réserver prioritairement des espaces pour le maraîchage.

Globalement, la pression foncière est très forte et en croissance à Pointe Noire tandis qu'elle demeure forte sur Brazzaville. Ailleurs, sauf cas particuliers (périmètres de Ngo Nzogou près de Dolisie et de Maboko près de Ouesso (déjà en partie colonisés par des riverains), elle demeure modérée.

Dans le détail, la situation est décrite dans les paragraphes suivants.

a) Brazzaville

Dans la zone de Brazzaville et sur la base des sites visités, on distingue plusieurs cas, classés ici selon leur degré de sécurisation décroissant :

- avec l'aide du projet AFD-EGIS, quelques anciens maraîchers « déguerpis » de la corniche et regroupés en coopératives, ont obtenu des crédits pour l'acquisition sécurisée (avec un titre foncier) de terrains qui appartiendront à leur coopérative. Ce mode d'acquisition permet une totale sécurisation foncière et offre des garanties pérennes d'exploitation pour les maraîchers
- dans d'autres cas, des terrains ont été acquis par l'Etat (Agricongo, Bikakoudi, Nsounga et les nouveaux villages agricoles -NVA) qui a rétrocédé leur jouissance aux groupements selon des modalités plus ou moins formalisées ; dès lors que la procédure d'achat par l'Etat n'a pas toujours été menée jusqu'à l'obtention d'un titre foncier, des contestations sont toujours possibles (cas du NVA de Nkouo où d'anciens

occupants reviennent exercer certaines activités avec pour but final avoué de récupérer leurs anciens terrains) ; par ailleurs, le flou sur les modalités de rétrocession par l'Etat aux groupements ne permet pas toujours un développement durable et n'ouvre pas toujours la possibilité de contracter des crédits ;

- des terres louées par les producteurs eux-mêmes (pour la plupart des maraîchers isolés qui contribuent également à l'approvisionnement de Brazzaville) à des prix souvent élevés ; ils ne présentent aucune garantie de sécurisation, vu leur caractère temporaire et leur appartenance à autrui.

b) Pointe Noire

Dans la zone de **Pointe Noire** et sur la base des données du rapport diagnostic des producteurs maraichers d'Agricongo, on distingue les cas suivants :

- le périmètre aménagé de Tchimbambouka est situé sur un terrain appartenant à l'Etat mais subi la forte poussée de l'urbanisation ;
- plusieurs sites non aménagés (zones de Fouta et de Lemba) sur lesquels les maraîchers louent les terres à des privés ; dans ces zones à forte pression foncière, la pérennisation de l'activité est compromise ; il en serait de même pour les sites de Tchiamba Nzassi, Tié-Tié et Mongo Poukou.

c) Dolisie

Dans la zone de **Dolisie** et sur la base des données du rapport diagnostic des producteurs maraichers d'Agricongo, on distingue les cas suivants :

- Sites aménagés de Mbounda appartenant à l'évêché du Niari sécurisé, site Tahiti de la COOPEMAD plus ou moins sécurisé et celui de Ngo Nzougou appartenant à l'Etat mais fortement contesté par les riverains ;
- Site non aménagé du village Les Bandas (Mpello) où le foncier n'est pas sécurisé.

d) Nkayi

Dans la zone de Nkayi, sur la base des entretiens conduits auprès de différents services et des visites de terrain, il apparaît qu'un groupement privé est totalement sécurisé avec titre de propriété et que 2 sites sont partiellement sécurisés. Pour ces derniers, il s'agit d'une part d'un site situé à proximité du centre d'approvisionnement en eau de la ville qui bénéficie de la protection du Ministère en charge de l'hydraulique et du MAEP et d'autre part d'un site mis à disposition par la mairie et disposant d'un plan cadastral ; en l'absence de forte pression foncière, sa sécurisation semble assez bien assurée. Les 4 autres sites sont sous le régime d'une location sans contrat et donc potentiellement révoqués chaque année.

e) Ouesso

Dans la zone de **Ouesso**, sur la base des entretiens conduits auprès de différents services et des visites de terrain, le projet FAO serait installé sur 6 ha d'un terrain de 12 ha qui appartiendrait à la Mairie mais serait menacé car il est prévu de construire des maisons sociales sur cette zone. En revanche, les sites de Bomoko et Keita appartenant à des privés sont sous faible menace foncière.

2.4 SYNTHÈSE : CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

Les tableaux ci-après résument les grands constats du diagnostic réalisé par l'équipe, présentés selon les grands axes de la problématique périurbaine en jeu.

a) Agriculture vivrière périurbaine

Tableau 2 : Diagnostic agriculture vivrière périurbaine

Opportunités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Tissu productif dense et de bonne qualité – Compétence/expérience des producteurs. • Pas de problème majeur d'accessibilité quelle que soit la saison. • Opportunités commerciales : demande soutenue et en croissance +21% tous les 5 ans (PDARP), déficits de certains produits et à certaines périodes (saison des pluies) ; importante importation d'oignons (plus de 9 300 t/an). • Cadre réglementaire souple. • Marché des intrants libéralisé et existence d'un climat de concurrence - peu de variété dans les produits et les prix. • Prise de conscience par certaines catégories de consommateurs de l'intérêt des produits d'origine locale (œufs frais N'Kouo et des fermes avicoles privées). • Souci croissant (gouvernement, consommateurs) de la sécurité sanitaire des aliments (hygiène et salubrité, pesticides). • La production intensive et son environnement sont pourvoyeurs d'emplois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Très forte pression foncière dans les zones urbaines ou à proximité Brazzaville – diminution tendancielle des terres en culture. • Méconnaissance des producteurs en matière de droits et procédures foncières. • Agriculture périurbaine souvent assimilée au seul maraichage, considéré comme une filière, et traitée de façon sectorielle. • Qualité des intrants importés/distribués peu ou pas réglementée et contrôlée. • Infrastructures commerciales spécialisées inexistantes ou à réhabiliter : problèmes d'hygiène et salubrité. • Faible pouvoir d'achat des consommateurs. • Intrants importés en quasi-totalité. • Problème de la non application de l'exonération douanière. • Faiblesse qualitative et quantitative de l'encadrement technique. • Manque de structure et de mécanisme de financement approprié.

b) Environnement institutionnel

Tableau 3 : Diagnostic environnement institutionnel

Opportunités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Restructuration récente du MAEP et vision politique claire PNIASAN (qui prévoit un sous-programme spécifique et PAP en cours de mise en œuvre). • Longue expérience en matière de développement de l'agriculture périurbaine (au travers de l'expérience Agricongo). • Convergence d'intérêt avec les services de la mairie de Brazzaville pour la complémentarité avec la politique « Ville en Santé ». • Le principe de la gestion axée sur les résultats mis en œuvre par le MAEP. 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection foncière théorique (textes) mais non toujours effective. • Absence de nouveaux espaces verts dévolus. • Tendance à vouloir exclure les activités de production de la sphère urbaine. • Nombreux producteurs (maraîchers) en ruptures d'activités du fait des expropriations.

NB : L'existence des maraîchers « déguerpis » constitue en même temps un point fort dans ce sens que l'activité bénéficie ainsi d'une « réserve de main-d'œuvre » qualifiée qui ne demande qu'à être utilisée.

c) Production agricole en zone périurbaine

Tableau 4 : Production agricole périurbaine

Opportunités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel d'intensification important dans la zone proche (bas-fonds, et eau disponible). • Processus de diversification des productions pour le marché nettement engagé. • Bonne accessibilité aux marchés et à l'approvisionnement en intrants. • Existence d'une longue expérience en matière d'agriculture périurbaine pouvant être capitalisée (Agri Congo). • Multiplication des actions et projets, (Gouvernement avec l'appui des PTF, secteur privé). • Existence de sites maraîchers fonctionnels et sécurisés (collectifs /publics ou privés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'intensification faibles. • Déficit en matière organique, premier intrant pour la l'intensification (Utilisation des ressources disponibles, y compris gadoues mal adaptées sur le plan agronomique et polluantes). • Les volumes de la plupart des produits agricoles diminuent en saison des pluies (avec baisse de qualité). • Maîtrise insuffisante de la saison des pluies par les producteurs : techniques, matériel (nappes de serre non disponibles), intrants. • Faible variété des intrants disponibles pour l'intensification et faible protection des producteurs contre les produits im-

Opportunités	Contraintes
en périphérie des centres urbains.	<p>propres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement en intrants organisé pour l'essentiel de façon individuelle. • Manque de formation des producteurs sur l'intensification plus poussée. • Sites non toujours raccordés au réseau électrique. • Méconnaissance des règles et méthodes pour l'installation de dispositifs d'irrigation (puissances des motopompes, mode de distribution, ...). • Manque de laboratoires d'analyses des pesticides et des sols. • Faible production en fientes/fumier des petits élevages (avicoles, porcins, ...).

d) Demande et commercialisation

Tableau 5 : Diagnostic filières

Opportunités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Forte demande qui se traduit par une forte capacité d'absorption du marché. • Tendance croissante de la demande (développement de la population urbaine, évolution des modèles de consommation). • Les producteurs et autres acteurs connaissent bien les caractéristiques et le mode de fonctionnement des marchés (clients, prix, ...). • Les ventes au comptant sont majoritaires (les commerçants fonctionnent sur fonds propres mais cela peut constituer un facteur limitant). • Pour Brazzaville, proximité d'un grand marché en Afrique centrale (RDC). Pour Pointe-Noire: Cabinda; des marchés limitrophes sont également accessibles à Dolisie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vente « à la planche » majoritaire (faible valeur ajoutée pour les producteurs, difficultés d'optimiser/accélérer les cycles de vente dans les zones concernées). • Absence de concertation des producteurs (ou organisation collective) permettant d'optimiser l'adéquation dans le temps de l'offre à la demande). • Absence d'emballages adaptés (transports et vente en vrac : perte de qualité) et faible conditionnement des produits. • Conditions de vente peu satisfaisantes au plan sanitaire, et absence d'une approche qualité cohérente/efficace : infrastructures commerciales sommaires (vente à même le sol de fruits)

Opportunités	Contraintes
	<p>et légumes sur certains marchés, absence d'infrastructures de maintenance).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'infrastructures commerciales adéquates pour le gros comme pour le détail (absence d'une plateforme logistique à Brazzaville) : ruptures de charge nécessaires. • Faible accès aux crédits commerciaux (<i>revolving funds</i>). • Peu ou pas d'organisation collective de la commercialisation et pas de dispositif formel de concertation inter acteurs (ce qui signifie une absence d'organisation des marchés). • Nature des produits concernés (produits périssables pour l'essentiel) limitant très fortement les capacités de stockage (taux de pertes et perte de qualité). • Peu ou pas d'initiatives significatives en matière de transformation.

e) Aspects environnementaux

Tableau 6 : Diagnostic aspects environnementaux

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Faible sensibilité environnementale des acteurs des filières. • Existence d'un texte sur les substances autorisées (mais ce texte est peu connu des intéressés). • Actions en cours (AVERDA) visant à régler le problème des déchets urbains, mais sans valorisation agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de dispositif de contrôle systématique des activités du secteur (amont : « bonnes pratiques » et aval : contrôle des produits mis à la consommation). • Echec (ou arrêt) des expériences passées en matière de production de fertilisants organiques sur base de déchets urbains. • Réticence du ministère de l'intérieur sur la création de chantiers de fourniture de gadoues à partir des ordures ménagères urbaines.

f) Synthèse contraintes et opportunités

Dans un contexte caractérisé par (i) une urbanisation croissante et dynamique, (ii) des changements et aléas climatiques croissants, (iii) une pression foncière de plus en plus forte en périphérie des villes, les consommateurs urbains et les producteurs périurbains sont confrontés à une situation de plus en plus délicate au plan de l'équilibre de l'approvisionnement alimentaire des centres urbains et de la pérennité de l'activité agricole périurbaine.

Le principal enjeu de toute action demeure donc la réduction structurelle et durable du déséquilibre offre demande, qui doit reposer sur le maintien de capacités de production (exploitations : hommes et sols).

Ce maintien ne pourra être durable que si ce secteur productif arrive à améliorer significativement sa productivité et ses revenus.

Les principaux obstacles à cette évolution sont les suivants :

- Une situation foncière particulièrement tendue dans les zones concernées.
- Un environnement de la production pas toujours très favorable :
 - en amont (approvisionnement en intrants, et en particulier, gros problème de l'approvisionnement en matière organique, base de toute fertilisation performante);
 - pour la production proprement dite, si l'on fait exception de certains périmètres anciens (Agricongo notamment), un manque de sites permettant une exploitation optimisée et hautement intensifiée et productive ;
 - en aval, des systèmes de commercialisation fonctionnant essentiellement sur la base de l'initiative individuelle, mais peu équipés et appuyés : manque d'organisation collective, d'infrastructures adaptées aux besoins logistiques, climat concurrentiel peu transparent, moyens rudimentaires conduisant à une perte de qualité des produits livrés sur le marché.
- Un faible niveau d'initiatives innovantes et de pratiques courantes permettant de livrer sur les marchés des produits intégrant une forte valeur ajoutée, conditionnés de façon adéquate, pouvant être conservés dans des bonnes conditions, et de bonne qualité sanitaire.

Ces contraintes ne sont toutefois pas insurmontables, car les zones périurbaines disposent de nombreux atouts :

- une « culture » de la production pour le marché déjà bien mise en pratique ;
- des populations de producteurs compétents, appuyées par un réseau d'approvisionnement opérationnel ;
- un souci d'organisation et de mise en œuvre de pratiques collectives ;
- une demande soutenue, en croissance, encore peu exigeante au plan de la qualité (le critère principal d'achat restant encore le prix).

Ses principales caractéristiques constituent la base d'une justification des mesures proposées dans le cadre du présent projet.

3. FORMULATION DU PROJET

3.1 PRINCIPES DE CONCEPTION

Les grands axes de toute approche en matière de développement de l'agriculture vivrière périurbaine au Congo peuvent être résumés de la façon suivante :

- Le Congo est un pays à la fois fortement urbanisé et disposant d'un potentiel agricole important. Concernant plus spécifiquement l'agriculture périurbaine, il dispose d'une expérience non négligeable, qu'il s'agisse des actions menées spécifiquement dans cette perspective (Agricongo, Nouveaux Villages) ou du dispositif spontané qui s'est mis en place pour approvisionner les centres urbains ;
- L'une des priorités stratégiques du développement agricole au Congo est d'appuyer le développement de la production alimentaire nationale, pour alimenter les villes sur la base d'une production nationale, et d'éviter ainsi les importations ;
- Une agriculture fortement intensive, notamment périurbaine, constitue une base importante de l'économie nationale en termes de
 - création de richesse ;
 - réduction des importations et de l'amélioration de la balance commerciale ;
 - source d'emplois directs et induits ;
 - facteur d'organisation environnementale des espaces périurbains ;
 - facteur d'amélioration de la santé des populations par la fourniture d'une nourriture abondante en quantité et qualité saine.

L'approche proposée pour mettre à profit cette opportunité décisive pour les années à venir repose sur la mise en pratique au travers du projet des principes et lignes directrices suivants :

- accompagner et renforcer la transition des systèmes de production agricoles traditionnels vers le statut d'entreprises agricoles intensifiées, rentables.
- il ne s'agit pas de « faire de l'agriculture en ville » mais bien d'adopter un nouveau système d'agriculture aux caractéristiques adaptées au milieu, s'attaquant à ses contraintes en valorisant ses atouts, hautement performante, à fort taux d'investissement, et à forte utilisation/valorisation de la main-d'œuvre,

Les principaux défis à relever concernent :

- l'adéquation entre la demande et l'offre, qui passe notamment par : (i) une connaissance approfondie des différentes caractéristiques des marchés dans la durée (ii) une organisation et une planification collectives de l'offre pour répondre au mieux à la demande ;
- l'intensification de la production qui doit permettre de rentabiliser au mieux la ressource rare qu'est le foncier : les voies de développement principales seront :

- la transformation permettant à la fois de valoriser des productions (valeur ajoutée) et contribuer à l'adéquation offre demande, en lissant l'offre : l'approche proposée est une approche « à la demande » ;
- l'amélioration des conditions d'environnement institutionnel, technique et économique de la production : formation, appui conseil, accès aux intrants, information technique et commerciale, aux services ...

Parmi les améliorations à apporter à l'environnement de la production, défis de toute première importance, il est essentiel d'améliorer la qualité et la quantité de l'approvisionnement en matière organique, un intrant indispensable pour toute agriculture intensive. Les conditions actuelles d'approvisionnement en matière organique ne sont satisfaisantes à aucun point de vue : quantitatif ou qualitatif. L'enjeu est ici triple : productif (maintien de la fertilité), économique (haute productivité) et environnemental (améliorer sensiblement les pratiques actuelles d'utilisation de « gadoues » urbaines insalubres, polluantes et agronomiquement non optimisées pour les besoins de la plante), objet de l'approche « compostage » qui est une des composantes proposées par le présent projet.

Pour cela il s'agira :

- d'adopter une approche à moyen /long terme, qui prenne en compte les tendances naturellement observées, notamment en ce qui concerne l'aggravation de la pression foncière ;
- d'appuyer les exploitations et les systèmes dont la rentabilité peut concurrencer les activités urbaines alternatives (nécessité d'une forte intensification, maximisation du nombre des cycles annuels de culture, production en saison pluvieuse, diversification (cultivars de cycle court, adaptés à chaque saison, commercialisation directe par lots pour une libération rapide des sols).
- d'appuyer la professionnalisation des producteurs : formation /recyclage technique et de gestion, coaching, accès à l'information, ...
- d'organiser et d'animer le dialogue et la contractualisation entre les acteurs (producteurs, commerçants, transformateurs, pouvoirs publics, ...)

En parallèle, les principes d'action ci-après sont proposés, car ils sont des facteurs reconnus de qualité et de durabilité des résultats :

- privilégier une approche par la demande (*bottom up*) : appuyer des dynamiques existantes et des modèles qui se révèlent efficaces et ne pas proposer de modèles exogènes n'ayant pas fait leurs preuves ;
- instaurer systématiquement une participation non symbolique (financière ou autre) des promoteurs (facteur d'appropriation du fait de la prise de risque réelle que cela implique) ;
- il est par ailleurs proposé de ne pas effectuer de choix a priori de filières privilégiées (dès lors qu'elles s'insèrent dans les objectifs généraux du projet) : il s'agit d'intervenir plus de façon globale sur des systèmes de production, complexes par nature.

3.2 IMPORTANCE D'UNE ACTION MULTIFACTORIELLE (HOLISTIQUE)

Selon l'expérience observée notamment dans le cas des actions menées par AgriCongo, le succès tient non seulement la réalisation d'un investissement direct (création de périmètres), mais également à une approche multidimensionnelle combinant à l'appui strictement technique, un ensemble d'actions complémentaires : appui conseil et formation, approvisionnement en intrants¹³, accès au financement, appui au développement des marchés ; appui au développement d'organisations paysannes (OP), développement des services à l'agriculture, (fabrication, réparation, entretien, etc...) et promotion de la micro-entreprise et de l'entreprenariat rural.

3.2.1 Valorisation des synergies

L'expérience montre que les succès les plus marquants ont été obtenus par les projets qui ont su intervenir de manière ouverte, en prenant en compte les actions des autres projets de développement et en synergie avec les différents acteurs.

3.2.2 Financement

L'agriculture périurbaine devrait pouvoir se financer par elle-même. Des subventions aux investissements (totales ou partielles) peuvent être nécessaires au cours d'une période, mais les appuis doivent viser à enclencher la croissance et le développement par la promotion de modèles durables au plan financier, c'est-à-dire qui dégagent des recettes permettant à la fois de couvrir les charges courantes, mais également de dégager des ressources pour la consommation des ménages et la poursuite de l'investissement (ou au minimum le renouvellement)

Les procédures habituelles des organismes financiers font que l'accès au financement est incertain pour les plus démunis. Les systèmes de crédit ne prennent que faiblement en compte des caractéristiques particulières de l'activité rurale (en particulier les échéanciers de remboursement ne prennent pas en compte la notion d'Investissements Agricoles). Les actions menées doivent tenir compte de cette situation.

3.2.3 Approche communautaire et organisation à la base.

La double préoccupation d'appropriation et de pérennisation des acquis résultant des actions du programme doit conduire à considérer, en dehors des aspects strictement techniques du développement périurbain, un important volet d'activités visant à susciter ou renforcer les capacités des bénéficiaires et de leurs organisations à gérer leur propre développement. (Organisations communautaires, OP, services d'appuis professionnels, etc...).

Les grands axes de cet effort d'appui aux dynamiques communautaires concernent l'ensemble des thématiques évoquées plus haut, en commençant, bien sûr, par l'organisation, la gestion et l'accès au marché. Outre les aspects strictement fonciers, un accent doit, bien sûr, être mis sur la préservation des ressources en eau et du milieu naturel, pour garantir une exploitation durable.

¹³ Semences et engrais notamment, mais également outillage, etc.

3.3 ÉLÉMENTS DE STRATÉGIES THÉMATIQUES

3.3.1 Concernant les « groupes cibles » appuyés

Conformément aux spécifications des termes de référence et à la Politique Nationale en matière de développement agricole, les bénéficiaires du projet seront :

- les producteurs/productrices (Maraîchers et autres producteurs vivriers), qu'il s'agira d'aider à s'insérer dans le marché de façon compétitive.

Outre un appui à l'équipement initial ou à la réhabilitation d'équipements obsolètes, les appuis à leur apporter concerneront l'ensemble des aspects permettant une optimisation de leur activité : renforcement des capacités, appui conseil, accès à l'information, mise en contact en matière de débouchés commerciaux, appui à la concertation inter acteurs jusqu'au niveau de la filière ; ils seront réalisés dans le cadre d'une contractualisation entre les groupements concernés et l'administration, cette dernière étant représentée dans un premier temps par le projet.

- mais également les autres acteurs des filières dont l'activité concourt à l'efficacité globale de l'approvisionnement des centres urbains : il s'agira en particulier d'apporter à ces acteurs des appuis permettant d'améliorer leur mode de fonctionnement aux plans de l'efficience et de l'efficacité : dans ce domaine, vu l'importance des besoins, il sera plutôt adopté une approche « à la demande », visant à appuyer des initiatives et/ou des dynamiques existantes et des modèles qui se révèlent efficaces.

3.3.2 Concernant l'attitude à adopter en matière foncière :

L'analyse de la situation foncière autour des villes principales conduit à penser que l'évolution observée est inéluctable, du fait des tendances lourdes observées en matière d'urbanisation : accroissement de la population, demande renforcée en superficies pour des utilisations « urbaines » : habitations, infrastructures sociales, commerciales ou économiques, voirie, zones d'usage, zones récréatives ...

Dans ces conditions de poursuite de la pression foncière, seules les terres actuellement les mieux protégées pourront faire l'objet d'une poursuite de leur exploitation. Pour les zones non sécurisées avec un statut clair, il est essentiel qu'elles le soient très rapidement, faute de quoi, elles deviendront à court terme hors d'atteinte pour une activité de production.

Encore faut-il qu'elles fassent l'objet d'une exploitation dont la rentabilité puisse concurrencer les activités alternatives.

Pour le projet, ceci a pour conséquence la ligne de conduite suivante :

- vu la durée importante nécessaire pour l'obtention d'un statut sécurisé des terres, le projet ne doit pas intervenir en appui à la sécurisation foncière : il n'appuiera /n'équipera que les sites (à équiper ou déjà équipés) déjà sécurisés sans ambiguïté au plan foncier.
- l'augmentation des productions doit d'abord procéder par une exploitation plus forte des terres disponibles (intensification) plus que par une extension des superficies : l'intervention du projet devra viser à promouvoir des systèmes ayant des forts taux d'intensification, fournissant une rentabilité du même ordre que d'autres

utilisations (de nature économique notamment) : il s'agit d'une condition indispensable pour assurer l'exploitation dans la durée.

3.3.3 Approche filière

D'une façon générale, le projet interviendra de façon classique en matière de filières. Les principaux principes l'approche sont rappelés ci-dessous :

- une démarche de l'aval (Marché) vers l'amont : la production doit être organisée en fonction des besoins du marché, tant pour la nature des produits à mettre sur le marché, que pour ce qui est des quantités et du calendrier : il s'agit de « produire pour vendre » : ceci passe notamment par
 - une bonne connaissance des attentes qualitatives et quantitatives du marché, une diversification des cultures,
 - une programmation des plantations en fonction des pics de demande, une organisation collective permettant de lisser les apports sur les marchés pour éviter que des producteurs ne se concurrencent entre eux (intérêts de plate-forme de concertation) : il s'agira de viser une approche d'approvisionnement selon le principe « juste à temps » (produits frais) organisée dès l'amont : production régulière, mais également de passer d'un système de vente au coup par coup à une politique commerciale lissée au niveau de l'année, ce qui suppose notamment une bonne connaissance des marchés et une concertation entre les acteurs.
- l'appui à un développement intégré de l'ensemble de la filière : il s'agit principalement d'intervenir au niveau « points critiques », afin d'assurer l'adéquation permanente de l'offre à la demande. Cette démarche est valable au niveau du court terme (évacuation des produits), du moyen terme (programmation des productions par campagne, pour répondre à un besoin calé dans le temps) et du long terme (développement des périmètres, expérimentation, dans une perspective pluriannuelle)
- le point central sur lequel insistera le projet est l'intensification notamment au travers d'une culture légumière/maraîchère toute l'année, alors que les calendriers traditionnels ont tendance à éviter la saison pluvieuse ou au moins à réduire l'intensité de culture. La saison pluvieuse présente en effet des difficultés particulières de production, qui impliquent le recours à des techniques adaptées (et éventuellement aux investissements correspondants : tunnels, serres, notamment).
- Cette préoccupation d'intensification est centrale à toute amélioration du tissu productif périurbain, il conditionne sa durabilité, du fait de la pression foncière : ce n'est que dans la mesure où les parcelles seront aptes à générer des revenus importants qu'elles pourront rester dans le secteur productif.
- D'autres aspects devraient être pris en compte dans ce cadre :
 - un développement de la capacité des producteurs et autres acteurs à la gestion devant permettre de maîtriser notamment des prix de revient (formation, appui conseil) ;
 - pour des raisons d'efficacité et d'efficience évidentes, et suivant l'approche « points critiques », le projet contribuera à la création d'une plate-forme logistique pilote en périphérie de Brazzaville, permettant (i) d'assurer la rupture de charge

dans les conditions de qualité et d'hygiène optimales et (ii) de distinguer clairement l'approvisionnement de gros et la livraison en détail. Cette infrastructure constituera l'amorce d'une future organisation plus globale des flux de production à destination des marchés urbains (dans un premier temps Brazzaville)

- un appui conseil en termes d'organisation et de gestion pour les autres acteurs de la filière (commerçants, transporteurs, transformateurs)
- enfin un appui limité sous forme de « bourses aux projets » permettant de financer à titre pilote un certain nombre d'initiatives qui conditionnent directement le développement futur du secteur.

3.3.4 Approche environnementale

Le développement d'une activité agricole à proximité de la ville, voire dans la ville, n'est pas une tendance naturelle, qu'il s'agisse des autorités ou des habitants, pour lesquels il apparaît plus simple de bien séparer les espaces. C'est ainsi que, par exemple, les schémas actuels en matière d'urbanisme, consultés par la mission, ne prennent pas cette dimension en compte.

Une des causes majeures de cette situation est la perception négative des effets et impacts environnementaux dans un milieu qui apparaît mal adapté à ce type d'activité, pourtant essentielle.

Assurer son maintien et son développement doit dès lors reposer sur une approche qui prenne en compte les aspects environnementaux de la façon suivante :

- respect des spécificités urbaines et des contraintes de la ville : mettre en œuvre des règles de bonnes pratiques pour la production mais également pour les autres activités des filières pouvant avoir une influence sur l'environnement, afin d'éviter les risques et nuisances pour la population (producteurs et consommateurs) : l'atteinte de cet objectif passe par la communication et la formation des intéressés ;
- pour la production, le projet assurera en particulier la promotion de systèmes de lutte raisonnée visant à minimiser/optimiser l'utilisation des pesticides, et limiter les conséquences négatives qu'ils pourraient avoir ;
- pour les autres activités des filières (transports, commercialisation, stockage éventuel), il faut assurer leur insertion harmonieuse dans la ville, ce qui suppose que cette question soit prise en compte au niveau de l'aménagement urbain au même titre que les autres grandes problématiques (Habitat, activités économiques, activités sociales, circulation, espaces verts, etc.) : Le projet interviendra pour amorcer une organisation logistique des flux alimentaires au niveau de Brazzaville en élaborant un schéma logistique global, et en entamant la réalisation d'infrastructures logistiques/commerciales permettant d'alimenter la ville selon un schéma rationnel ;
- enfin, le projet se propose de contribuer à régler le problème des ordures ménagères urbaines : le constat de la difficulté extrême pour les producteurs de s'approvisionner en matière organique permettant d'assurer le maintien de la fertilité des périmètres constitue une opportunité intéressante.

L'utilisation des « gadoues urbaines » qui se répand très fortement actuellement parmi les producteurs est une solution imparfaite : elle conduit à épandre dans les parcelles périurbaines une matière organique mélangée de substances non fermentescibles et polluantes.

Cette matière organique elle-même n'a pas fermenté : elle contribue à répandre des germes pathogènes dans toute la zone, tout en n'étant pas un substrat optimal pour l'agriculture.

Le projet se propose donc de réaliser un centre pilote de compostage des ordures ménagères, en s'appuyant sur les acteurs qui ont entamé le développement de la filière « gadoues » : sans ambition de couvrir l'ensemble des besoins, cette infrastructure permettra

- d'adapter à la zone périurbaine de Brazzaville des techniques déjà connues ailleurs (tester un modèle en vraie grandeur) ;
- de constituer le point de départ d'un réseau plus vaste qui pourrait contribuer substantiellement au règlement de la question des déchets urbains.

Dans un souci de pérennité, au plan de la gestion, l'objectif visé par ce centre de compostage serait de viser une situation financière au moins équilibrée, ce qui apparaît réaliste compte tenu des prix actuels de vente des amendements organiques (fumier, fiente de poule, gadoues, paille de brousse), et du fort déséquilibre entre l'offre et la demande

3.3.5 Approche genre

La femme occupe une place prépondérante dans l'agriculture congolaise. A Brazzaville, les actifs agricoles dans le domaine du maraîchage sont constitués à plus de 65% de femmes. On rencontre par endroit des groupements constitués exclusivement de femmes et même dans les groupements mixtes, les femmes sont représentées dans l'ordre de 40 à 85 %. Cette tendance reste généralisée dans toutes les activités agricoles. En 2010, la Direction Départementale de l'Agriculture de Brazzaville rapportait que l'activité maraîchère périurbaine était pratiquée par les femmes dans des proportions atteignant 75 à 76 %.

Les femmes s'occupent également de la transformation et de la commercialisation des produits récoltés et en même temps remplissent leurs tâches traditionnelles de "mère nourricière" (ménage, cuisine, soins des enfants, collecte de l'eau et du bois, etc.).

Elles restent majoritaires (72,0 %) dans la catégorie d'employés saisonniers ou temporaires.

En termes d'instruction, on note que sur l'effectif total des femmes, environ 50 % ont le niveau secondaire et 45 % ont atteint le cycle supérieur et environ 15 % le niveau primaire, soit légèrement inférieur à celui des hommes (chez lesquels 60 % ont un niveau supérieur, 31,5 % ont un niveau secondaire et 5,4 % n'ont fait que le cycle primaire).

Au regard de toutes les informations ci-dessus, on peut également dire sans se tromper que le projet d'agriculture périurbaine vient confirmer les tendances relevées par les études antérieures qui déterminent l'implication plus prononcée des femmes en agriculture et qu'il travaille également au maintien en bonne place de l'utilisation de la femme comme actrice principale.

Sur la base de ce constat sommaire, les femmes constituent un acteur essentiel de toute activité visant à développer l'activité vivrière périurbaine. Le projet, vu son approche à la demande, n'envisage pas toutefois de mener des actions spécifiques selon le genre. Cette dimension sera prise en compte selon une double approche :

- information et formation prenant en compte la distinction genre tant pour les cibles que pour les approches ; ceci aura notamment pour conséquence :

- pour le volet équipement de sites productifs, le souci d'assurer un équilibre entre les gens au niveau des attributions et des aides, formation technique et de gestion adaptée aux populations féminines ;
 - pour le volet aval, de mobiliser aussi un nombre équivalent de groupements féminins ;
 - pour le volet microprojets, le critère du genre doit être pris en compte comme un des facteurs importants pour l'attribution des aides.
- Suivi évaluation : l'ensemble des informations fera l'objet d'un suivi visant à mesurer les poids relatifs des aides selon le genre.

3.4 PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Au nombre des principes qui devraient guider l'action du Projet, les principaux sont résumés ci-après :

- bien que le projet soit sous la maîtrise d'ouvrage du MAEP, il est essentiel qu'une collaboration étroite soit assurée avec les communes d'intervention, pour des raisons évidentes de pertinence et d'efficacité. Il s'agit également d'éviter les doubles emplois. Les responsables des collectivités doivent donc être fortement associés à tous les stades de la réalisation du projet ;
- d'une façon générale, avec l'ensemble des partenaires, adopter une relation fondée sur la « responsabilité mutuelle » incluant certains engagements de part et d'autres, le respect des engagements devant conditionner la poursuite de l'action ; en particulier les bénéficiaires directs des aides doivent contribuer de façon non symbolique à l'appui qu'il aurait apporté (facteur d'appropriation) ;
- apporter un appui global (intégré) aux différents acteurs des filières sur la base d'un diagnostic préalable partagé : il s'agit en particulier au départ de vérifier les besoins en matière de renforcement des capacités des partenaires concernés. Ces appuis ne doivent pas être considérés comme une finalité du projet, mais comme un simple moyen d'atteindre ses objectifs ;
- mettre en œuvre autant que possible le principe d'harmonisation : concertation avec les autres intervenants (administration /projets/PTF, ONG, intervenant dans le même domaine ou dans des domaines voisins, sur la base d'une concertation et d'échange d'informations réciproque (adoption de buts et d'approches compatibles).

3.5 GROUPES CIBLES

Les groupes cibles prioritaires et finaux du programme (principaux bénéficiaires du projet) sont :

- Les producteurs (Maraichers et autres producteurs vivriers) : les apports de diverses natures du projet visent à aider ces acteurs à s'insérer dans le marché de façon compétitive.
- Autres acteurs des filières : le projet vise d'une façon générale à apporter un appui pour l'amélioration de l'environnement de l'activité, et de son efficacité et efficacité. Une préoccupation importante est l'amélioration de la qualité ainsi que de la sécurité

sanitaire des produits livrés sur le marché au consommateur congolais ; cet appui revêtira diverses formes :

- Une amélioration de certaines infrastructures de base : principe de la plateforme logistique dans un premier temps à Brazzaville, permettant d'assurer la rupture de charge et une distribution rationnelle au stade du détail ;
- un appui individualisé (formation, appui -conseil et suivi, structuration,) et appui collectif (infrastructures, relation financement) sur la base d'une approche à la demande (type « bourse projet ») ;
- un appui à des initiatives de valorisation/transformation, selon une approche à la demande ;
- un appui à la mise en relation entre les différents acteurs pour faciliter le lien direct, l'établissement de relations de confiance et la normalisation des systèmes de paiement.

Il n'est pas prévu de limiter les catégories de bénéficiaires potentiels : seront *a priori* éligibles toutes les catégories d'acteurs.

NB: Lors de la réunion de présentation, le MAEP a demandé à la mission de formulation d'intégrer, pour des raisons pratiques, les « nouveaux villages » (N'Kouo et Imvouba). Il convient de noter que la situation géographique de ces villages (route du Nord) va rendre complexe la fourniture d'un encadrement régulier par le projet

Le budget encadrement du projet a été augmenté pour tenir compte de cette demande.

Il convient également de noter que les producteurs des nouveaux villages pourront également, comme tous les acteurs périurbains de Brazzaville, être éligibles aux appuis prévus dans le cadre du fonds de développement des filières.

4. LOGIQUE D'INTERVENTION

La structuration du programme proposé s'appuie globalement sur les propositions des termes de référence dont il reprend l'esprit, la logique générale, et les différentes thématiques jugées pertinentes et ayant reçu l'adhésion des différents partenaires.

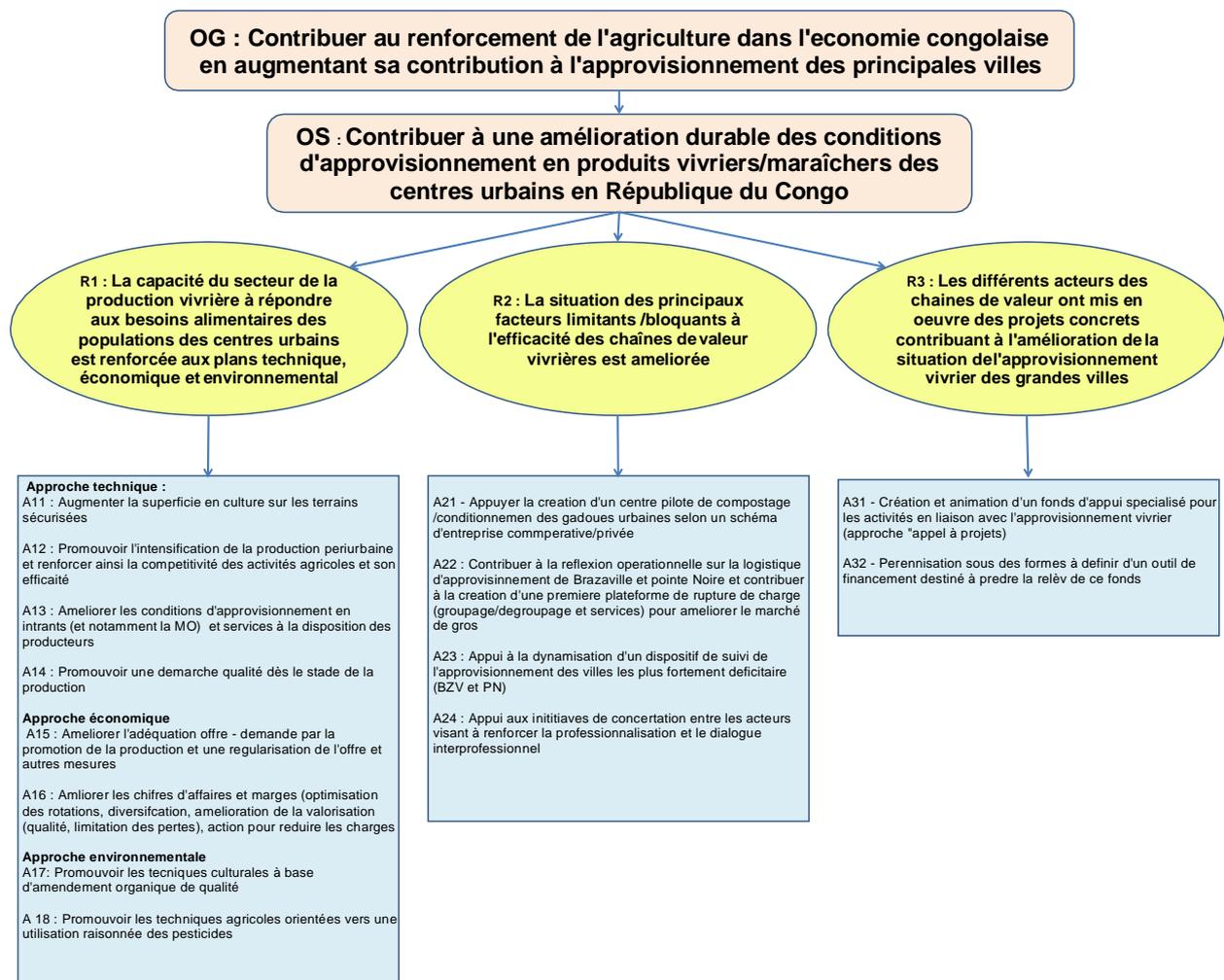
Les principales évolutions introduites concernent :

- des composantes plus spécifiquement structurées sur la base des éléments du diagnostic, et dans un esprit opérationnel (structuration selon la responsabilité mise en œuvre) ;
- la nécessité d'associer les activités de production et, notamment, les activités de valorisation selon une logique « chaîne de valeur » cohérente, ceci au sein d'une même composante ;
- le souci d'instaurer un équilibre entre les activités principales : (i) développement de capacités de production ;(ii) Approche filière intégrée ; (iii) environnement et (iv) et actions d'accompagnement dans une perspective commune et transversale de renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs du secteur.

Ces différentes considérations ont conduit à adopter la logique résumée par le schéma ci-dessous :

(Nb : les détails sont présentés aux paragraphes 4.1 et suivants).

Figure 2 : Cadre logique résumé



4.1 OBJECTIFS DU PROJET

L'esprit central du programme formulé, qui concerne « l'appui à l'amélioration des conditions de vie, en renforçant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience de la population congolaise à travers le développement de la petite irrigation et l'appui aux filières » repose sur :

- des actions spécifiques cohérentes entre elles ;
- validées par l'expérience de projets antérieurs ;
- dans un environnement socio-économique et de gouvernance renouvelé ;
- et selon une démarche visant à répondre à de réels besoins, dans un climat de partenariat et de proximité.

Le projet prend en compte les problématiques suivantes :

- Une contribution à l'augmentation des capacités de production vivrière/maraîchère à destination des grandes villes, avec pour préoccupations :
 - la question de la demande alimentaire des villes, en visant l'augmentation de la part de la production locale /nationale et, en conséquence, la réduction de la

dépendance vis-à-vis des importations en favorisant un approvisionnement régulier tout au long de l'année, et une alimentation de qualité améliorée ;

- le développement d'une capacité de production permettant de maintenir et développer les emplois et la production de revenus familiaux ;
- Une contribution à l'amélioration des conditions de la commercialisation et d'acheminement pour les rendre plus efficiente.
- Les aspects environnementaux, selon une vision concrète, complémentaire par rapport à la composante d'investissements, et prenant en compte des caractéristiques particulières du milieu périurbain (nuisances, gestion des déchets), en particulier par la promotion de techniques de production optimisées en matière d'utilisation de substances potentiellement nuisibles à la santé, et par l'appui à une utilisation rationnelle des déchets ménagers permettant de répondre à un besoin majeur du secteur de la production périurbaine.
- La dimension « genre », qui, bien que ne faisant pas l'objet de mesures spécifiques, est prise en compte d'abord par le ciblage des actions productives, mais également par une intégration systématique en transversal dans toutes les actions menées (notamment, par un souci d'information spécifique qui doit permettre de placer tous les bénéficiaires potentiels du programme en situation d'équité vis à vis de l'accès aux appuis et services du projet).
- Les aspects de gouvernance locale se voient pris en compte (i) par les différentes procédures de gestion adoptée et l'association des parties prenantes, et (ii) par les actions spécifiques de renforcement des capacités en direction des différents acteurs.

Sur la base des travaux menés et en fonction des considérations présentées ci-dessus, le cadre logique comprend les éléments décrits ci-dessous.

Par rapport aux termes de référence, les objectifs du haut du cadre logique, qui sont propres à l'esprit même du projet et découlent de la politique nationale, n'ont pas été revus sur le fond. De simples aménagements de forme ont été apportés, comme suit :

4.1.1 Objectif global

« Contribuer au renforcement de l'agriculture dans l'économie congolaise en augmentant sa contribution à l'approvisionnement des principales villes ».

Cet objectif global, directement extrait des termes de référence, est en ligne avec la politique nationale en matière de développement agricole : il doit contribuer à réduire la dépendance alimentaire de la République du Congo par rapport aux importations, tout en permettant à la population des producteurs de vivre décemment de leur activité.

4.1.2 Objectif spécifique

« Contribuer à une amélioration durable des conditions d'approvisionnement en produits vivriers/maraîchers des centres urbains en République du Congo ».

Cet objectif spécifique fait clairement référence à la lutte contre le déséquilibre de l'offre par rapport à la demande, dans le temps et dans l'espace, pour les grands centres urbains, dans un contexte d'urbanisation importante et durable.

4.2 RÉSULTATS ET ACTIVITÉS

4.2.1 Résultat 1 : Les capacités de production vivrière périurbaine sont renforcées

Intitulé : La capacité du secteur de la production vivrière répondant aux besoins alimentaires des populations des centres urbains est renforcée aux plans technique, économique et environnemental

Pour un maximum d'efficacité sur le long terme, les actions développées doivent cibler l'amélioration de l'offre sur les filières concernées.

Les trois principaux axes de l'action envisagée sont les suivants :

- Une meilleure maîtrise des volumes produits : ceci doit permettre, grâce à la planification de la production et l'organisation de la mise en marché, de proposer les produits demandés à un prix rémunérateur.
- Une meilleure gestion de la régularité : l'étalement maximum de la production, allié à la gestion de la quantité, en particulier par la « dessaisonalisation », doit permettre d'éviter l'alternance des périodes d'abondance, voire de surproduction, avec celles de pénurie à l'origine de tensions sur les prix.
- Une meilleure gestion de la qualité : ceci commence par les pratiques culturales et les soins apportés aux cultures et à l'élevage, et se poursuit par les soins nécessaires à la bonne conservation et à la bonne présentation des produits (emballage et conditionnement, transformation, conservation, transport, distribution...).

De façon concrète, les principales voies d'amélioration de l'offre sont les suivantes :

- L'intensification des techniques et des systèmes existants pour valoriser au mieux les facteurs rares (la main-d'œuvre et la terre en premier lieu) : développement des techniques adaptées à la saison des pluies, optimisation des techniques. La marge de progrès est souvent importante et ce processus d'amélioration doit se faire de façon raisonnée et progressive, en tenant compte des situations à la parcelle, de l'environnement et du marché.
- La dessaisonalisation pour satisfaire la demande du marché et améliorer en particulier la régularité des revenus tout au long de l'année, mais également profiter des périodes de pénurie relative et de l'augmentation temporaire des prix qui les caractérisent. La maîtrise de l'irrigation autorise par exemple un accès à certaines parcelles en période de sécheresse, et permet d'introduire de nouveaux cycles de culture en contre-saison. Cette dessaisonalisation peut nécessiter l'introduction de nouveaux cultivars et de nouvelles techniques (tunnels et serres).
- La diversification pour mieux répondre aux besoins du marché. La mise en place de productions complémentaires pour améliorer l'adéquation offre / demande et permettre aux producteurs d'accroître leurs revenus. L'utilisation des créneaux de diversification permet non seulement d'appuyer la consolidation des exploitations existantes, mais aussi éventuellement de créer de nouvelles activités en aval.
- La mise en œuvre d'une gestion rigoureuse pour une maîtrise des prix de revient et un accroissement de la valeur ajoutée au niveau du producteur : maîtrise des intrants et de la fertilité.

- La bonne connaissance des caractéristiques des marchés pour une adaptation permanente des systèmes à une demande évolutive.

Comme indiqué précédemment, les actions dans ce domaine concerneront tous les opérateurs qui en feront la demande et en manifesteront la capacité (manifesté, notamment, par une participation en nature et en capital non symbolique), ceci aux différents niveaux des filières (voir résultat 3).

Ce volet concerne en premier lieu les producteurs, mais également les commerçants, collecteurs, grossistes et détaillants, les transformateurs et, quand cela apparaîtra justifié, d'autres agents dont l'activité est jugée nécessaire au bon fonctionnement des filières : transporteurs, fabricants d'intrants (aliments du bétail) ou marchands, fabricants de conditionnements (caisses, ...)

L'objectif poursuivi est d'assurer un accompagnement efficace des bénéficiaires dans la création, l'amélioration et le développement de leurs activités.

Des conseillers généralistes seront chargés de cet accompagnement avec pour rôle particulier de suivre et d'évaluer la mise en œuvre pratique des différentes formations reçues pour pouvoir remédier aux difficultés. Une approche réaliste serait de confier ce type d'appui (sous forme de contrat, avec éventuel appel à la concurrence) à l'Institut Agricongo, qui dispose de cadres formés, des supports didactiques, et d'une longue expérience dans les filières concernées.

Les maîtres-mots pour cette activité sont la proximité, la relation directe avec les bénéficiaires et groupes de bénéficiaires, et la mise en œuvre de prestations adaptées.

Activités pour l'atteinte du résultat 1

a) Approche technique

i) Activité 1.1 : création de périmètres maraîchers/vivriers

Cette activité concerne la création et l'équipement d'un (ou plusieurs) périmètre sécurisé au plan foncier, à taux élevé d'intensification avec installation de maraîchers selon les normes actuelles.

L'ambition du projet est de réaliser entre 10 et 15 hectares de périmètres. Le nombre des producteurs concernés et leurs familles se situe entre 150 et 300 selon les hypothèses.

Les terrains seront choisis en début de projet : terrains sécurisés uniquement.

Une étude de faisabilité vérifiera que l'ensemble des conditions pour la réussite sont bien réunies (statut foncier, ressources humaines disponibles et volontaires, qualité des sols, disponibilité en eau d'irrigation, accès, ...). La question d'une exhaure photovoltaïque sera examinée

Le coût initial d'investissement du périmètre sera financé par le projet. Une participation non symbolique sera néanmoins demandée aux différents producteurs bénéficiaires (appropriation).

ii) Activité 1.2 : promotion de l'intensification de la production

Cette activité passe par la mise en place d'un dispositif d'appui consultant en matière technique que pour la gestion et la commercialisation. L'objectif est de disposer de réels conseillers non seulement familiers des techniques agricoles mais également en matière de gestion comptable et financière, en commercialisation et valorisation.

Cette activité pourra utilement être sous-traitée à un organisme comme Agricongo qui dispose des compétences et de l'expérience pour le faire. Le projet définira le cahier des charges et en suivra l'exécution.

Les tonnages de produits maraichers additionnels se situent en 3 200 et 5 800 Tonnes/an.

iii) Activité 1.3 : Amélioration des services à destination des producteurs

Outre l'appui conseil évoqué ci-dessus, un appui sera fourni en matière de services à l'agriculture : approvisionnement en intrants et équipements, maintenance, fourniture d'énergie, financement...

L'approche proposée consiste à étendre l'activité de l'appui conseil à une activité d'expertise visant notamment à :

- identifier les acteurs concernés (commerçant, artisans, services, etc.) et établir un répertoire permettant un accès direct ;
- appuyer les producteurs pour établir une relation directe avec les acteurs (mise en relation) ;
- animer la réflexion visant à mutualiser entre les producteurs et leurs groupements les opérations qui peuvent l'être : approvisionnement en intrants, procédures de représentation/négociation, etc...

iv) Activité 1.4 : promotion de la démarche qualité dans les filières vivrières

Un schéma global relatif à l'approche qualité à mettre en œuvre à titre pilote, sur les filières liées aux périmètres mis en place par le projet sera à définir au départ du projet avec l'appui d'une expertise externe spécialisée.

Elle prendra en compte l'ensemble des aspects allant de l'aval (distribution sur le marché), à l'amont (production sur site) et les étapes intermédiaires (conditionnements, modalités de transport et de stockage intermédiaire, modalités de distribution, transformations éventuelles, ...).

La mise en œuvre sera directement confiée aux acteurs concernés (producteurs, transporteurs, commerçants) sur une base volontaire et contractuelle. Ici encore, l'appui technique et le suivi seront confiés à un organisme d'appui conseil spécialisé. Un audit qualité sera réalisé en fin de chaque campagne (financé dans un premier temps par le projet).

b) Approche économique

i) Activité 1.5 : améliorer l'adéquation offre demande

C'est là un aspect particulièrement important de l'action à mener en matière d'appui conseil : il s'agira :

- d'animer la réflexion (éventuellement les études) sur la capacité des producteurs à réguler au plan global la production, en termes de qualité, quantités et calendrier ;
- d'appuyer la mise en place des différents outils (analyse des besoins, programmation de la production, relations avec les commerçants et programmation des évacuations, amélioration de la situation en matière de conditionnement des produits lors du transport et de la distribution, ...) ;
- examiner la possibilité, de créer et mettre en place un « bureau de vente » léger (un agent commercial/courtier équipé de moyens de communication et de traitement de l'information nécessaire) destiné à centraliser (sur base volontaire et contributive) et à gérer l'information en matière d'offre et demande : mise en relation directe producteurs et commerçants.

(NB : ce bureau de vente n'a pas vocation à traiter des quantités physiques mais uniquement de l'information. Pour des raisons pratiques il pourrait néanmoins être basé au niveau de la plate-forme logistique dont le projet se propose d'appuyer la mise en place.

- Cette activité (approche, méthodes, besoins) sera conçue par le projet au travers d'une expertise externe spécialisée, mise en œuvre par une structure collective de type GIE (regroupant les différents groupements de producteurs et/ou de commerçants)

ii) Activité 1.6. : Amélioration/ optimisation des résultats économiques des exploitations

Pour mémoire : activité à réaliser dans le cadre de l'appui conseil présenté ci-dessus (activité 1.2)

c) Approche environnementale

i) Activité 1.7: promotion des techniques à base d'amendement organique de qualité

Cette activité entre dans le cadre de l'appui conseil : elle concerne à la fois les producteurs et les organismes de fourniture d'amendement organique : dans un premier temps, il s'agira principalement du centre pilote de compostage dont le projet se propose d'assurer la mise en place.

ii) Activité 1.8 : Promotion de techniques agricoles économes en pesticides

Cette activité entre dans le cadre de l'appui- conseil vu précédemment.

4.2.2 Résultat 2 : La situation relative aux facteurs limitants de la filière vivrière a été améliorée

Intitulé : la situation des principaux facteurs limitants/bloquants à l'efficacité des chaînes de valeur vivrières est améliorée et l'approvisionnement des grandes villes est amélioré en quantité, qualité et calendrier

Activités pour l'atteinte du résultat 2

i) *Activité 2.1 : centre pilote de compostage des gadoues urbaines*

Les investigations sur le terrain et les discussions avec les producteurs ont mis en évidence un très fort besoin en amendements organiques pour la production maraîchère intensive. Le climat relativement chaud et humide est un facteur d'augmentation de la consommation. Ce besoin est mal couvert par différentes sources aléatoires, souvent coûteuses, pas nécessairement optimales au plan agronomique, porteuse de nuisances potentielles ou réelles.

Les sources actuellement disponibles et leurs caractéristiques sont présentées par le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : source d'amendements organiques disponibles

Nature de la source	Avantages	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> Résidus d'élevage (fumiers, lisiers, fiente) 	<ul style="list-style-type: none"> Efficaces, bien connus et très appréciés des producteurs (première source envisagée). Au plan agronomique, ce sont les fumiers (contenant de la paille et donc de la lignine qui sont les plus efficaces : ils demandent une maturation avant la culture, faute de quoi la fermentation entre en concurrence avec les besoins de la plante. Les lisiers et fientes contiennent de l'azote mais pas de lignine : intérêt pour la stabilité structurale à court terme, utilisation directe par la plante mais sans effet d'humification. 	<ul style="list-style-type: none"> Peu disponible (ont tendance à se raréfier, répartition géographique inégale) : ne couvre pas tous les besoins → perte de productivité. Augmentation des prix. La répartition inégale conduit à des frais de transport élevés.
<ul style="list-style-type: none"> Résidus agricoles et industriels 	<ul style="list-style-type: none"> Peu de résidus agricoles (utilisation élevage). La drèche de brasserie est disponible mais ne peut être utilisée seule. 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'un compostage avec d'autres sources organiques. Le prix est fonction de la distance. Il est a priori peu économique de composter de la drèche de brasserie qui est mieux valorisée en alimentation animale (ruminants et éventuellement monogastriques).

<ul style="list-style-type: none"> • Gadoues urbaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Grande disponibilité. • Besoin de trouver des alternatives à la mise en décharge. 	<ul style="list-style-type: none"> • Composition peu favorable des ordures urbaines (besoin d'ajout de matières organiques de type paille/fumier) • Tri manuel exigeant en main-d'œuvre et imparfait : pollution des parcelles. • Pas de compostage : gros volumes à transporter. • Matières organiques non évoluée et très fermentescible : lors de la décomposition au champ, concurrence avec la plante). • Substrat non stérile (pas de décomposition suffisante) : risque de dissémination de pathogènes.
<ul style="list-style-type: none"> • Végétation naturelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques de compostage bien maîtrisées par les producteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gros travail : récolte, transport, compostage, épandage : demande de la main-d'œuvre coûteuse.

En général, les effets du compost de déchets urbains sur les sols et les rendements des cultures sont connus. Les expériences passées au Congo montrent aussi la difficulté de mise en œuvre d'unités de compostage et de survie de telles opérations.

La raison principale invoquée est l'utilisation de déchets sans valeur économique soumise à des opérations de transformation coûteuses à très coûteuses et pour lesquelles les utilisateurs ne sont habitués ni à l'utiliser ni à la payer.

Dans le même temps, bien que le compostage contribue à assainir l'environnement urbain et à conserver les ressources naturelles, il n'est ni subventionné, ni favorisé par les municipalités. Pourtant, si on considère la composition des déchets¹⁴, les coûts de transport et de mise en décharge, les contraintes foncières et l'effet NIMBY¹⁵, il devient dans certains cas, intéressant de l'évaluer.

Afin de contribuer à la recherche de solutions à ces différentes contraintes, le projet financera la création d'une unité pilote de compostage. Le premier objectif de cette action vise à évaluer dans quelles conditions une telle unité pourrait être rendue pérenne, financièrement équilibrée selon une logique commerciale.

¹⁴ A Brazzaville, environ 35-40 % de la composition des déchets est fermentescible.

¹⁵ En anglais : Not in My Back Yard

L'ensemble des actions envisagées dans le cadre du projet en cette matière est détaillé en ANNEXE 7. Cette intervention peut être résumée de la façon suivante :

- Le projet pourrait appuyer la création, à titre pilote, d'un centre de compostage fonctionnant sur une logique de type privé. Il s'agit en effet de vérifier qu'une telle unité pourrait à terme se montrer rentable (au sens comptable du terme), condition indispensable si l'on envisage une généralisation de l'approche.
- Sa réalisation (étude de faisabilité, conduite des travaux etc.) pourrait être confiée à un organe tel que le GRET, qui travaille déjà sur ces problématiques, notamment à Dolisie et à Brazzaville et bénéficie pour cela de financements AFD.
- Pour la gestion, le projet appuierait un opérateur privé (GIE existant ?), qui prendrait le centre en gérance.
- Le projet financerait les investissements initiaux : bâtiments, voiries, clôtures, ... (le centre restant propriété de la collectivité : Etat ou commune) ;
- Le gestionnaire prendrait en charge, notamment, les investissements relatifs au petit matériel et les coûts de fonctionnement.

Les ressources pourraient logiquement être les suivantes :

- vente du compost et des éventuels sous-produits du tri / recyclage (plastiques, métaux, ...);
- contribution de la Mairie liée à l'économie réalisée par la non mise en décharge des matières premières utilisées par le centre (actuellement, il s'agit d'une contribution en nature au centre de tri, par le financement non facturé des transports) ;
- subventions d'équilibre au démarrage, en attendant un volume d'activité suffisant (projet).

Outre son appui initial, le projet :

- fournira un appui permanent au centre, en fonction des besoins qui apparaîtront, de façon à favoriser la réussite de l'expérience : formation du personnel, appui à la commercialisation, réalisation d'opérations de promotion, missions spécifiques d'expertise, ...
- effectuera un suivi rapproché de cette initiative et de ses résultats technico-économiques, avec rectifications éventuelles de la stratégie ou des méthodes, en fonction des problèmes rencontrés.

Ces activités, compte tenu de leur spécificité, pourraient être menées par l'opérateur retenu pour la réalisation (GRET)

ii) Activité 2.2 : élaboration de schémas logistiques d'approvisionnement pour Brazzaville et Pointe-Noire et réalisation d'une plate-forme logistique pilote à Brazzaville

L'analyse montre que l'approvisionnement en produits agricoles n'obéit pas à un schéma clairement établi. On observe en particulier l'absence d'une séparation des espaces de livraison/déchargement des produits en provenance de la région (ou d'origines plus lointaine) : on observe en particulier l'absence d'un marché de gros ou même d'espaces dédiés, dotés

de commodités pour la circulation, le chargement/déchargement dans de bonnes conditions matérielles et hygiéniques (espace couvert, sols protégés, circulation/parking combinés des gros porteurs et des véhicules de livraison dans les marchés de la ville, quais de déchargement permettant d'éviter les manutentions brutales, cellules de stockage temporaire, clôtures, bureaux d'enregistrement, toilettes, gestion des déchets ...)

Cette situation est étonnante pour une ville de la taille de Brazzaville. Elle deviendra de plus en plus problématique avec le développement des besoins.

Conscient de sa perspective, le projet appuiera le financement d'une étude visant à définir la stratégie à adopter en matière d'approvisionnement des marchés, les schémas des flux, les fonctions à assurer, les infrastructures nécessaires et leur localisation, les modes de fonctionnement, ... A terme, la stratégie pourrait déboucher sur la création de MIN¹⁶.

Ce travail est prévu pour les 2 grandes villes principales : Brazzaville et Pointe-Noire.

En parallèle et dans un premier temps, le projet, compte tenu de l'urgence observée, contribuera à la création d'une première plate-forme logistique simple à Brazzaville, répondant aux grandes questions évoquées ci-dessus. Cet outil, outre le rôle direct qu'il pourra jouer dans l'amélioration de l'organisation de l'approvisionnement de Brazzaville, pourra jouer un rôle important :

- comme outil de compréhension des mécanismes, de rencontres des acteurs, et contribuer ainsi à la réflexion globale sur le schéma d'approvisionnement futur ;
- comme lieu de passage obligé permettant le comptage et ainsi la mesure de la situation en matière d'approvisionnement de la ville de Brazzaville
- Le dispositif à mettre en place est conçu comme un lieu d'interfaces approvisionnement – livraison, permettant à la fois :
 - la rencontre physique des 2 types d'opérateurs : grossistes/transporteurs et détaillants ;
 - la concentration d'une certaine masse critique de produits permettant une fixation des prix sur une base significative ;
 - la réalisation pratique des opérations de déchargement/dégrouper des produits dans les conditions d'efficacité, de confort, de sécurité, d'hygiène satisfaisantes ;
 - la fourniture éventuelle d'autres services (renforts pour la manutention, fourniture/vente de conditionnement, services bancaires, restauration, ...);
 - la mesure des volumes et des flux ;
 - la perception d'un péage.

Un organe de gestion de cette unité (de type GIE) regroupant les différentes catégories d'acteurs est à créer en parallèle.

Les ressources nécessaires au fonctionnement et à l'entretien de l'infrastructure seront prélevées sur la base d'une taxe statistique à l'enregistrement des utilisateurs, ainsi que sur la

¹⁶ MIN : marché d'intérêt national

fourniture de services rémunérés (stockage temporaire, manutentions, vente de conditionnement, services divers).

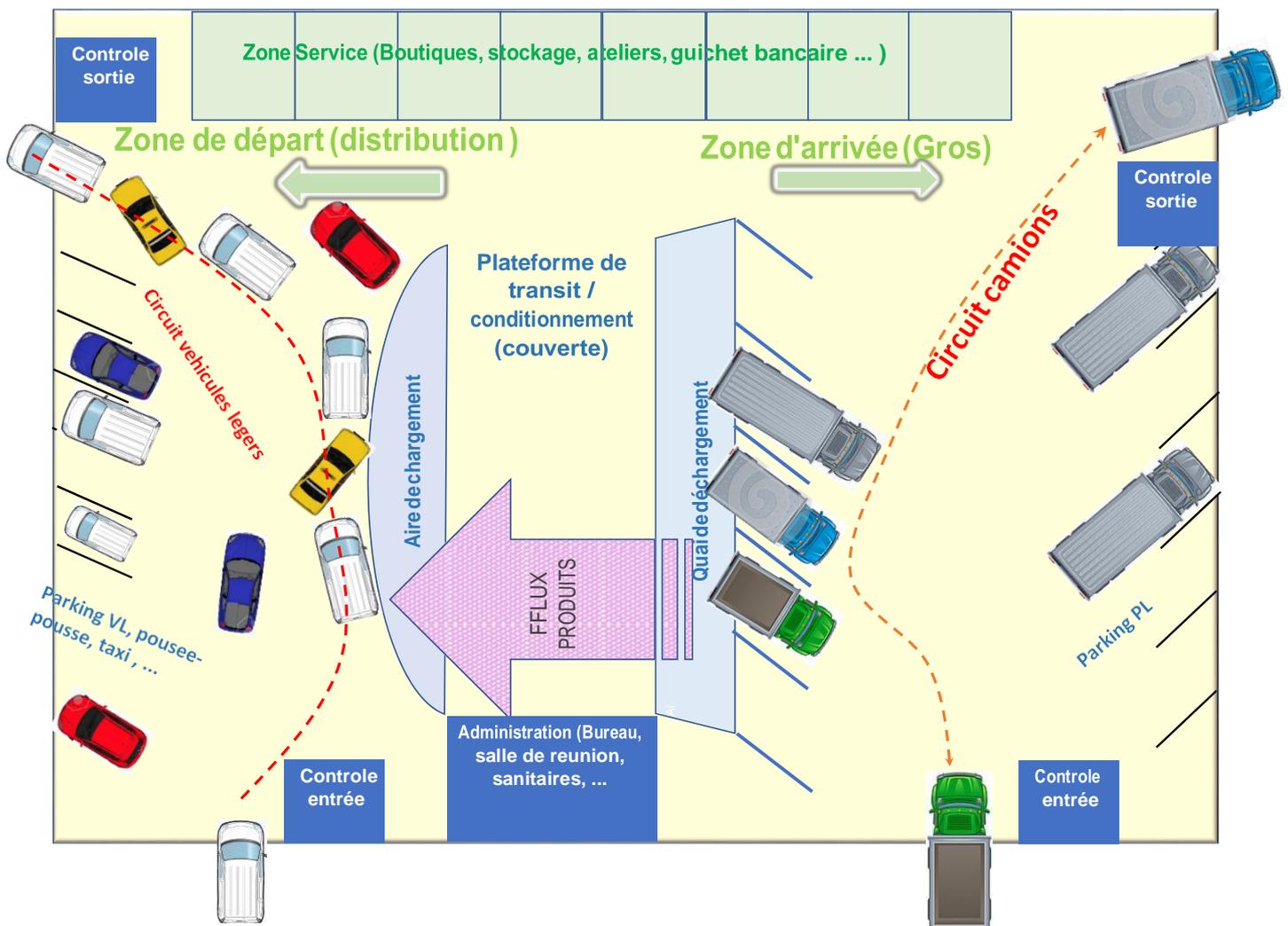
Concrètement, le dispositif proposé est constitué d'une plate-forme clôturée, permettant l'accès et le parking des camions et véhicules de livraison urbains, dans des conditions correctes, des quais de déchargement – chargement, une halle couverte permettant la réalisation des échanges et la gestion physique des flux, des espaces de services (bureaux, boutique etc.).

NB : Une condition majeure de réussite d'un tel dispositif sera sa localisation qui doit prendre en compte notamment les aspects suivants :

- zone en entrée de ville, accessible facilement aux deux catégories d'acteurs, bien dissociée du marché de détail (faute de quoi il n'apporterait pas la valeur ajoutée attendue);
- terrain sans servitudes et éloigné d'habitations (nuisances).

La Figure 3 ci-dessous présente le principe de conception d'une telle plate-forme, dont l'étude de faisabilité sera à réaliser dans le cadre du projet

Figure 3 : Schéma de principe d'une plate-forme logistique pour l'approvisionnement en produits frais à Brazzaville



S'agissant d'une construction d'un type n'existant pas encore, une somme forfaitaire a été provisionnée pour cette activité, estimée sur la base de coûts unitaires observés pour des types de construction similaires.

L'équilibre financier du fonctionnement repose sur des ressources fournies par :

- Un péage tant pour les camions (hypothèse : 2000 FCFA par passage) que pour les camionnettes et autres véhicules de livraison (500 FCFA par passage par exemple).
- Sur l'hypothèse d'une quinzaine de camions par jour, et d'une cinquantaine de camionnettes, pour un fonctionnement de 25 jours par mois, le revenu serait de l'ordre de 1 375 00 FCFA.
- La location des boutiques (50 000 FCFA par mois l'unité) soit entre 400 et 500 000 FCA par mois.
- La fourniture de manutention et autre services à la demande.
- Ces recettes seraient destinées à couvrir l'ensemble des frais d'entretien (salaires des employés, entretien).

iii) Activité 2. 3 : dynamisation d'un dispositif de suivi de l'approvisionnement des villes

Agricongo avait, au nombre de ses missions, celle d'animer un « observatoire des filières ». Le travail mené visait notamment à informer les différents acteurs sur les prix et à déterminer la part des unités de production encadrées par AgriCongo dans l'approvisionnement global des villes concernées.

La mise en sommeil des activités Agricongo s'est notamment traduite par une réduction progressive de l'activité dans ce domaine, principalement faute de moyens.

Actuellement, les investigations montrent que la majorité des producteurs impliqués sont bien conscients de la nécessité de mieux connaître les marchés, et notamment les prix d'achat/vente aux différents stades de la filière. La généralisation des moyens modernes de communication (en particulier téléphone mobile, relié ou non à Internet) a réduit l'intérêt d'un observatoire selon l'ancienne approche.

Cependant, la nécessité d'une connaissance de la situation des marchés reste entière. Le nouveau dispositif à définir et mettre en œuvre devra se concentrer sur :

- la situation d'approvisionnement du marché en continu (qualité et quantité) de façon à déceler les éventuels déficits ou, à l'inverse, la surproduction entraînant gaspillage et pertes financières ;
- les perspectives à moyen terme (au niveau de la campagne) permettant d'anticiper les mises en culture et/ou les contrats d'approvisionnement/livraison.

Dans cet esprit, le projet financera

- une étude de base visant, visant à redéfinir le système à mettre en place sur la base d'une analyse des besoins des différents acteurs et des dispositifs existants (expérience et méthodes Agricongo),

- l'appui à sa mise en œuvre en concertation avec les différents acteurs.

Un souci important sera celui de la durabilité, liée à la nécessité d'un financement permanent. L'étude s'attachera tout particulièrement à confier les travaux à réaliser aux différents acteurs de terrain, afin de minimiser les coûts récurrents.

iv) Activité 2. 4 : Appui aux initiatives de concertation inter acteurs

L'ensemble des propositions formulées en matière d'organisation de la filière repose sur l'existence de structures collectives de gestion et de décision. Pour susciter et accompagner la création et le fonctionnement de ces différentes entités, le projet se verra chargé d'organiser cette concertation, et en définitive l'amorce d'organisations professionnelles et interprofessionnelles pour les filières d'approvisionnement vivrier.

Cette fonction d'animateur pourrait également être confiée contractuellement par le projet à des organismes intervenant déjà dans le domaine périurbain : Agricongo, GRET ou autres acteurs à identifier.

4.2.3 Résultat 3 : un dispositif de financement pour la mise en œuvre d'activités en relation avec les filières périurbaines est opérationnel et des projets spécifiques sont financés

Intitulé : les différents acteurs des chaînes de valeur ont mis en œuvre des projets concrets contribuant à l'amélioration de la situation de l'approvisionnement des grandes villes de la République du Congo

Ce résultat concerne la mise en place d'un fonds permettant de contribuer au financement d'activités diverses qui ne sont pas prises en compte par les actions précédentes. Il s'agit en particulier du financement d'activités de transformation, mais également de toute activité pouvant entrer dans le cadre de l'activité périurbaine

Par ce biais, le projet pourra accompagner des dynamiques existantes et les porteurs de projet (individuels ou groupés), garantissant ainsi une bonne réponse aux besoins : approche « par la demande »

Les principes pour le fonctionnement sont les suivants :

- Adhésion volontaire du bénéficiaire et formulation d'une demande explicite de sa part. Le projet/programme doit y apporter une réponse chaque fois personnalisée et adaptée.
- La collaboration avec les bénéficiaires doit chaque fois faire l'objet de contrats ou conventions précisant les obligations réciproques du bénéficiaire et du projet. Il s'agira de préférence de « contrats de progrès » (contrat pluriannuel), mentionnant des indicateurs de performance technico-économiques à atteindre.

Il conviendra d'adapter les participations réellement demandées aux capacités économiques des bénéficiaires et à la nature des activités développées.

La démarche « Bourse à microprojets » est maintenant classique (répandue dans de nombreux projets). Elle comporte les phases suivantes :

- Etude de faisabilité initiale et montage dossier
 - Etude technique.

- Appui au montage financier: autofinancement, subvention projet et (éventuellement) crédit complémentaire.
- Phase d'instruction/validation (une commission indépendante regroupant les différents intervenants, y compris des bénéficiaires) est mise en place à cette fin.
- Phase de financement, accompagnement et évaluation.

Les modalités de soutien au projet seront à définir dans un manuel de procédures à établir au démarrage. Pour chaque type de projet, un montant plafond de subvention devra être fixé, ainsi qu'une fourchette de participation et des critères d'éligibilité :

- critères généraux: relation claire avec la problématique périurbaine cohérence (géographique notamment) avec l'organisation du projet, absence d'impacts négatifs (environnement, ...),
- critères spécifiques: techniques (technologies appropriées, règles de l'art); sociaux (représentations/accord des différentes catégories de la population, absence de conflits potentiels); critères institutionnels (légalité, capacités de gestion); critères économiques et financiers (contribution en fonction du type de projet /bénéficiaire, participation plafond, rentabilité et faisabilité vérifiée et prouvée, ...); critères de durabilité (gestion, maintenance, fonds de roulement, ... prévus et réalistes).
- accompagnement: formation, appui conseil (techniques et gestion).

Ici encore L'accompagnement et le suivi seront réalisés par des prestataires locaux (agricon-go?).

Activités pour l'atteinte du résultat 3

i) Activité 3. 1 : Fonds d'appui aux filières

L'approche proposée est de type « à la demande », ce qui implique qu'il n'est pas envisagé de planifier dès le stade de la formulation un ensemble d'activités / projets de façon directive et non participative.

Un code de fonctionnement des fonds de micro subventions sera à élaborer dès le départ, sur la base et en cohérence avec les dispositifs existants ou en cours. Parmi les facteurs d'efficacité à prendre en compte pour ce type d'intervention (appropriation et prise de risque, efficacité, réalisme) on doit citer la nécessité :

- de prévoir une contribution significative des bénéficiaires, individuels ou groupés ;
- d'associer de façon représentative les bénéficiaires au processus d'instruction, de validation et sélection des projets.

Concernant plus spécifiquement le type de projets éligibles, les axes suivants (sans pondération ce stade) pourront être considérés :

Axe développement des superficies en cultures intensives périurbaines

Il s'agit du financement (total ou partiel) de petits périmètres nouveaux sur foncier sécurisé. Il n'est pas proposé de financer dans ce cadre les fonds de roulement/avances aux cultures qui devraient passer par d'autres canaux que le présent projet (mécanismes existants, auxquels le projet n'entend pas se substituer) ;

Axe productivité des cultures pratiquées en petite irrigation

Outre le renforcement des capacités (formations aux bonnes pratiques, encadrement technique), l'amélioration de la productivité passera par le financement de paquets technologiques innovants (comprenant investissements, kits d'outillage, et d'intrants spécifiques fournis aux producteurs) en complément des autres appuis. Ce type d'appui est centré sur l'encouragement à passer à des systèmes culturels nouveaux, plus intensifs et/ou ciblés, par exemple :

- culture maraichères de saison des pluies, permettant d'approvisionner le marché en toutes saisons (incluant éventuellement un appui à l'achat de tunnels/serres ou autres techniques avancées) ;
- culture « bio » ;
- culture pour la transformation/conservation (fruits ou autres).

Axe développement de nouvelles filières porteuses/diversification

En complément des filières principales, une diversification apportera une plus grande sécurité de revenus aux producteurs. Elle contribuera donc à leur « résilience financière », en particulier pour les plus nouveaux et les moins solides financièrement.

L'approche retenue ne visera pas à introduire de nouvelles filières supposées porteuses, mais plutôt à appuyer des initiatives prometteuses observées/analysées chez certains acteurs locaux. Afin d'éviter la dispersion des efforts, une enveloppe maximale concernant ces filières porteuses sera définie (principe 80/20)

Axe valorisation, transformation, commercialisation, stockage (aires)

Parmi les principaux axes de progrès concernés, on peut citer (liste non exhaustive à ce stade) :

- L'organisation de la commercialisation au niveau collectif pour répartir plus efficacement l'offre (aménagement des calendriers de semis/récolte/collecte/évacuation), en liaison avec la contractualisation (mise en relation producteurs-commerçants) ;
- toute mesure visant à étaler collectivement ou individuellement l'offre pour soutenir les prix ;
- l'amélioration du tri /conditionnement en amont et la fluidité d'évacuation ;
- l'organisation de schémas logistiques efficaces, avec amélioration des points singuliers (aires d'attente, zones de groupage /dégroupe, vente « bord de route »...) ;
- la transformation, lorsque des pratiques existantes pourront être améliorées et/ou que leur rentabilité pourra être vérifiée. À ce stade, aucune activité de transformation nouvelle ne se dégage nettement.

Axe services aux filières (intrants, équipement, entretien, artisans, conseil, ...)

Le projet pourra également appuyer les organisations professionnelles, mais également les privés ou autres pour le développement des activités de service à l'agriculture.

La gestion des intrants pourrait gagner en efficacité si des achats groupés permettant de négocier les conditions d'achat, de livraison, et de s'assurer de la qualité des intrants, étaient généralisés.

Axe « AGR complémentaires et divers »

Les femmes sont en général associées aux AGR « féminines », telles que traditionnellement la transformation du manioc. Toutes initiatives visant à développer des innovations (conserves, valorisation sous-produits, ...) sont également concernées. L'artisanat (conditionnements/emballages améliorés ou autres) est également concerné.

ii) Activité 3. 2 : pérennisation d'un outil de financement pour le périurbain

Activité introduite ici pour mémoire : elle sera réalisée en fin de projet et comportera les tâches suivantes :

- évaluation du dispositif de financement de microprojets ;
- élaboration d'un schéma (avec alternatives) de pérennisation de cet outil ou de ses fonctions ;
- organisation de la concertation autour de cette question, afin que, en fin de projet, la situation en matière de pérennisation soit clarifiée.

Les tâches 1 et 2 ci-dessus seront confiées à une expertise externe court terme. La tâche 3 et naturellement du ressort de la coordination du projet.

4.2.4 Synthèse : Cadre logique

Le cadre logique, sur les bases décrites, peut être synthétisé comme suit :

Tableau 8 : Cadre logique (1)

	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
OBJECTIF GLOBAL	« Contribuer au renforcement de l'Agriculture dans l'économie congolaise en augmentant sa contribution à l'approvisionnement des principales villes ».	Indicateurs des stratégies nationales et sectorielles	Recensement général de l'Agriculture (en cours) Études de suivi spécifiques	Poursuite de la croissance économique au niveau national Evolutions démographiques maîtrisées

	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
OBJECTIF SPECIFIQUE	« Contribuer à une amélioration durable des conditions d'approvisionnement en produits vivriers/maraîchers des centres urbains République du Congo ».	Suivi spécifique de l'approvisionnement des villes Suivi spécifique des revenus (SE du projet)	Outil à définir par le projet (activité) Études complémentaires de mesure des impacts (outcome)	Stabilité politique et économique, sécurité des communications (personnes et biens),
RESULTATS	R 1 : La capacité de production périurbaine est renforcée aux plans technique économique et environnemental	Indicateurs de réalisation : Existence, qualité, coûts, d'utilisation (usage effectif et gestion/maintenance assurées) Satisfaction des bénéficiaires	Rapports de suivi du projet, études, Évaluations et audits, enquêtes externes de satisfaction	Périmètres concernés sécurisés au plan foncier. Réelle participation des autorités et des communes. Contribution des bénéficiaires
	R 2 : La situation des principaux facteurs limitants/bloquants à l'efficacité des filières vivrières est améliorée	Indicateurs de suivi du projet (SE) Suivi situation du marché (activité pré- vue)	Rapports de suivi du projet, études, Évaluations et audits, enquêtes externes de satisfaction	Connaissances et adhésion des groupements de producteurs et autres acteurs
	R 3 : Les différents acteurs des chaînes de valeur ont mis en œuvre des projets concrets contribuant à l'amélioration de la situation de l'approvisionnement	Indicateurs de suivi du projet (SE) Suivi situation du marché (activité pré- vue) Dispositif individualisé de suivi des projets	Rapports de suivi du projet, études, Évaluations et audits, enquêtes externes de satisfaction	Connaissances et adhésion des groupements de producteurs et autres acteurs

Tableau 9 : Cadre logique (2)

		MOYENS NECESSAIRES
ACTIVITES	R1 : développement des capacités de production périurbaine	
	<ul style="list-style-type: none"> • A.11 : Installation de nouveaux périmètres (augmentation des superficies en culture) (10-15 ha) ▪ A 111. Etudes de faisabilité technique (terrains sécurisés) et réalisation des investissements ▪ A 112. Accompagnement à la mise en fonctionnement intensif des nouveaux périmètres ▪ A 113. Formation, appui conseil aux groupements et autres acteurs (fournisseurs d'intrants, commerçants, ...) ▪ A 114. dispositif d'appui conseil technique et de gestion pour les producteurs (nouveaux périmètres et autres). • A12 – Economie de la production périurbaine ▪ A.121. Mécanismes d'adéquation offre-demande ▪ A.122. Optimisation économique des maillons de la filière • A13 – Actions environnementales ▪ A.131. Développement de l'utilisation des amendements organiques de bonne qualité ▪ A.132. Promotion des techniques agricoles de lutte raisonnée. 	
	R2 : Levée des facteurs limitants filières	
	<ul style="list-style-type: none"> • A 21 : création, mise en fonctionnement et accompagnement d'un centre pilote de compostage des ordures ménagères et déchets organiques • A 22 : étude pour l'élaboration des schémas logistiques d'approvisionnement pour Brazzaville et réalisation d'une première infrastructure de rupture de dégroupage pour l'approvisionnement de Brazzaville en produits frais • A 23 : définition et appui à la mise en place d'un dispositif de suivi de l'approvisionnement alimentaire de Brazzaville Pointe-Noire • A 24 : appui à la concertation inter acteurs et la création des interprofessions 	
	R3 : Fonds de Développement des filières périurbaines	
	<ul style="list-style-type: none"> • A.31. Création, animation et suivi du fonds • A.32. Études pour la pérennité du financement 	
	Pilotage, coordination, fonctionnement du projet et divers	

4.3 MISE EN ŒUVRE DU PROJET

4.3.1 Localisation des activités et des réalisations

Les termes de référence précisent que l'action devait être conduite d'une part à Brazzaville Pointe-Noire, et de l'autre, si l'analyse le justifiait, dans un des 3 centres urbains secondaires : Dolisie, N'Kayi et/ou Ouesso.

La mission s'est rendue dans les cinq zones pour apprécier la situation et analyser les critères sur lesquels fonder un choix rationnel.

a) Critères de choix

Parmi les critères essentiels retenus pour effectuer ce choix, on trouve :

- la demande urbaine et son degré de satisfaction par la production nationale ;
- la possibilité de disposer de terrains sécurisés ;
- l'existence de terrain (sécurisés) facilement accessibles, facilement aménageables et disposant de ressources en eau facilement exploitable pour permettre l'irrigation pour une exploitation en toute saison ;
- l'existence éventuelle d'interventions (projet) complémentaires ou non à l'action envisagée ;
- des conditions favorables en termes d'environnement, et notamment l'absence de nuisances potentielles/prévisibles.

Par ailleurs concernant les aménagements proprement dits, vu la situation foncière rencontrée, il a été proposé de ne pas forcément considérer la création systématique de nouveaux sites dès lors que des besoins en matière de sites à réhabiliter sont identifiés.

Dans le même esprit il n'est pas forcément nécessaire d'aménager de très grands périmètres, si les mêmes surfaces, bien réparties dans la zone périurbaine peuvent être obtenues au travers de l'aménagement/réhabilitation de plusieurs « petits » périmètres (à condition bien évidemment d'éviter les excès).

i) Situation observée

Par rapport aux critères considérés, le résultat des investigations et visites a fourni, pour les différentes zones, les caractéristiques suivantes :

ii) Spécificités de la zone de Brazzaville

- Très forte demande du marché (estimation du taux de couverture à 21 %) face à une offre insuffisante, situation aggravée par les délocalisations (1600 maraîchers) ;
- Main d'œuvre qualifiée disponible ;
- Intensification à améliorer (saison pluvieuse, optimisation des cycles) ;
- Globalement pour la zone, on constate une forte pression foncière ;

- Surfaces en maraîchage estimées à 300 ha dont 70 sur périmètres sécurisés ou en voie de sécurisation (dont 16 ha PAM) et 230 ha en maraîchage individuel non sécurisé ;
- Fort déficit en matière organique car trop peu d'élevages. Utilisation de « gadoues » (problèmes agronomiques, sanitaires et environnementaux) ;
- Systèmes d'irrigation complets mais vétustes sur 7 périmètres aménagés ; sur les autres sites irrigation à l'arrosoir;
- Bonne accessibilité des sites aménagés ;
- Réserve foncière en cours de sécurisation MAEP sur 2 sites pour 10 ha chacun ;
- Appui du PDARP sur 2 sites en partenariat avec Agricongo.

iii) Spécificités de la zone de Pointe Noire

- Forte demande (estimation du taux de couverture à 35 %) incluant celle de l'Angola (Cabinda) en partie satisfaite par les apports de Dolisie et la production des nouveaux maraichers à l'extérieur de la ville
- Main d'œuvre locale qualifiée disponible mais aussi nouveaux entrants suite à la crise
- Globalement pour la zone, on constate une très forte pression foncière ;
- Surfaces en maraîchage estimées à 259 ha dont 66 en périmètres aménagés (60 ha pour un seul privé)
- Disponibilité relative de matière organique car beaucoup d'élevages et de nombreuses provenderies
- La plupart des sites aménagés disposent d'un système d'irrigation complet en bon état. Sur les autres sites systèmes d'irrigation individuels par motopompe
- Accessibilité des sites généralement bonne
- Réserve foncière de Longo à environ 60 km de Pointe-Noire
- Projets : Appui Agricongo, UREPOD et projet HUP de la FAO

iv) Spécificités de la zone de Dolisie

- Demande modérée (estimation du taux de couverture à 90 %) permettant l'approvisionnement de Pointe Noire et de l'Angola (Cabinda)
- Main d'œuvre locale très qualifiée
- Globalement pour la zone, on constate une pression foncière modérée
- Surfaces en maraîchage estimées à 39 ha dont 5 sécurisés
- Disponibilité en matière organique insuffisante malgré la présence d'un grand élevage avicole sur l'axe Kimongo
- La plupart des sites aménagés dispose d'un système d'irrigation complet en bon état. Sur les autres sites, systèmes d'irrigation individuels par motopompe

- Accessibilité des sites généralement bonne
- Réserve foncière MAEP en cours de sécurisation sur 2 sites de 30 et 20 ha
- Appui Agricongo et PDARP

v) Spécificités de la zone de N'Kayi

- Excédent global de production (estimation du taux de couverture à 118 %) permettant l'exportation vers Brazzaville et Pointe Noire.
- Forte demande saisonnière pendant la coupe de la canne.
- Main d'œuvre locale qualifiée
- Globalement pour la zone, on constate une pression foncière inégale
- Surfaces en maraîchage estimées à 44,5 ha dont 8 sécurisés
- Matière organique en excédent du fait de nombreux élevages
- 7 périmètres correctement équipés dont 2 branchés sur SNDE gratuitement et 3 en ville, payants
- Accessibilité variable selon les sites
- Réserve foncière en cours de sécurisation MAEP pour 10 ha
- Pas de projet d'appui

vi) Spécificités de la zone de Ouesso

- Forte demande suite au développement de la ville, pas satisfaite (estimation du taux de couverture à 47%)
- Main d'œuvre en augmentation mais de qualité moyenne
- Globalement pour la zone, on constate une pression foncière modérée
- Surfaces en maraîchage estimées à 13,25 ha dont 6,75 sécurisés
- Fort déficit en matière organique en raison du peu d'élevages
- Grandes difficultés d'approvisionnement en intrants (Cameroun, Brazzaville, Pointe Noire)
- Un seul périmètre en attente de branchement SNE
- Très bonne accessibilité des sites
- Pas de réserve foncière en cours de sécurisation
- Projet FAO en grande difficulté

b) Localisation proposée

L'analyse ci-dessus confirme que les besoins les plus urgents, notamment liées au taux de couverture de l'approvisionnement, concerne en premier lieu la ville de Brazzaville, et ensuite Pointe-Noire.

Le diagnostic met en évidence des besoins non nuls dans les autres localités. Le choix proposé ci-dessous combine ce constat avec le souci d'éviter la dispersion des efforts et la dilution des énergies sur un trop grand nombre de sites, ce qui ferait perdre le caractère visible et l'efficacité des actions menées : l'action sera menée sur les 5 localités, mais avec des activités et selon des modalités différentes, correspondant au constat du diagnostic.

Le tableau ci-après résume les choix proposés :

Tableau 10 : Répartition des activités selon les localités

Interventions/tâches		Brazza-ville	Pointe-Noire	Dolisie	N'Kayi	Ouessou
Production	<ul style="list-style-type: none"> Création/équipement d'un ou plusieurs périmètres sécurisés au plan foncier avec installation de maraîchers, au taux d'intensification élevé (superficie envisagée : entre 10 et 15 hectares) 	X				
Appui à l'intensification	<ul style="list-style-type: none"> Appui à l'intensification : formation, appui conseil, appui équipement complémentaire, réhabilitation (irrigation, serres et tunnels,) en relation avec les projets financés par le fonds d'appui Appui conseil de gestion 	X	X	X	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Études/création d'un centre de pilote de production de compost à partir des déchets urbains 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place approche qualité et rationalisation de l'accès aux marchés (en relation avec les projets financés par le fonds d'appui) 	X	X	X	X	X
Filières et fonds d'appui	<ul style="list-style-type: none"> Schéma logistique d'approvisionnement vivrier/maraîchers des grandes villes 	X	X			
	<ul style="list-style-type: none"> Création et mise en route d'une plate-forme urbaine groupage dégroupage et de services pour le commerce de gros 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Étude mise en place d'un système d'information sur la situation d'approvisionnement des 2 marchés très déficitaires (approche « excédent/déficit » et « points critiques ») 	X	X			
	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la structuration des producteurs (faitières types UGEA) Appui à la planification 	X				

Interventions/tâches		Brazza-ville	Pointe-Noire	Dolisie	N'Kayi	Ouessou
	stratégique et au renforcement des capacités des bureaux des groupements appuyés (outils de gestion, plans d'affaires)					
	<ul style="list-style-type: none"> Appui/dynamisation d'un mécanisme de concertations/dialogue inter acteurs plate-forme interprofessionnelle: producteurs, commerçants, transformateurs, fournisseurs de services (idem faïtières) 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Appui à l'organisation d'opérations pilotes de commercialisation concertée/programmée 	X	X			
	<ul style="list-style-type: none"> Appui au fonctionnement d'un fonds d'appui aux filières d'approvisionnement et 	X	X	X	X	X

4.4 DISPOSITIONS À PRENDRE POUR LA MISE EN ŒUVRE

4.4.1 Dispositions organisationnelles

a) *Organisation d'ensemble du projet*

L'ambition d'intervenir dans les 5 localités, quoiqu'à des degrés divers, pose le problème d'une organisation efficace qui doit néanmoins rester légère pour des raisons évidentes d'efficacité.

Les investigations réalisées permettent de conclure à la pertinence d'une organisation combinant :

- une forte « vision » concentrée de tous les aspects de la problématique périurbaine permettant d'éviter le risque de confusion avec une simple administration devant régler des affaires courantes ;
- une relation de proximité privilégiant la délégation et l'autonomie.

Cette réflexion conduit la nécessité de mettre en place un schéma institutionnel (d'ailleurs classique) à 3 niveaux, comme suit :

Tableau 11 : Schéma institutionnel de principe du projet

	Organe	Mission
Maîtrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> MAEP : il assure la présidence du comité de pilotage, ce dernier incluant les autres acteurs impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> Conception et conduite de la stratégie du projet Validation des plans d'action

	Organe	Mission
	notamment la mairie, les services techniques, des représentants des bénéficiaires et des acteurs du projet (ONG ?)	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation du projet vis-à-vis de l'extérieur • Coordination avec les autres acteurs de domaines similaires
Maîtrise d'œuvre, technologie etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Unité de gestion du projet : il s'agit d'une structure spécialisée créée à cet effet (recrutement par appel d'offres d'un bureau d'études) • Cette unité à une double compétence : technique (aménagement, règles de bonnes pratiques etc.) et développement (formation, appui conseil, communication, ...) • Pour conserver une certaine légèreté, elle aura recours à de l'expertise court terme pour des besoins spécifiques (conception d'infrastructures, conception logistique, appui à la commercialisation, technologie, compostage, ...) • Des comités techniques régionaux sont également institués dans chacune des localités : ils regroupent les acteurs locaux concernés, et en particulier les mairies. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des partenaires et relations avec eux, • Gestion et organisation du programme de travail, • Plans de formation, de communication, pilotage des études, • Suivi des prestations des partenaires, • Conduite des procédures d'appel d'offres et des marchés, • Suivi évaluation • Le comité technique régional à une mission d'orientation et d'information mais c'est le comité de pilotage national qui reste l'organe décisionnaire du projet
Exécution	<ul style="list-style-type: none"> • L'unité de gestion assure une partie de l'exécution en régie : pilotage, coordination, suivi évaluation • Les activités d'encadrement, d'études, de maîtrise/ accompagnement des infrastructures prévues sont confiées à des prestataires spécialisés (ONG: Agricongo, GRET ou autre ...) • Suivi évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution des tâches du programme de travail

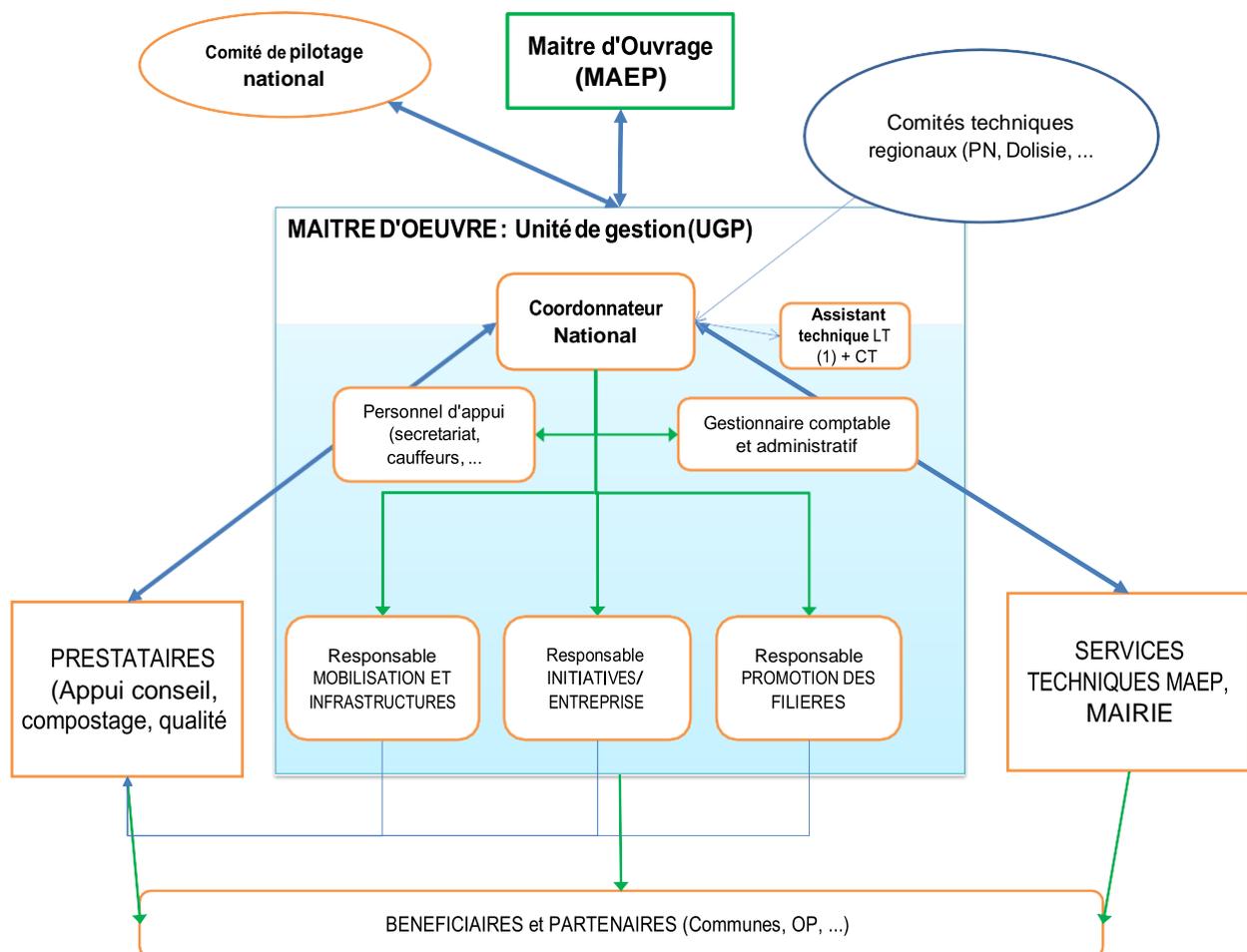
Le principe est naturellement de faire appel à la concurrence pour contractualiser les partenaires responsables de certains volets d'activité.

Dans la pratique, en première approche, il semble que deux acteurs présents au Congo soient difficilement contournables pour les domaines concernés :

- Agricongo qui dispose d'une longue expérience du domaine et se trouve représenté dans les différents sites considérés (avantage en matière de déploiement sur le terrain, qui évitera les coûts de présence dans les localités concernées) ;
- Le GRET, qui est bien implanté dans le secteur de la gestion des ordures, et qui dispose déjà d'une expérience internationale en matière de compostage.

Sur ces hypothèses, le schéma ci-dessous présente un organigramme de principe du futur projet.

Figure 4 : Organigramme de principe projet



L'exécution sera réalisée selon les procédures suivantes :

- Exécution en régie pour
 - la conduite des opérations, la gestion administrative, financière, la tenue des documents comptables, les recrutements et la gestion des personnels d'appui (chauffeurs, ...)
 - la préparation méthodologique : études de faisabilité et expertises pour toutes les composantes (gestion des appels d'offres, suivi/expertise technique, suivi et évaluation, lancement et conduite de la gestion des appels d'offres).

- Le fait de réaliser les différentes tâches ci-dessus en régie n'exclut pas la possibilité d'avoir recours à des expertises extérieures lorsque le projet est dépourvu des compétences correspondantes : Il s'agit notamment d'activités spécifiques (conception architecturale des infrastructures, études logistiques de base et de dimensionnement (plateforme logistique), , conception des bases de données et autres outils informatiques de gestion, (ingénieur système informatique, statisticien ...) lorsque le besoin s'en fera sentir. Le budget prévoit pour cela un volant, qui sera à mobiliser en temps opportun.
- Exécution en sous-traitance

Certaines composantes seront confiées, sous contrat, à des prestataires, ceci afin de valoriser au mieux l'expérience existante au Congo. La procédure de contractualisation sera conduite par le projet par :

- appel d'offres restreint pour les composantes 22, 24 et 25 ;
- appel à candidature pour les expertises court terme.

Les prestataires « préférentiels »¹⁷ sont a priori :

- Agricongo, pour les aspects appui-conseil (production, commercialisation) ;
- GRET pour les actions en lien avec le compostage ;
- Eventuellement un autre à identifier pour les aspects « qualité » (en particulier, la dimension Sécurité Sanitaire des aliments nécessite des compétences spécifiques).

L'organigramme présente un schéma logique permettant la couverture de l'ensemble des fonctions et activités du projet, en cohérence avec les buts poursuivis et avec le budget.

Toutefois l'organisation proposée vise en particulier à garantir la cohérence des actions menées tout en optimisant l'efficacité (un responsable par composante) et l'efficacité (répartition des coûts de personnel entre les différents acteurs institutionnels concernés) et permettant l'expression des synergies entre volets.

Dans cet esprit, l'organisation repose sur le principe de l'unicité de responsabilité pour chaque composante.

Du fait du recours à des opérateurs différents selon les composantes, les statuts des personnels seront différents. Cependant, malgré ces statuts différents, tous les cadres seront regroupés dans des locaux uniques et travailleront en équipe.

Le coordonnateur national assurera la coordination d'ensemble de l'exécution. Il représente le projet vis-à-vis des partenaires. Il est responsable de la bonne exécution du projet. Il dirige les travaux de l'équipe, tant administratifs que techniques. Il est chargé de la conduite des activités transversales du projet : Il anime notamment les activités relatives à la structuration et au développement de la concertation inter acteurs.

Il est secondé par un assistant technique à long terme qui a un triple rôle :

¹⁷ Même si ces acteurs semblent être les plus indiqués, car ils sont présents depuis longtemps et actifs dans des thématiques similaires, le projet ne doit pas exclure a priori la possibilité d'avoir recours à d'autres prestataires, s'ils se révèlent mieux adaptés aux besoins identifiés.

- renforcement des capacités des acteurs et personnels du projet ;
- définition et mise en œuvre du suivi évaluation
- expertise spécifique : au-delà de la supervision technique de l'ensemble des activités (notamment le suivi des expertises réalisées par des consultants externes), l'assistant technique (à définir en fonction du profil qui sera retenu) couvrira les domaines suivants: démarche qualité (y compris sécurité sanitaire des aliments) et stratégie commerciale.

Les trois « responsables thématiques » ont pour mission de définir les orientations techniques avec les prestataires pour les domaines qui les concernent, puis d'en suivre la mise en œuvre.

Le tableau ci-dessous récapitule la répartition indicative des responsabilités et activités selon les composantes. Ce tableau sera à adapter/confirmer une fois prises les décisions concernant les responsabilités institutionnelles et les contrats d'exécution.

Tableau 12 : Répartition indicative des responsabilités au sein du projet

N°	Composante/tâche	Responsable	Statut
1	<p>Pilotage de l'exécution et suivi évaluation – Supervision de l'administration - Relations avec les autorités et les partenaires</p> <p>Responsabilité de la supervision technique du volet 22 (création des périmètres), 26 (suivi approvisionnement urbain)</p> <p>Contribution technique directe pour les mêmes composantes</p> <p>Formation des cadres du projet et des responsables des comités de gestion pour ses domaines de compétences</p>	Coordonnateur national	Projet (Contractuel)
2	<p>Appui au pilotage et au suivi – Coresponsable prise de décision - préparation et suivi des appels d'offres – supervision technique de tous les volets</p> <p>Responsabilité de la supervision technique des volets 23 (Bureau de vente), 24 (compostage) 25 (Logistique) et 27 (fonds de développement)</p> <p>Contribution technique directe pour les mêmes composantes : appui à la structuration des comités de gestion (ou GIE) chargés de gérer les activités sur le long terme ;</p> <p>Formation des cadres du projet et des responsables des comités de gestion pour ses domaines de compétences</p>	Assistant technique principal	Projet (ATI)

N°	Composante/tâche	Responsable	Statut
3	Gestion administrative et financière – tenue des documents comptables pour la supervision des deux coresponsables Formation des cadres du projet et des responsables des comités de gestion pour ses domaines de compétences	Responsable administratif, financier et comptable	Projet (contractuel)
4	Pilotage technique des opérations concernant : <ul style="list-style-type: none"> • Les constructions et installations • La gestion et la maintenance des infrastructures • La formation des responsables des comités de gestions pour ses domaines de compétences • La conception de supports pédagogiques correspondants 	Responsable infrastructures	GRET (?)
5	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement méthodologique et pratique des aspects entrepreneuriaux (gestion, approvisionnement, investissements, transformation, qualité, ...) des trois composantes (maraîchage, logistique et compost) • Formation des responsables des comités de gestions pour ses domaines de compétences • Conception de supports pédagogiques correspondants 	Responsable Initiatives/entreprises	GRET, Agricongo ou autre ?
6	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement méthodologique et pratique des aspects liés au développement des filières périurbaines : • Organisation et suivi de l'encadrement, • Appui à l'organisation de la production pour le marché • Organisation et supervision du dispositif d'encadrement (Composante 222) • Formation des responsables groupements de producteurs pour ses domaines de compétences (aspects agronomique, commerciaux, gestion, ...) • Conception de supports pédagogiques correspondants 	Responsable promotion des filières	Agricongo (?)

NB: Pour les activités prévues dans les différents sites (voir Tableau 10), les activités sont menées avec l'appui des antennes locales d'Agricongo et du Ministère. Les responsables thématiques de la cellule du projet assurent également le suivi de ces activités, chacun dans ses domaines de compétence.

b) Fonctionnement

L'UGP est responsable de l'établissement des planifications annuelles. Une fois celles-ci validées par le comité de pilotage elle est également responsable de leur conduite et de leur suivi.

L'UGP est responsable de l'exécution des budgets et signe les contrats/conventions de partenariat prévus dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Pour les activités proprement dites, de façon classique dans un dispositif à gestion autonome, les règles de financement suivantes seront appliquées :

Les infrastructures structurantes seront entièrement subventionnées en ce qui concerne l'investissement : équipement des périmètres, unité de compostage, plateforme logistique pour le marché de gros.

Les modalités d'approbation des investissements seront définies par un code de financement qui sera élaboré en commun accord avec les autres PTF et harmonisé au niveau national. Le processus d'approbation des microprojets se fera sous la responsabilité d'un comité technique d'approbation et de suivi impliquant les services techniques déconcentrés des Ministères concernés (MAEP, mais éventuellement aussi commerce, santé, ...) en fonction des besoins.

Les rôles des différents acteurs dans la mise en œuvre du processus d'approbation des microprojets peuvent être décrits comme suit :

- les organisations des producteurs sont les porteurs des microprojets au profit de leurs membres ;
- le projet reçoit les demandes de financement de microprojets et procède à une première analyse. NB : certains projets peuvent concerner des besoins communautaires et/ou d'intérêt commun. (projets portés par les groupements).
- le projet et/ou les prestataires contractualisés assurent l'appui/conseil aux bénéficiaires, dans l'élaboration des dossiers de requête et dans la mise en œuvre des microprojets ;
- les services techniques du MAEP peuvent être appelés à valider les approches et assurer le suivi et le contrôle des activités.

4.5 COÛTS DU PROJET

Le tableau ci-dessous présente le résumé des coûts prévisionnels du projet, par composante et pour les trois années de son exécution.

Tableau 13 : Coûts résumés du projet

COÛTS PREVISIONNELS - TOUTES COMPOSANTES		655,957	FCFA =	1	Euro	
Libellé	Montants (EURO)			TOTAUX		
	Année 1	Année 2	Année 3	Total Euro	Millions FCFA	%
1 - UNITE DE GESTION DU PROJET	483 000	324 900	283 900	1 091 800	716	36,4%
11 - Personnel	199 200	208 800	169 800	577 800	379	19,3%
12 - Expertise court terme	52 000	25 500	23 500	101 000	66	3,4%
13 - Investissements UGP	189 000	52 500	52 500	294 000	193	9,8%
14 - Fonctionnement /entretien UGP	42 800	38 100	38 100	119 000	78	4,0%
2 - ACTIVITES PROJET	1 202 925	251 400	267 900	1 722 225	1 130	57%
21 - Communication, capitalisation & diffusion	27 000	24 000	24 000	75 000	49	
22 - Création et appui périmètres maraichers/vivriers	568 425	64 200	64 200	696 825	457	23,2%
23 - Appui à la création d'un "bureau de vente"	51 000	57 000	49 500	157 500	103	5,3%
24 -Création centre pilote compostage gadoues	214 000	10 700	10 700	235 400	154	7,8%
25 - Création d'une plateforme logistique pilote	232 500	7 500	7 500	247 500	162	8,3%
26 - Dispositif de suivi de l'approvisionnement urbain	40 000	12 000	36 000	88 000	58	2,9%
27 - Fonds de développement des filières	70 000	100 000	100 000	270 000	177	9,0%
SOUS TOTAL	1 685 925	576 300	551 800	2 814 025	1 846	94%
<i>Evaluation externe</i>		<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	<i>40 000</i>	<i>26</i>	
<i>Imprévus</i>	<i>89 570</i>	<i>28 815</i>	<i>27 590</i>	<i>145 975</i>	<i>96</i>	
TOTAL PROJET	1 775 495	625 115	599 390	3 000 000	1 968	100%

NB : le tableau détaillé est placé en ANNEXE 8

4.6 CHRONOGRAMME D'EXECUTION

La durée du projet est de 3 ans.

Le planning d'exécution indicatif est présenté ci-après. Il ne constitue qu'un cadre global et sera affiné lors du démarrage du projet. Ce planning global sera actualisé/précisé lors des différentes réunions du comité de pilotage prévues.

Tableau 14 : Planning prévisionnel d'exécution

DESIGNATION DES ACTIONS	AN 1	AN 2	AN 3
Installation du Programme	■		
Préparation du plan d'intervention	■		
Comités de Pilotage	▼	▼	▼
Création et suivipérimètres	■	■	■
Mise en place « Bureau de vente »	■	■	
Mep Centre pilote compostage	■	■	■
Plateforme logistique et mise en fonctionnement	■	■	■
Dispositif de suivi de l'approvisionnement urbain	■	■	■

DESIGNATION DES ACTIONS	AN 1	AN 2	AN 3
Appui à la mise en œuvre des projets			
Formation			
Suivi des exploitations/entreprises			
Evaluations externes			

Le programme comportera quatre principales phases :

a) Phase d'installation (3 mois) :

Mise en place de l'équipe de gestion du projet, incluant l'Assistance technique. Préparation d'un premier programme d'activités, mise en œuvre de la structure opérationnelle, recrutement du personnel, investissements.

Recensement et prise de contact avec les partenaires potentiels.

b) Phase de préparation (6 mois):

Campagne d'information en direction des bénéficiaires et partenaires potentiels et préparation du premier programme (incluant le plan de formation) ;

Lancement des études prévues, mise en place des fonds et préparation du lancement des chantiers.

c) Phase de réalisation (27 mois)

Mise en œuvre des activités prévues.

d) Phase de transfert des activités :

Cette phase est citée ici pour mémoire, bien qu'elle soit particulièrement importante. Elle est menée en parallèle avec la phase de réalisation, au cours de laquelle les responsables doivent avoir en permanence le souci de la préparation de l'après projet.

4.7 SUIVI, ÉVALUATION ET AUDIT

Le suivi évaluation est un outil nécessaire à tout projet de développement. Son utilité est triple :

- Rendre compte au comité de pilotage, à l'administration, à l'AFD, de l'avancement de l'activité et de l'utilisation des moyens fournis. La coordination du projet est en effet responsable de leur bonne utilisation et doit en référer aux décideurs en cas de problème.
- Piloter les actions, à court et moyen terme : à court terme, un dispositif de type tableau de bord est indispensable pour permettre aux responsables de détecter précocement les inflexions éventuelles, les écarts par rapport aux prévisions et de réagir en conséquence. Pour le plus long terme, le suivi-évaluation doit permettre de

valider en permanence la problématique et l'approche et de s'assurer que les actions menées sont bien de nature à atteindre les objectifs et résultats poursuivis.

- Communiquer avec l'extérieur : le produit du suivi est un outil essentiel pour permettre au programme de faire connaître son rôle, son mode d'intervention, ses résultats, ...

Pour répondre à cette problématique, le dispositif d'évaluation d'un projet doit classiquement comporter 2 domaines complémentaires : le suivi interne d'avancement (suivi d'activités) et le suivi externe des résultats¹⁸ et impacts, réalisés de façon indépendante, comme suit :

- Le suivi d'activités permet de disposer en permanence d'une situation des actions menées de façon à mesurer les performances du projet et la qualité de sa gestion : il s'agit en fait d'un suivi d'efficience. Il concerne le suivi technique (réalisations), le suivi des coûts (suivi budgétaire) et le suivi des délais (facteurs de qualité). Ce suivi est effectué principalement sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de caractériser les actions menées (indicateurs d'activité en référence aux objectifs) : ce suivi est permanent et donne lieu à l'édition d'états périodiques commentés (tableaux de bord). Il en est rendu compte dans les rapports d'avancement. Il est réalisé par les acteurs directs des actions : le recueil des informations et des indicateurs se fait sur une base normalisée, qui en permet l'agrégation ;
- Le suivi des résultats qui donne des indications sur la façon dont les bénéficiaires ont effectivement tiré profit des produits et services du projet ou programme (Suivi externe orienté résultats). Ce profit peut être direct pour les bénéficiaires : on parle alors d'efficacité (effets). Il peut également être indirect : les bénéfices créés ont un effet plus large sur un plus grand nombre de personnes dans le secteur, la région, le pays. On parle alors d'impacts.

Concrètement :

- Le suivi d'activités technique et financier sera assuré au quotidien dans le cadre des responsabilités de chacun des acteurs. À cet effet, le projet établit un système de suivi interne, technique et financier permanent de son activité, qui sera utilisé pour élaborer les rapports sur l'état d'avancement des travaux.
- Le suivi externe orienté vers les résultats sera effectué par des prestataires indépendants recrutés directement par la Commission (régie) sur la base de termes de référence rédigés à cet effet. Ce suivi doit débiter le plus tôt possible, (conception du dispositif, liste des indicateurs, quantification initiale/base de référence). Il s'achève en principe avec l'évaluation finale externe (fin de la convention de financement).

4.7.1 Suivi interne

Concrètement, ce suivi sera réalisé par le projet directement (visites de terrain, analyse des rapports d'avancement) et au travers des dispositifs mis en place par les partenaires (obligation contractuelle). Ces partenaires fourniront notamment des rapports d'avancement pé-

¹⁸ Le terme « résultats » devant être pris au sens large que lui donne la « gestion axée sur les résultats » (GAR)

riodiques. Une grille d'indicateurs définis d'accord parties sera insérée dans la convention liant le projet et le prestataire.

4.7.2 Evaluations externes statutaires

Les évaluations externes ne se substituent pas au suivi-évaluation, qui est un outil permanent de pilotage du projet. Elles visent à rendre compte de façon objective de l'état d'avancement des différentes composantes du Projet, des acquis, des difficultés rencontrées et des blocages éventuels. Les évaluations sont initiées par le Comité de pilotage du projet, sur proposition du coordonnateur. De façon générale, ces évaluations externes visent à informer les partenaires (Gouvernement, UE), de façon neutre et objective, que le programme fonctionne correctement, répond aux prévisions et produit les effets escomptés.

Ces évaluations sont réalisées par des prestataires indépendants recrutés directement sur la base du cahier des charges correspondant, de la manière suivante :

- une mission d'évaluation à mi-parcours;
- une évaluation à la fin de la convention de financement, (évaluation finale, éventuellement « ex post »).

L'évaluation à mi-parcours vise plus particulièrement à vérifier :

- que les structures du programme sont en place et opérationnelles ;
- que les activités prévues se déroulent conformément aux prévisions, avec souplesse et sans heurts, qu'il n'y a pas de blocage ni d'incohérence, que les orientations et choix stratégiques sont toujours bien adaptés aux besoins, et que des réorientations ne sont pas nécessaires.

L'évaluation finale vise, avec un certain recul :

- à dresser le bilan des actions réalisées selon les principaux critères habituels (pertinence, efficacité, efficacité, impact, pérennité, ...)
- le cas échéant, à statuer sur l'opportunité d'une poursuite ou d'une extension des actions, et/ou d'un transfert des activités du projet aux instances nationales et aux bénéficiaires ;
- à tirer les enseignements pour des activités/opération de développement futures.

4.7.3 Audit et contrôle interne

Les audits externes prévus (et financés par le programme) seront réalisés de façon indépendante, par un organisme spécialisé recruté par appel à la concurrence.

Ces audits sont, de façon classique, destinés à :

- assurer le suivi des dépenses encourues dans le cadre du projet (mode de passation des marchés, éligibilité des dépenses, réalité, sincérité, ...)
- garantir le respect des procédures et réglementations, et notamment les termes de la convention de financement et la législation nationale,
- formuler des recommandations pour améliorer la gestion.

Les résultats des audits seront présentés en même temps que les rapports du programme.

4.7.4 Rapports et documents

Le projet produira plusieurs types de rapports, qui devront être validés et diffusés par le maître d'ouvrage.

- Les rapports d'activité trimestriels et annuels du programme
Ces rapports seront élaborés selon un modèle harmonisé pour les différentes entités concernées (afin de permettre des comparaisons et l'agrégation des données).
- Des rapports techniques ou méthodologiques, dont :
 - un rapport préliminaire (rapport de démarrage) trois mois après le démarrage du projet, précisant l'approche retenue et la programmation préliminaire des activités ;
 - des rapports annuels récapitulant la situation du projet à l'usage du comité de pilotage. Ces rapports comprennent une capitalisation des activités et des méthodes du projet ;
 - un rapport final à produire trois mois avant la fin du projet, qui établira une capitalisation définitive du projet et préparera l'après projet.
- Des rapports d'études et des cartes dont le nombre, le contenu et le format seront à définir en fonction des besoins (à préciser notamment dans les différents devis programmes).
- D'autres documents et notes conjoncturelles.

Par ailleurs, chaque mission d'un expert court terme donnera lieu à la production d'un rapport précisant les activités menées par rapport aux termes de référence, les acquis et les recommandations.

5. VIABILITÉ FINANCIÈRE

En préliminaire aux études de faisabilité qui seront réalisées dans le cadre du projet, un certain nombre d'hypothèses sur ce point sont présentées ci-dessous.

5.1 NOUVEAUX PÉRIMETRES

Le modèle de culture examiné repose sur l'hypothèse de l'adoption d'un système hautement intensifié, établi avec l'appui de certains maraichers sur la base des produits jugés porteurs, de rotations maximisées mais réalistes, et en définitives d'un taux d'intensification élevé, correspondant à une utilisation optimale de l'investissement réalisé.

Les rendements retenus sont les suivants :

Tableau 15 : Rendements potentiels zone de Brazzaville

Produit	Poids par planche (24m ²)/kg et par cycle		Rendement en tonnes /ha (base : 300 pl. /ha)		
	Mini	Maxi	Mini	Moyen	Maxi
Aubergine violette	72	108	2,16	2,7	3,24
Céleri	48	72	1,44	1,8	2,16
Chou pommé	144	192	4,32	5,04	5,76
Ciboule	72	96	2,16	2,52	2,88
"Endif"	36	72	1,08	1,62	2,16
Epinard (Baselle)	72	94	2,16	2,49	2,82
Persil	48	60	1,44	1,62	1,8
Poivron	60	72	1,8	1,98	2,16
Tomate	240	300	7,2	8,1	9
Concombre	168	240	5,04	6,12	7,2
Amarante	60	72	1,8	1,98	2,16
Gombo	19	36	0,57	0,825	1,08
Oseille de Guinée	48	96	1,44	2,16	2,88
Carotte	60	77	1,8	2,055	2,31

(Source : Enquêtes de la mission)

La rotation retenue (hypothèse centrale) se présente comme suit :

Figure 5 : Plan d'assolement objectif d'un périmètre type de la zone de Brazzaville

Périmètres aménagés de Wayako-6 mars																
CALENDRIER DE TRAVAUX AGRICOLES - SCENARIO INTENSIFICATION MAXIMALE													Sup. totale perimetre			
Cultures de plein champ													20 ha			
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem.	Octobre	Novemb.	Décemb.	60 parcelles			
	q 1	q 2	q 1	q 2	q 1	q 2	q 1	q 2	q 1	q 2	q 1	q 2	q 1	q 2	de 0,1	
Utilisation du périmètre													Nombre de cycles	Superficie totale (ha)		
Aubergine 13%															2	5,3
Céleri 7%															3	4,0
Chou pommé 10%															3	6,0
Ciboule 13%															5	13,3
"Endif" 13%															9	24,0
Epinard 13%															7	18,7
Persil 7%															3	4,0
Poivron 10%															2	4,0
Tomate 13%															3	8,0
													Total	87,3		
													Taux d'intensification	437%		
NB : Les dates de culture figurées ci-dessus sont conventionnelles, pour la programmation. Dans la pratique, il sera impératif d'instaurer un étalement plus fin des mises en culture, afin de lisser la production et de livrer au marché des quantités régulières (éviter les à coups de l'offre)																

Sur la base des différentes hypothèses formulée à ce stade (avec l'assentiment des maraichers consultés), les productions additionnelles à espérer peuvent être estimées comme suit :

Tableau 16 : Estimation des productions additionnelles attendues (T/an)

(Données exprimées en tonnes)	Estimation de la production pour 1 Ha pour l'année		
	Hypothèse maximale	Hypothèse moyenne (centrale)	Hypothèse basse
AUBERGINE	450	450	225
CELERI	180	135	90
CHOU POMME	540	405	270
CIBOULE	270	225	180
"ENDIF" (CHOU CHINOIS)	450	405	360
EPINARD	360	315	270
PERSIL	180	135	90

(Données exprimées en tonnes)	Estimation de la production pour 1 Ha pour l'année		
	Hypothèse maximale	Hypothèse moyenne (centrale)	Hypothèse basse
POIVRON	675	450	450
TOMATE	2 700	2 025	1 350
TOTAL (Tonnes /an)	5 805	4 545	3 285

Le taux d'intensification pris comme référence est très élevé (437%).

Des calculs préliminaires mettent en évidence une rentabilité fortement positive, mais très sensible au respect du taux d'intensification des périmètres, qui repose sur :

- une exploitation continue des terres concernées et le respect de rotations optimisées ;
- sur la possibilité d'un approvisionnement régulier et financièrement acceptable en intrants de qualité (semences, compost) ;
- et, bien sûr, sur une commercialisation efficace, à même d'absorber les production additionnelles de façon rémunératrice et conformément aux calendriers de production adoptés.

5.2 MICROPROJETS (ACTIVITÉS « FILIÈRES »)

A examiner au coup-par-coup lors de l'exécution du projet (Instruction des dossiers). La rentabilité doit, naturellement, être un des critères forts de choix des microprojets.

5.3 UNITÉ DE COMPOSTAGE

Une étude de rentabilité a été réalisée à titre préliminaire (voir ANNEXE 7). Elle met en évidence l'équilibre financier global du dispositif.

Le modèle de base a été conçu sur l'hypothèse que le centre n'est pas à but lucratif, mais qu'il doit couvrir à terme l'ensemble des charges de fonctionnement et d'entretien avec le produit de son activité (vente de compost et autres produits récupérables (verres, cartons, métaux,...)¹⁹

Il faut être conscient que les inconnues dans ce domaine sont nombreuses, s'agissant d'une entreprise nouvelle, et principalement :

- la demande solvable pour un produit non connu, par les clients potentiels ;

¹⁹ Ces produits n'ont pas été valorisés au stade préliminaire. Bien valorisés, ils pourront constituer une ressource non négligeable.

- la qualité du produit lui-même et son avantage comparatif comme substitut aux sources traditionnelles de matière organique.

Parmi les éléments principaux de la rentabilité, il convient de citer :

- la qualité de la matière première (ordures ménagères) : il conviendra de voir dans quelle mesure une collecte sélective pourra être organisée en amont pour améliorer les performances de tri ;
- la disponibilité, le cout et la qualité des matières végétales complémentaires à incorporer (variable qui devra constituer un critère de choix pour la localisation du centre pilote).

Il appartiendra à l'étude de faisabilité prévue d'approfondir ces différentes interrogations.

5.4 PLATEFORME LOGISTIQUE

La plateforme logistique proposée est un dispositif destiné à :

- faciliter la rupture de charge entre approvisionnement urbain (gros porteurs) et véhicules légers de livraison aux centres de vente en détail à Brazzaville ;
- limiter les pertes encourues sur les produits frais en offrant des conditions améliorées de manutention et de simplification des flux.
- mettre à profit cette rupture de charge pour faciliter la rencontre commerçants-détaillants et rendre plus aisée et transparente la fixation des prix.
- mesurer les flux urbains entrants/sortants (en vitesse de croisière, constituant central du dispositif de mesure de l'approvisionnement de Brazzaville) ;
- prélever les éventuelles taxes et contributions.

Une fois l'investissement réalisé, les frais devront être maintenus réduits par :

- la création d'un comité de gestion des utilisateurs (et non, à ce stade, un opérateur économique) ;
- une équipe technique (gardiennage /manutention) dont les ressources générées doivent couvrir les charges ;
- un entretien préventif contributif.

Les recettes seront, a priori, les suivantes :

- Un péage tant pour les camions (hypothèse : 2000 FCFA par passage) que pour les camionnettes et autres véhicules de livraison (500 FCFA par passage par exemple).
- Sur l'hypothèse d'une quinzaine de camions par jour, et d'une cinquantaine de camionnettes, pour un fonctionnement de 25 jours par mois, le revenu serait de l'ordre de 1 375 00 FCFA.
- La location des boutiques, 50 000 FCFA par mois l'unité soit entre 400 et 500 000 FCA par mois ;
- la fourniture de manutention et autre services à la demande.

- Ces recettes seraient destinées à couvrir l'ensemble des frais d'entretien (salaires des employés, entretien).

Il appartiendra à l'étude de faisabilité prévue de valider ces différentes hypothèses.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'amélioration quantitative et qualitative de l'approvisionnement des grandes villes au Congo apparaît comme une impérieuse nécessité, dans un contexte en mutation, marqué par une urbanisation croissante, une productivité agricole stagnante et alors même que d'importantes opportunités restent à valoriser, notamment dans les zones périphériques.

Ce point de vue est conforme à la politique gouvernementale et s'est trouvé confirmé par les contacts avec les différentes populations cibles lors des travaux relatifs à la présente étude de formulation.

Les potentialités mises à jour en matière d'agriculture périurbaine sont importantes. Correctement valorisées et accompagnées d'infrastructures visant à contribuer à la résolution des grands facteurs de blocage des filières, ces potentialités constituent une base solide pour un développement économique significatif et durable, avec pour conséquence une amélioration sensible de l'approvisionnement des populations urbaines en parallèle avec le développement d'un secteur productif performant et rémunérateur pour les producteurs et autres acteurs concernés (commerçants, transformateurs, ...) ainsi qu'une amélioration des taux de couverture des besoins par les producteurs congolais.

C'est dans ce contexte que la présente étude a abouti à la formulation au stade de la faisabilité d'un programme de développement intervenant principalement auprès de Brazzaville, mais également, à des degrés divers, dans les autres grandes villes : Pointe Noire, Dolisie, N'Kayi et Ouessou, villes choisies notamment en fonction de l'importance particulière des besoins, mais également car il s'agit de zones qui n'ont pas toujours été touchées par des actions de développement d'envergure, et enfin, bien sûr, pour leurs potentialités avérées en matière de développement de l'agriculture périurbaine.

Le Projet est structuré de façon à prendre en compte les orientations stratégiques du gouvernement ainsi que les approches de l'AFD, en cohérence avec les actions de développement déjà menées.

En parallèle, le programme rencontre les intérêts, attentes, recommandations et motivations des acteurs nationaux et locaux concernés (administration, Mairie de Brazzaville, populations des maraichers, ...), qui ont été associés à la démarche de formulation dans les différentes régions.

Le présent projet répond à un fort besoin d'amélioration de la situation économique, sociale et environnementale des populations concernées.

La présence du programme dans les régions choisies vise à répondre à une problématique complexe.

Son ambition est d'apporter aux populations concernées des solutions durables aux grands problèmes identifiés : (i) sécurité alimentaire et approvisionnement urbain (quantité et qualité) ; (ii) préservation de l'urbanisation d'une partie du patrimoine foncier dans les zones concernées ; (iii) développement économique endogène et renforcement des capacités des acteurs ; (iv) renforcement des réseaux commerciaux ; (v) contribution au financement d'initiatives comme levier pour un développement économique accéléré et durable ; (vi) préservation de l'environnement des zones concernées.

Le programme proposé a précisément pour objet de répondre à ces défis, en proposant des solutions simples, connues et déjà expérimentées au Congo, adaptées aux grandes problématiques rencontrées. Les activités du programme, dont la gestion devra être rapidement confiée aux principaux acteurs dès lors qu'ils auront démontré leur implication et leur motivation, se proposent de fournir des services concrets dans tous les domaines où des manques ont été identifiés.

Parmi les principales conditions de réussite d'un tel programme, il convient de citer : (i) la fourniture d'appuis à la demande, et non de solutions définies par ailleurs ; (ii) l'importance à accorder à l'approche participative ; (iii) la nécessité de la mise en place d'une organisation légère, mais technique, au fonctionnement souple et proche du terrain, assortie, chaque fois que nécessaire, d'une approche de type « faire-faire », porteuse de responsabilisation et d'apprentissage. (iv) et d'actions de renforcement des capacités des organisations et partenaires, devant notamment assurer le relais à la clôture du programme.

Au-delà des questions propres à la conception technique du programme et à sa mise en œuvre, l'étude s'est efforcée de proposer des activités à la viabilité financière avérée/vérifiée, gage de durabilité. Les calculs réalisés montrent que le projet est financièrement et économiquement rentable. Les ressources générées doivent permettre de couvrir les charges récurrentes liées aux équipements créés (entretien, charges supplémentaires, renouvellements), tout en dégagant des ressources supplémentaires pour alimenter le développement économique recherché.

Au plan de l'environnement enfin, toutes précautions ont été prises afin de limiter les effets défavorables que pourrait avoir le projet sur des milieux à forte densité d'occupation: les principaux impacts environnementaux liés à une telle action sont connus et les actions prévues ont été conçues pour y remédier

Sur la base des considérations ci-dessus, le programme proposé apparaît utile et nécessaire, pertinent socialement, cohérent, efficace techniquement, viable et rentable, attendu par les acteurs locaux, et mesuré au plan environnemental.

La présente étude de formulation recommande donc son financement.

ANNEXE 1 : Termes de référence de l'étude

I. Contexte et description du projet

L'économie congolaise est faiblement diversifiée malgré les multiples ressources naturelles dont dispose le pays. Elle souffre d'une forte dépendance au secteur pétrolier dont la contribution au PIB était de 57% en 2013. Loin derrière, l'agriculture contribue au PIB pour moins de 7% alors que le secteur emploie près de 40% de la population.

Le pays a un fort potentiel pour le développement des cultures vivrières et de rente. Elle ne se pratique que sur 2% des terres arables (2 millions d'hectares). La population active agricole est estimée à 300.000 personnes et la proportion des femmes serait de 70% soit 210.000 personnes. Elles assurent 60 à 80% de la production vivrière et participent à 100% dans les opérations de transformation artisanale des produits agricoles. L'essentiel de la production est destiné aussi bien à la subsistance qu'à l'acquisition de revenus monétaires.

En milieu périurbain, l'agriculture se limite souvent à la culture maraîchère. Elle fournit l'essentiel des légumes consommés dans les grands centres urbains. Cette activité est pratiquée par les femmes avec des proportions atteignant 80% des actifs. Actuellement on note un engouement des jeunes (filles et garçons) pour ce secteur compte tenu des niveaux de revenu (environ 160.000 FCFA/mois en moyenne). Cependant les zones de maraichage, essentiellement informelles, sont confrontées à une pression foncière due à l'urbanisation croissante.

Du fait du manque d'investissements et d'une productivité trop faible, la part de l'agriculture dans l'économie a régressé au cours des années. Cette régression a porté tant sur les cultures vivrières dont la production par tête est passée de 420 kg à 300 kg entre les années 1980 et 2000, que sur les cultures de rente, notamment le cacao, le café, l'huile de palme, le coton, l'arachide, la canne à sucre qui ont pour partie disparu. Cette situation a entraîné un déclin continu de l'agriculture dont le PIB est passé de 20% dans les années 1960, à moins de 7% de nos jours. Avec la liquidation des sociétés d'Etat dans les années 1980, le secteur agricole repose aujourd'hui essentiellement sur une agriculture familiale qui exploite 80% de la surface agricole mais ne garantit pas aujourd'hui l'autosuffisance alimentaire du Congo

Pour répondre à l'accroissement de la demande alimentaire nationale, il est indispensable d'augmenter significativement l'offre de produits.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a décliné ces axes stratégiques en un Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) dont l'objectif est d'accroître la production nationale de manière à répondre aux besoins de la population congolaise. Dans la perspective d'un accroissement significatif de la production alimentaire nationale, le gouvernement a porté ses allocations budgétaires à l'agriculture à 5% du budget national. Si cela représente un effort notable en faveur du secteur, cela reste en-deçà des objectifs affichés dans le cadre du PNSA visant à porter cet effort à 10%.

Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement s'est également engagé dans un Programme d'Appui à la Diversification Economique (PADE) depuis 2011 avec l'appui de la Banque Mondiale, d'un montant total de 20 millions d'US\$, qui porte en particulier sur la

diversification du secteur agricole. Dans ce cadre, quatre filières ont été retenues comme filières porteuses pour le développement des investissements dans le secteur agricole :

- la filière vivrière et plus particulièrement le manioc, la banane plantain, l'arachide, l'igname et la pomme de terre ;
- la filière maraîchage ;
- la filière fruits ;
- la filière cacao.

Bien que disposant d'un potentiel de production important à mettre en relation avec les conditions naturelles particulièrement favorables qui prévalent dans le pays et un impressionnant potentiel de terres cultivables (10 millions d'ha disponibles), la production nationale ne répond pas à la demande. Aujourd'hui, 90% des surfaces arables ne sont pas exploitées et 85% des produits agricoles sont importés, alors que des débouchés nationaux et régionaux existent.

Selon l'étude du secteur agricole menée en 2011 par la BAD, il est nécessaire de doubler, voire de tripler, si l'on inclut les besoins en alimentation animale, la disponibilité en produits amylacés (manioc, plantain), mais aussi les autres aliments de base (arachide, maïs, haricot) pour répondre aux besoins alimentaires de la population à l'horizon 2035.

Pour les produits transformés (viandes, poissons, céréales), les fruits, les légumes et les produits laitiers les taux de croissance devront être bien supérieurs pour répondre à la demande d'une population urbaine dont le pouvoir d'achat augmente plus rapidement que l'accroissement naturel de la population.

Le deuxième Contrat de Désendettement et Développement (C2D) a été signé entre la France et le Congo le 10 décembre 2014 pour un montant global de 149 millions d'euros. Sur cette somme, 8 millions d'euros ont été mis à la disposition du gouvernement congolais pour financer un appui au secteur agricole dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Cette enveloppe comporte deux composantes :

- Un appui pour la relance de la filière cacao au Congo – 5 millions d'euros ;
- Un appui au renforcement de la sécurité alimentaire dans les principaux centres urbains – 3 millions d'euros – objet de la présente note.

Le Ministère d'Agriculture et de l'Élevage (MAE) a amorcé, depuis 2009, une refonte de son cadre institutionnel visant à le faire passer d'une programmation des moyens vers une programmation par objectifs dans le cadre d'une Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

En parallèle le MAE s'est doté, en 2010, d'une Note d'Orientation Stratégique Sectorielle qui décline de façon opérationnelle les grandes orientations du développement agricole contenues dans le Plan National de Développement (PND, 2012-2016) et qui vise à accélérer la transformation approfondie du secteur pour en faire l'un des moteurs de la diversification et de l'industrialisation du pays.

Sur cette base, le MAE a validé, en juin 2013, la Lettre de Politique Agricole (LPA) centrée sur les quatre principaux axes stratégiques inscrits dans le PND et prenant en compte le caractère dual de l'agriculture familiale congolaise dans ses composantes rurales et périurbaines :

- Modernisation de la petite agriculture rurale et sauvegarde du secteur rural ;

- Développement des systèmes productifs modernes dans les zones favorables périurbaines ;
- Création d'un secteur agro-industriel compétitif ;
- Modernisation institutionnelle, pilotage et suivi-évaluation.

Néanmoins, malgré la volonté du gouvernement de relancer une dynamique agricole et agro-industrielle, le secteur reste marqué par le contexte national post-conflit qui se traduit par le délabrement des infrastructures au niveau des Directions Départementales de l'Agriculture et de l'Élevage, leur sous-équipement, leur sous-effectif qui ne permet pas d'envisager une relance rapide du secteur.

II. Présentation du projet

L'objectif global du projet est de contribuer au renforcement du poids de l'agriculture dans l'économie congolaise. A ce titre, le projet participera au renforcement de la sécurité alimentaire dans les principaux centres urbains par la promotion d'une agriculture entrepreneuriale performante et respectueuse de l'environnement.

Le projet, dont le coût a été estimé à 3 millions d'euros, est prévu pour une durée de trois ans (2016-2018). Il sera mis en œuvre par le MAE.

L'agriculture périurbaine au Congo est, pour une part, le fruit du travail réalisé par l'ONG Agricongo entre 1986 et 2010. Son activité, en partie soutenue par l'AFD, a permis la mise en place de 13 centres opérationnels dans 8 départements. Les sites occupent en moyenne chacun 60 ha. Ces sites disposent de baux emphytéotiques au bénéfice d'Agricongo qui contractualise ensuite avec les producteurs sélectionnés.

Outre l'accès à la parcelle, Agricongo fournit un ensemble de services (formation, appui/conseil, organisation des filières...). Depuis 2010, les activités d'Agricongo sont en sommeil suite au retrait de l'ONG Agrisud qui lui fournissait un important appui technique et financier.

Cependant, cette expérience a permis de faire la démonstration qu'il existait un potentiel technique et humain susceptible de répondre à la demande alimentaire urbaine. Elle a permis en outre de sécuriser des périmètres fonciers, aujourd'hui toujours disponibles. Dans ce contexte, la composante périurbaine visera à relancer cette activité en profitant de l'expérience acquise tant en termes techniques (itinéraires techniques, production de semences, boutures et plants) qu'en termes humains.

En outre, la construction de la route de la Corniche supprime près de 40 hectares de terres maraîchères et affecte considérablement le marché des fruits et légumes de Brazzaville. Le projet s'appuiera donc sur les résultats du Plan d'Appui aux Maraichers, PAM (projet C2D de route de la Corniche à Brazzaville – AFD/CCG 1093), visant à accompagner 1.600 maraichers de la Corniche dans le cadre de mesures de réinstallation. Plusieurs pistes sont étudiées dans ce cadre, tant via le Ministère de l'Agriculture (70 maraichers ont déjà été réinstallés sur des sites aménagés par les autorités congolaises) qu'au travers de dispositifs facilitant l'accès au foncier en périphérie de la ville. Par exemple, le PAM a déjà identifié 36 hectares de terrain privé, le long de la rivière Djoué, que les propriétaires consentiraient à vendre. Le consultant devra donc se rapprocher d'EGIS (bureau d'étude en charge du PAM) et l'étude

cherchera à identifier dans quelles mesures le présent projet pourra intégrer ou venir appuyer le PAM.

Le projet ciblera d'une part les producteurs agricoles déjà installés disposant de ressources foncières et d'une compétence technique dans ces filières et d'autre part de nouveaux producteurs qu'il conviendra d'installer. Le MAE dispose déjà de sites en périphérie de Brazzaville qui pourraient être valorisés dans le cadre du projet.

Le projet s'efforcera de créer un environnement favorable à l'émergence, à la consolidation et au développement des micros et petites entreprises agricoles et para agricoles. Il permettra à ces bénéficiaires finaux d'avoir accès :

- A l'information ;
- A la formation ;
- Aux technologies appropriées ;
- Au foncier ;
- Aux financements ;
- Aux sources d'approvisionnement et aux marchés ;
- A l'appui conseil et matériel ;
- Aux autres acteurs du secteur.

Le projet couvrira trois zones périurbaines, à savoir les principaux centres de consommation (Brazzaville, Pointe-Noire) auxquels pourrait être ajouté un autre centre de production (Ouessou, Dolisie ou Nkayi).

Pour atteindre les objectifs énoncés, des synergies seront développées entre les deux activités principales :

- Appui en conseil aux producteurs et formation professionnelle agricole à destination des jeunes et adultes désirant s'installer dans l'agriculture et des agriculteurs confirmés ;
- Appui à la structuration professionnelle du secteur agricole en favorisant l'émergence d'organisations professionnelles.

Appui/Conseil et formation

Il s'agira d'appuyer les exploitants agricoles à accroître sensiblement leurs marges nettes à la journée de travail et à l'unité de surface et à maximiser leurs revenus nets tout en veillant à la protection de leur environnement.

Les activités qui seront conduites dans ce cadre sont :

- Accompagnement des exploitants déjà installés avec pour perspective le développement d'une agriculture entrepreneuriale performante et respectueuse de l'environnement ;
- Création et viabilisation de nouvelles zones de production accessibles aux nouveaux arrivants dans le secteur agricole ;
- Appui au développement de structures de transformation des productions agricoles ;

- Mise en place d'un dispositif de conseil en gestion des petites et moyennes exploitations agricoles connaissant un fort développement. Ce dispositif pourrait utilement être mis à profit pour accompagner les groupements de producteurs ayant une activité économique soutenue.

Ce volet regroupera les moyens et les compétences nécessaires pour aider les bénéficiaires à entreprendre ou à consolider des initiatives économiques durables, rentables et créatrices d'emploi. Les interventions prévues dans le cadre de cette sous-composante seront diversifiées. Elles seront menées par des conseillers agricoles polyvalents qui, grâce à des apports et des contacts réguliers, favoriseront l'instauration d'un climat de confiance entre les bénéficiaires et les intervenants.

L'approvisionnement en intrants sera assuré par le secteur privé. A cette fin, les services techniques appuieront l'organisation de la demande en intrants et sa mise en relation avec l'offre du secteur privé.

L'intensification des systèmes de production sera promue en priorité par la diffusion des variétés et des techniques de production améliorées. Cette action ciblera l'intensification de la culture du plantain, du manioc, des légumes et des fruits.

En parallèle, le projet vise à permettre au plus grand nombre de personnes d'avoir accès à une formation professionnelle agricole de qualité. Les activités envisagées dans ce cadre sont :

- Sessions de formation professionnelle initiales et continues des adultes ;
- Développement de sessions de formation sur la gestion de groupements ;
- Développement de formations sur la gestion durable des exploitations agricoles respectueuses de l'environnement.

Le projet apportera son appui :

- Aux études/enquêtes réalisées en régie ou par des spécialistes contractuels pour l'identification des besoins et l'élaboration des programmes de formation des différents acteurs ;
- À l'organisation et la réalisation par des organismes spécialisés de stage de formation et recyclage et de visites de suivi de leur efficacité ;
- À l'acquisition éventuelle de petit matériel indispensable pour mettre en application les recommandations des formations suivies.

Appui à la structuration professionnelle

Ce volet contribuera à la promotion des groupements de producteurs pour en faire des entités économiquement viables susceptibles de fournir de véritables services à leurs membres, de promouvoir la représentation et la participation des producteurs au sein des instances qui traitent des affaires agricoles.

Elle veillera à proposer les voies et moyens pour sécuriser l'activité et les investissements agricoles. Elle s'intéressera à ce titre à la sécurisation foncière et mobilière des exploitations agricoles.

Les activités en lien avec la structuration professionnelle du secteur sont les suivantes :

- Consolidation des organisations de producteurs agricoles dans leur mode de gouvernance et leur comptabilité-gestion afin qu'elles offrent de meilleurs services à leur membres (accès aux intrants, distribution de l'eau, collecte et commercialisation des produits, etc....);
- Promotion de nouveaux groupements d'intérêt économiques et d'organisations représentatives ;
- Développement d'un dispositif de conseil en gestion des groupements de producteurs ;
- Création et animation de cadres de concertation des acteurs du secteur agricole (administration, secteur privé, organisation de producteurs) au niveau départemental et national ;
- Amélioration de l'écoulement et de la commercialisation des produits agricoles et consolidation des filières agricole ;
- Mise en place d'un système d'information sur les marchés ;
- Réalisation d'études diagnostics ;
- Organisation périodique d'ateliers d'échanges par filières et de foires agricoles.

Intervenants et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE). Compte tenu de la faiblesse institutionnelle, signalée précédemment, il est proposé de soutenir cette maîtrise d'ouvrage en sélectionnant par appel d'offre un bureau d'étude spécialisé en matière de développement agricole et en gestion de projet. Il aura vocation à assister le MAE dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet via une cellule d'appui en charge de la coordination de l'ensemble des actions du projet

Une ou plusieurs ONG seront sélectionnées par appel d'offre pour mettre en œuvre des activités du projet au niveau local.

III. Mandat du consultant

Sur la base du contexte et des réalisations potentielles décrites précédemment, l'étude a trait à la formulation de la faisabilité d'un nouveau projet d'une durée envisagée de 3 ans.

De façon plus spécifique, l'étude aura pour objet de :

- Présenter le secteur, caractériser le contexte d'intervention et les enjeux de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays ;
- Décrire le projet envisagé : finalité, objectifs spécifiques, durée et périmètre d'intervention, cohérence avec les outils politiques, stratégiques et opérationnels, contenu du projet par composante, mode opératoire et schéma organisationnel, coût et plan de financement, résultats et impacts attendus, cadre logique ;
- Présenter le dispositif de suivi évaluation du projet et ses indicateurs. Evaluer les risques d'ordre i) techniques, institutionnels, opérationnels et juridiques, ii) économiques et commerciaux, iii) environnementaux et sociaux et proposer des mesures d'atténuation.

Analyse du contexte politique, macroéconomique et sectoriel et détermination des défis de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

La situation largement déficitaire du Congo en matière de production agricole et l'expérience conduite par Agricongo dans les années 1990/2000 laisse penser qu'il existe un potentiel aujourd'hui largement sous-exploité, porté par une demande urbaine en croissance, que le projet pourra contribuer à combler en apportant expertise et formation. Cette hypothèse devra être confortée par une analyse économique et financière.

Il s'agira tout d'abord de décrire et d'analyser les contraintes, les risques et les opportunités liés au contexte général d'intervention. L'analyse portera à la fois sur les conditions et tendances macro-économiques et sociales (démographie, migrations, tensions sur les ressources naturelles etc.), la maturité et l'état de mise en œuvre des politiques nationales, sectorielles et transversales et internationales.

Le consultant devra notamment capitaliser les travaux récents et en cours, au premier rang desquels le PNSA et le PADE.

Par ailleurs, l'évolution des modalités d'interventions en matière d'action publique, liée à l'implantation en cours du Budget-Programme de l'Etat et plus spécifiquement à la mise en place de l'approche programme dans le secteur rural (GAR), devra être prise en compte pour que le projet s'intègre au mieux dans le nouveau dispositif institutionnel.

Détermination des zones d'intervention

Le projet envisage d'intervenir autour de 2 ou 3 centres urbains. Les périphéries de Brazzaville et Pointe Noire sont a priori parties intégrantes du projet. L'étude proposera et argumentera la sélection ou non d'un site supplémentaire qui pourrait être Dolisie, Nkayi ou Ouesso.

Les différentes propositions se baseront notamment sur une analyse croisée :

- du diagnostic des défis de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- de la disponibilité foncière sur les zones retenues ;
- de la nature des potentialités agricoles que celles-ci soient déjà valorisées ou que des aménagements préalables soient nécessaires ;
- des risques pesant sur ces potentialités (dégradation de la fertilité, conflits fonciers ...)
- de l'existence et de la qualité des programmes de développement économiques territoriaux ;
- des caractéristiques techniques et économiques des investissements qui devront être conçus et dimensionnés dans le souci de leur pérennisation et d'une gestion durable dans un contexte post-projet : maîtrise des approvisionnements en eau, compatibilité avec les niveaux de compétences des bénéficiaires, les ressources financières des bénéficiaires et les outils d'accompagnement etc. ;
- de l'acuité des conflits fonciers et d'usage des ressources naturelles.

Composantes

D'un point de vue général, il est demandé à l'expertise :

- d'évaluer l'opportunité de conserver les composantes proposées ou de les réorganiser / reformuler en fonction des objectifs spécifiques et de la nécessaire cohérence du projet ;
- de définir les activités prioritaires, les résultats attendus ainsi que les éléments budgétaires pour chaque composante dans une optique d'efficacité renforcée et d'impact sur la sécurité alimentaire ;
- d'éclairer et prévenir les risques liés à la situation foncière dans les différents sites investis par le projet ;
- de proposer une stratégie genre, s'appuyant sur la situation économique et sociale des femmes dans la zone et projet, et visant à renforcer leur positionnement dans les processus techniques, économique, financiers et sociaux promus par le projet ;
- de mettre en place une stratégie environnementale et sociale, portée par le MAE, et visant à identifier et prévenir les risques environnementaux et sociaux induits par le projet.

Plus spécifiquement, par composante du projet :

Aménagement des sites

Le consultant s'attachera, pour chaque site retenu, à :

- définir et caractériser la nature des investissements à réaliser, par type de promoteurs : Etat, collectivités territoriales, association/privé. Il s'agira pour chaque type d'investissement de définir :
 - les caractéristiques économiques et les spécificités techniques ;
 - la nature et les coûts des travaux, du suivi et du contrôle et des plans de gestion environnementaux et sociaux.
- Identifier les conditions et principes de durabilité des investissements en termes de modalités de gestion et de renforcement des capacités des acteurs au regard :
 - de la spécificité des standards techniques de chaque type d'infrastructures, de leur mode de gestion et de leur compatibilité avec les compétences des usagers ;
 - des spécificités et tendances éco-climatiques des zones d'intervention.
 - Les modes de gestion les plus réalistes /efficaces.

Le consultant traitera notamment les points d'attention suivants :

- les distinctions à apporter entre investissements collectifs réalisés pour le compte de l'Etat et/ou des collectivités territoriales et les investissements associatifs ou privés ;
 - les conditions de délégation de gestion aux bénéficiaires ;
 - la rémunération des services pour assurer la pérennisation et la maintenance des investissements ;
 - le statut et l'attribution des investissements.
- Proposer des volumes d'investissements compatibles avec les compétences des acteurs locaux et les modalités d'accompagnement des acteurs ;

Appui/Conseil et formation

En lien avec le montage opératoire et institutionnel du projet, les consultants auront notamment pour mandat :

- de proposer des actions en matière d'accroissement de la productivité des filières agricoles dans une perspective d'agriculture durable et d'adaptation aux changements climatiques. Les interventions pourront portées à la fois sur le conseil et la vulgarisation des bonnes pratiques, sur l'approvisionnement en intrants, sur la valorisation de la production à travers des stratégies performantes de commercialisation ou la transformation locale des produits, sur l'accès aux services financiers ou non financiers ;
- de proposer des actions visant à soutenir la professionnalisation des acteurs de la filière tant en termes techniques qu'en termes de gestion administrative et financière ;
- de proposer des actions de formation des acteurs de la filière concourant à l'atteinte des objectifs.

Appui à la structuration professionnelle

En lien avec le montage opératoire et institutionnel du projet, les consultants auront notamment pour mandat :

- de proposer des actions permettant d'appuyer les acteurs locaux dans un processus de concertation locale sur le foncier et, le cas échéant, de mise en place des institutions et des règles de gestion foncière ainsi que de sécurisation des infrastructures réalisées dans le cadre du projet ;
- de promouvoir l'organisation des producteurs afin de répondre à leurs besoins en matière de gestion des infrastructures, de commercialisation des productions voire de transformation locale des produits ;
- de définir les modalités d'appui nécessaires pour la mise en œuvre des actions de terrain. Les modalités retenues seront étroitement dépendantes de la configuration spatiale de la zone d'intervention et du diagnostic des compétences et disponibilité des producteurs.

Montage opératoire et institutionnel du projet

Il s'agira de proposer un schéma de montage opératoire et institutionnel.

Il sera retenu comme principes de :

- proposer un schéma opératoire et institutionnel qui assure la viabilité du projet et l'utilisation sur le long terme et à l'échelle nationale ou régionale des produits du projet ;
- de renforcer les différentes catégories d'acteurs dans leurs missions respectives en les mobilisant directement pour la gestion ou la mise en œuvre du projet y compris à travers la contractualisation de prestataires/opérateurs et/ou en contribuant au renforcement de leurs capacités afin qu'elles puissent mieux assumer leurs prérogatives ;

- de décrire précisément le mode opératoire et les mandats et liens fonctionnels (responsabilités, financiers...) entre les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre et le pilotage du projet.

Plus spécifiquement, ce travail implique :

- une analyse introductive des capacités et compétences des acteurs pré-identifiés et notamment des acteurs locaux ;
- de préciser les mandats des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Il s'agira notamment de définir les mandats, le dimensionnement et le positionnement institutionnel et géographique des opérateurs qui devront être recrutés.
- la description des modalités de mise en œuvre du projet devra aborder les points suivants : organe d'exécution, dispositions institutionnelles, dispositions relatives à l'acquisition des biens, suivi-évaluation, contribution à la mise en œuvre des programmes ministériels, coordination avec les autres projets. Sur cette base, il s'agira notamment :
 - de définir précisément les relations entre les services techniques du MAE qui sont impliqués dans la mise en œuvre du projet, les collectivités territoriales et les opérateurs contractés pour la mise en œuvre du projet (ONG ...) ainsi que les modalités de mise en place de ces relations (protocoles de collaboration...);
 - de définir les mécanismes d'exécution et de suivi financier et comptable du projet ;
 - de documenter et préciser l'ensemble des relations contractuelles retenues dans le cadre du projet ;
 - de définir les modalités de coordination de l'action du projet avec les autres intervenants présents dans la zone et travaillant sur les mêmes problématiques.

Montage financier du projet

Le consultant proposera un plan de financement adossé à un cadre logique. Pour ce faire seront définis :

- une proposition de répartition de l'enveloppe budgétaire entre les composantes et sous composantes du projet ;
- un cadre logique avec indicateurs de suivi et mesure d'impact ;
- un chronogramme global de mise en œuvre du projet.

Le montage financier du projet fera l'objet de plusieurs scénarii tenant compte du périmètre géographique (nombre de zones retenues).

Analyse des impacts, effets attendus et évaluation de la durabilité du projet

Les experts procéderont à :

- une évaluation économique du projet ;
- une analyse des impacts sociaux et environnementaux.

La durabilité du projet sera examinée, au-delà de la faisabilité économique, sous les angles suivants :

- Politiques de soutien ;
- Protection de l'environnement ;
- Aspects socio-culturels et genre.

Les consultants définiront les principes et mesures d'atténuation des risques économiques, environnementaux et sociaux. A cet effet, ils signaleront et analyseront les risques économiques, sociaux et environnementaux liés au projet et son adéquation aux procédures budgétaires de l'Etat et aux procédures de décaissement du bailleur de fonds.

IV. ORGANISATION DE L'ETUDE

Modalités d'exécution et produits attendus

Un comité technique de suivi de l'étude est créé. Celui-ci regroupera les agents des différents services techniques concernés par le projet ainsi que des structures partenaires et l'AFD en tant qu'observateur. Les membres du comité seront mobilisés pour la phase de formulation du projet autant que de besoin pour i) encadrer le travail des consultants, ii) les informer des orientations nationales à prendre en compte dans leurs analyses et propositions et pour iii) leur apporter un appui dans la recherche des informations nécessaires à la conduite de l'étude.

Dans un double objectif de facilitation du travail de l'équipe de consultants et d'appropriation des résultats de l'étude de faisabilité par la partie nationale, et en fonction des besoins d'expertises identifiés, des personnes ressources issues des services techniques ou de structures partenaires seront mobilisées pour travailler avec les consultants.

Calendrier d'exécution et phasage de l'étude

La consultation aura une durée de deux mois maximum, et devra commencer en Février 2015, selon les propositions d'étapes suivantes :

- Réunion de cadrage avec le comité de suivi au démarrage de la mission des consultants : T0+5 jours.
- Soumission pour examen et validation au comité de suivi des premières conclusions et propositions des consultants avant l'élaboration du rapport provisoire : T0+10 jours.
- Soumission au comité de suivi du rapport provisoire pour examen : T0+30 jours.
- Transmission des observations du comité de suivi sur le rapport provisoire : T0+40 jours.
- Soumission du rapport final au comité de suivi : T0+50 jours.

Produits attendus

En termes de produits intermédiaires, il est attendu de l'expertise :

- une restitution intermédiaire des résultats à mi-parcours, en présence notamment des autorités administratives déconcentrées concernées ainsi qu'à Brazzaville avec

notamment les directions centrales du MAE, les autres structures étatiques impliquées et l'AFD ;

- un rapport provisoire à mi-parcours ;
- la remise d'un rapport final et la réalisation d'une restitution des résultats.

De manière générale, l'étude doit aboutir à un rapport faisant ressortir les éléments détaillés en annexe 1.

Composition et dimensionnement de l'équipe de consultant

La responsabilité de l'exécution de l'étude est confiée à un bureau d'étude qui désignera un chef d'équipe. Une association entre bureaux internationaux et nationaux est souhaitable et devra être recherchée.

Composition de l'équipe

- Un économiste ou agroéconomiste spécialisé en élaboration et gestion de programmes/projets de développement agricole avec une expérience internationale d'au moins 7 ans notamment en Afrique centrale (Chef d'équipe) - 40 hommes/jour,
- Un expert en développement de filières agricoles et en appui aux organisations paysannes - 20 hommes/ jour

Un des experts devra pouvoir justifier d'une expérience avérée sur les questions de sécurisation foncière en milieu rural en Afrique.

L'équipe pourra faire appel à des expertises additionnelles (environnement, aspects juridiques, etc.) et ponctuelles ou pour renforcer les volumes d'hommes/jour des deux experts cités sur la base d'une enveloppe de 30 hommes/ jour.

Globalement, il est attendu un investissement d'environ 90 hommes/jours.

L'étude devra consacrer une large place à la concertation entre les différents acteurs impliqués dans l'exécution du projet et en particulier le comité technique de suivi mis en place à cet effet.

Financement de l'étude de faisabilité

L'étude de faisabilité de ce projet sera financée par le FERC/C2D – Fonds d'Etudes et de Renforcement de Capacités, logé au Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration (MEFPPI), et mobilisable sur demande de la maîtrise d'ouvrage du projet.

ANNEXE 2 : Liste bibliographique

Projet de développement et d'investissements agricoles du Gabon – Profil paper	AFD
Formulaire de demande de subvention de l'UERPOD	Ambassade de France
Aide mémoire secteur maraîcher	AFD
Modèle de contrat de bail d'exploitation d'un terrain agricole	MAEP Agricongo
Fiche de présentation des sites maraîchers dans la région de BZV	Agricongo
Project paper on proposed additional credit to Congo for the PDARP	Banque mondiale - 2014
Eléments de diagnostic et axes d'intervention pour les maraîchers de la corniche	Egis PAM 2015
Proposition de solutions pour les maraîchers de la corniche	Egis PAM 2016
N° 1, 2, 3 de la revue « Ba Sango » et dépliant de présentation du PAMTAC	PAMTAC
<ul style="list-style-type: none"> • Bilan diagnostic de la filière manioc au Congo • Stratégie et plan d'action pour le développement de la filière manioc au Congo 	FAO - Avril 2013
Document de projet « La sécurité alimentaire renforcée en milieu urbain en Afrique centrale grâce à une meilleure disponibilité de la nourriture produite localement »	FAO
Programme d'Actions Prioritaires PAP 2016- 2019	MAEP - 2016
Programme National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire 2015 – 2019 PNIASA	Union Africaine ; Congo ; CEEAC – Mars 2015
Recensement Général de l'Agriculture RGA	MAEP FAO – Novembre 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur d'urbanisme BZV • Schéma directeur d'urbanisme PN 	Ministère de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie – Novembre 2016
Monographies départementales - Etudes du secteur Agricole ESA : Brazzaville, Pointe Noire, Niari, Sangha et Bouenza	Sofreco - Novembre 2011
Etudes sur les perspectives d'investissement et d'amélioration des filières porteuses : Fruits, Cultures maraîchères, vivriers	Sopex – Septembre 2014

ANNEXE 3 : Liste des personnes rencontrées

Nom et prénom	Institution	Fonction
<u>Participants à la réunion de lancement de l'étude du 11 janvier 2017</u>		
Michel Elanga	MAEP	Directeur de cabinet
Youdi Malanda Judith	MAEP	DDA Brazzaville / Directrice
Ondoki Isidore	PDARP/MAEP	Coordonnateur
Gona François	MAEP	Directeur de la coopération
Mpandou Pierre	MAEP	Directeur des Etudes et de la Planification
Savou Simon Dieudonné	MAEP	Directeur général de l'agriculture
Bouity Jacques	MAEP	Conseiller économique
Elombila Jean-Claude	MAEP	Conseiller agriculture
Massamba Héliodor	MAEP	Directeur du Génie rural
Obambidaniel Zéphirin	MAEP	Directeur du Centre National d'Etudes des Sols
Nzaou André Michel	MAEP	Directeur du CUTA
Okouri Victor	MAEP	DDA Brazzaville / Chef du service PV
Fouilou Eugène	PNBP	Chef du service Production et encadrement
Malanda Aidolphe M	CNLMC	Chef service des laboratoires de biotechnologie
Mayoukou Sosthène	PDARP	Responsable composante 3
Loufouma Albroise	Projet HUP	Coordonnateur
Mayela Eugène	CNSA	Chef du service technique
<u>Autres personnes rencontrées lors de la mission</u>		
Tsémi Philippe	MAEP	Coordonnateur Bureau central du recensement général de l'agriculture et Countrystat
Mpoué Bienvenu Crépin	EDDEN	Directeur du centre de Makabandilou
Mesdames la secrétaire générale et trésorière		Marché Agricongo de Bacongo
Mme Louhouari	MAEP	Directrice de la Protection des végétaux
M Toussain	Agricongo	Directeur du centre de Kombé
MM les responsables	Groupement de Bikakouli	
Ebaka Bernadette	NVA Nkouo	Coordonnatrice
M. Moshe	NVA Nkouo	Conseiller technique israélien
Kinamity Nazaire	NVA Nkouo	Président de la coopérative
Koussala Stendhal	NVA Nkouo	Vice Président de la coopérative
Bantouali Jean-Bernard	NVA Nkouo	Secrétaire appro

Edzoula Laurent	NVA Imvouba	Coordonnateur
Binkoumi Adrien	NVA Imvouba	Président de la coopérative
Pouaty José-Patrick	NVA Imvouba	Secrétaire général
Ekoungoulou Théchel	FAO	Assistant appui programme
Longuélé Junior	Enlèvement ordures	Responsable de l'association
Néké Teddy	Egis PAM	Consultant
Leyono Borel Hermann	Mairie de BZV	Directeur environnement et propreté de la ville
Ngoyi Pierre	Matondo semences	Gérant magasin de Bacongo
Mbemba Patrick	Dynapharm Inter	Directeur général
Ondongo Gabriel	Agricongo	Directeur général
Plusieurs membres de l'association Bopeto pour le traitement des ordures ménagères de BZV		
M le Directeur	MAEP	DDA Pointe Noire
Makita Louis Charles	Mairie de PN	
Yoyo Norbert	Agricongo	Responsable du centre de Thimbanbouka
Daga Théodore	Agricongo	Chargé de formation du centre de Thimbanbouka
Ngembo C Benoit	Groupement zone de Tchiamba Nzassi	Secrétaire général du groupement Terre bénie
Kissita Parfait	Conserverie agricole du Congo à Pointe Noire	Promoteur
Pandi Mbangou Jean-Christian	Agricongo	Responsable du centre de Dolisie
Opiapia Fidèle	Préfecture du Niari	Secrétaire général
Diokouandi YvesFernand	Mairie de Dolisie	Maire
Mabouya Jean-Claude	Groupement Agricongo	Membre du groupement de Ngo Nzogou
Sokoumba Denis	Groupement Agricongo	Membre du groupement de Ngo Nzogou
Marchadour Florian	GRET	Chef du projet GICOD
M le Directeur	MAEP	DDA Nkayi
MM les responsables	Groupement SNDM et SOCALIM près de Nkayi	
Nzobé René	MAEP	Chef de secteur Nkayi
Mpiaya Robert	MAEP	Chef de secteur Nkayes
Mayouya Mifoundou F-xavier	ONDV & CO	Animateur général
M Diantong	UGEA	Président de l'union
Essomba Patrick	UGEA	Secrétaire général de l'union
Mousaki Nestor	UGEA	Vice président de l'union

ANNEXE 4 : Programme de travail de la mission

La mission a été opérationnelle au Congo du 9 janvier au 3 février 2017, soit environ 4 semaines de travail. La répartition du travail sur ces 4 semaines se résume de la manière suivante :

Semaine 1

- Réunion d cadrage général à l'AFD avec M du Castel et Mme Broussolle
- Réunion de lancement présidée par M le directeur de cabinet du Ministère en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la pêche
- Entretien avec M Tsemi, coordonnateur du projet FAO Statistiques
- Entretien avec MMokouba,
- Entretien avec M Simon Dieudonné Savou Directeur Général de l'Agriculture
- Visite du site EDEN pilotée par son Directeur M Bienvenu Crépin Mpase
- Entretien avec M Mayokou, en charge du futur projet PADAC financé par la BM
- Visite du site Agricongo de Kombé et du site de Bikakoudi sur la rive droite du Djoué

Semaine 2

- Visite sur site des deux Nouveaux Villages Agricoles de Nkouo et Imvouba
- Entretien avec M Téchel Ekoungoulou, assistant appui programme de la FAO
- Entretien avec M Loufouma, coordonnateur du projet HUB de la FAO
- Entretien avec M Monguelé Junior, opérateur de collecte primaire des ordures ménagères
- Entretien avec les responsables du programme d'appui aux maraichers (EGIS PAM)
- Entretien avec M Borel Hermann Leyono Directeur de l'environnement et de la propreté de la ville à la mairie de Brazzaville
- Entretien sur site avec l'équipe de l'association Bopeto en charge du tri des ordures ménagères de Brazzaville
- Entretien avec M Pierre Ngoyi gérant du magasin « Matondo semences » sur le marché de Bacongo
- Rencontre avec M Patrick Mbemba, Directeur général de Dynapharm international
- Entretien avec M Gabriel Ondongo Directeur général de Agricongo

Semaine 3

- Visites de terrain à Pointe Noire, Dolisie, Nkayi et Ouessou selon le programme joint page suivante
- Entretien avec M Florian Marchadour du Gret chef du projet de gestion intégrée et concertée des déchets à Dolisie - GICOD

Programme de mission hors région de Brazzaville**Pointe Noire/ Dolisie/ Kayi : B Duhem, A Granel, Y Tandoka**

Date	Heures	Lieu	Activités	Participants
Mercredi 25 janvier	16 :30		Vol BZV/PN	
Jeudi 26 janvier	8 :00 – 15 :00	Pointe Noire	Réunions de travail et visites périmètres	Directeur départemental de l'agriculture ; Président du Conseil ; Maire ; Agricongo ; groupements maraîchers ; autres (FAO, transformation, etc.)
	15 :0 – 17 :30		Voyage PN- Dolisie	
Vendredi 27 janvier	8 :00 – 16 :30	Dolisie	Réunions de travail et visites périmètres	
	16 :30 – 17 :30		Voyage Dolisie - Nkayi	
Samedi 28 janvier	8 :00 – 14 :00	Nkayi	Réunions de travail et visites périmètres	
	14 :00 – 17 :30		Voyage Nkayi - PN	
Dimanche 29 Janvier	10 :00		Vol PN/BZV	

Ouessou : B Goulou

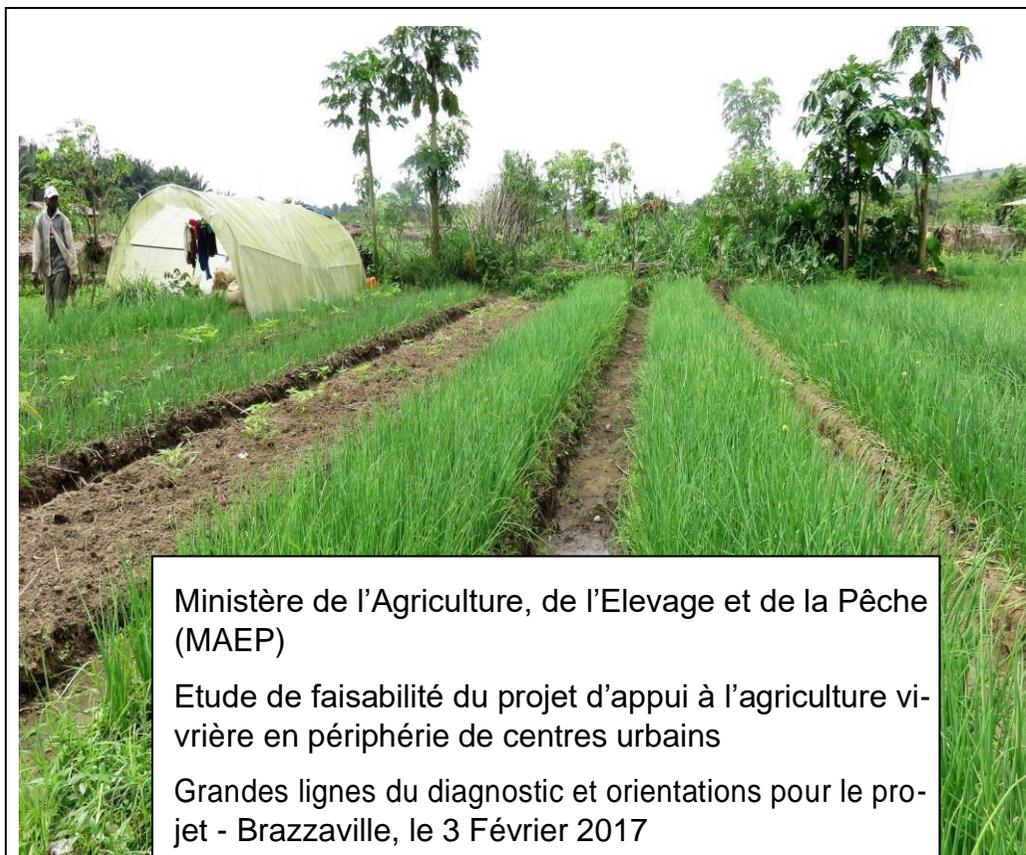
Mercredi 25 janvier	6 :30		Vol BZV/Ouessou Réunions de travail	Directeur départemental de l'agriculture ; Président du Conseil ; Maire ; Agricongo ; groupements maraîchers ; autres (FAO, transformation, etc.)
Jeudi 26 janvier	8 :00 – 17 :00	Ouessou	Réunions de travail et visites de périmètres	
Vendredi 27 janvier	14 :00		Vol Ouesso/BZV	

Semaine 4

- Entretien avec M François Xavier Mayouya Mifoundou animateur général de l'ONDV & OC

- Entretien avec Mme Marie Guillaume du Gret en charge du projet de gestion des déchets à Brazzaville
- Rencontre avec les responsables de l'Union Générale des Exploitants agricoles – UGEA
- Rencontre avec les responsables de l'ONG AGRIDEV
- Préparation de l'aide mémoire présenté à la réunion de restitution présidée par M le Directeur général de l'agriculture

ANNEXE 5 : Présentation de fin de mission de terrain



1. Objectifs et déroulement de la mission

Caractéristiques du projet (financement AFD dans le cadre du 2e C2D)

- Objectif global : contribuer au renforcement du poids de l'agriculture dans l'économie congolaise
- Coût estimé à 3 millions d'euros, durée 3 ans

Deux activités principales :

- Appui en conseil aux producteurs et formations professionnelles agricoles
- Appui à la structuration professionnelle du secteur agricole

<p>Déroulement de la mission</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Phase 1</u> : lancement , contacts et collecte documentaire, réunion d'avancement • <u>Phase 2</u> : missions de terrain : autour de Brazzaville, de Pointe-Noire, autres sites ; soumission des premières conclusions • <u>Phase 3</u> : rédaction et finalisation du rapport. <p>Démarche</p> <p>➔Analyse objective, participative (différents types de bénéficiaires/ partenaires), recueil du point de vue des parties prenantes, investigations prenant en compte le contexte, triangulation, ...</p>	<p>Etat d'avancement de la mission</p> <p>Dates de la mission au Congo : 9 /1 au 3/2/2017</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement : réalisé • Missions de terrain : réalisées • Contexte, documentation, • Acteurs institutionnels, • Visite des zones <p>En parallèle des investigations : Synthèse et rédaction provisoire</p>
--	--

2. Eléments du diagnostic

Agriculture vivrière autour des villes

▢ Opportunités

- Tissu productif dense et de bonne qualité
- Demande soutenue
- Accessibilité en toutes saisons
- Intérêt pour les produits locaux et soucieux de qualité sanitaire
- Création d'emplois

▢ Contraintes

- Très forte pression foncière
- Qualité et coût des intrants (problème de l'exonération)
- Encadrement technique faible (intensification)
- Absence de financement approprié (production/commerce)
- Systèmes d'irrigation souvent vétustes et serres absentes
- Manque d'infrastructure commerciale
- Faible pouvoir d'achat des clients

Environnement institutionnel

▢ Opportunités

- Restructuration récente du MAEP + vision politique claire PNIASAN/ PAP
- Expérience en matière de développement périurbain
- Convergence d'intérêt avec la mairie de Brazzaville (Ville en Santé)
- Gestion axée sur les résultats MAEP

▢ Contraintes

- Protection foncière théorique (textes) mais non effective
- Absence de nouveaux espaces verts dévolus
- Tendance à vouloir exclure les activités de production de la sphère urbaine.
- Nombreux maraîchers en rupture d'activités (expropriations à BZV)

<p>Production agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ▢ Opportunités <ul style="list-style-type: none"> • Potentiel d'intensification important dans les zones près des villes • Diversification des productions pour le marché nettement engagée • Capitalisation des expériences Agricongo en agriculture périurbaine • Multiplication des actions et projets (Etat avec PTF, secteur privé) • Existence de sites maraîchers fonctionnels et sécurisés (publics /privés) ▢ Contraintes <ul style="list-style-type: none"> • Faible taux d'intensification • Déficit en matière organique facteur limitant fréquent • Association agriculture élevage pas assez poussée • Faible maîtrise de la saison des pluies • Méconnaissance règles/méthodes d'installation dispositifs d'irrigation + pesticides 	<p>Demande et commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▢ Opportunités <ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'absorption du marché forte et croissante • Les producteurs connaissent bien les marchés • Ventes au comptant majoritaires • Proximité de grands marchés (Angola, RDC,...) ▢ Contraintes <ul style="list-style-type: none"> • Fort déficit d'approvisionnement • Infrastructures commerciales /logistiques sommaires (gros/détail) • Absence d'emballages adaptés • Taux de pertes post récolte élevé • Pas de dispositif de concertation inter acteurs • Peu ou pas de transformation
--	---

<p>Situation environnementale</p> <p>▢ Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible sensibilité environnementale des acteurs des filières • Existence d'un texte sur les substances autorisées mais non diffusé • Actions en cours (AVERDA) visant à régler le problème des déchets urbains, mais sans valorisation agricole <p>▢ Contraintes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de dispositif de contrôle systématique des activités du secteur (amont : « bonnes pratiques » et aval : contrôle des produits mis à la consommation. • Utilisation de « gadoues » urbaines facteur de pollution et pb agronomiques (source de MO impropre) • Echec (ou arrêt) des expériences passées en matière de production de fertilisants organiques sur base de déchets urbains. • Réticence du ministère de l'environnement intérieur sur la création de chantiers de fourniture de composts à partir des ordures ménagères/urbaines 	<p>3. Considérations préliminaires pour définir les orientations du projet</p> <p>Principes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner / renforcer la transition des systèmes traditionnels vers le statut d'entreprise agricole intensifiée, rentable, produisant pour le marché • Participation des promoteurs (appropriation, notion de risque) et risques partagés (approche financement) • Pas de choix a priori de filières privilégiées (dès lors qu'elles s'insèrent dans les objectifs généraux du projet) • Appuyer des dynamiques existantes et des modèles qui se révèlent efficaces • Travailler sur le moyen/long terme, en considérant les tendances actuelles fortes : <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte le renforcement de la pression foncière • Favoriser les exploitations dont la rentabilité peut concurrencer les activités urbaines alternatives : nécessité d'une forte intensification • Prendre en compte la faiblesse financière des acteurs
---	--

<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas viser la création d'un simple site de production supplémentaire, mais viser un modèle intégré pour répondre aux différents défis : • Marché /demande: Organisation/planification collective de l'offre • Transformation : appuyer les initiatives selon une approche à la demande • Environnement de la production : appui aux acteurs (intrants, outillages), • Accès à la matière organique (centre compostage 'modèle') • Intensification /diversification de la production - Optimisation de l'utilisation de la saison des pluies • Appuyer la professionnalisation des acteurs centraux • Organiser le dialogue et la contractualisation entre les acteurs 	<p>Groupes cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Producteurs (Maraîchers et autres producteurs vivriers) : Aider ces acteurs à s'insérer dans le marché de façon compétitive • Autres acteurs des filières: appui pour amélioration de l'environnement de l'activité • Appui individualisé (formation, appui -conseil et suivi, structuration,) et appui collectif (infrastructures, relation financement) • Formalisation de la mise en relation (alliance productive ?) <p>Condition absolue : le projet n'interviendra pas en appui à la sécurisation foncière. Il n'appuiera /n'équipera que les sites (à équiper ou déjà équipés) déjà sécurisés</p> <p>En effet, la durée prévue (3 ans) pour le projet n'est pas compatible avec une action préalable d'accompagnement à la sécurisation foncière (cas PAM, HUP, ...)</p>
--	--

<p>Approche filières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche par l'aval (Marché) pas de choix a priori de filières préférentielles • Développement intégré de l'ensemble de la filière : points critiques à traiter : adéquation permanente de l'offre à la demande (CT, MT, LT) • Intensification sur toute l'année (contre saison), diversification, organisation collective de l'offre (CT, et MT) par concertation (plateforme producteurs-commerçants), gestion raisonnée de la production (maîtrise prix de revient et accroissement de la VA) 	<p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intensification (produire plus par unité de surface, rendre compétitive l'utilisation agricole à proximité des villes) <p>Commercialisation/valorisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • viser approche « juste à temps »- pas de stockage (produits frais) organisée dès l'amont (régularisation de la production → lissage de l'offre) • Commercialisation concertée/programmée • passer de vente au coup par coup à une politique commerciale pensée au niveau de l'année, (suppose une bonne connaissance des marchés : observatoire) • Valorisation : approches personnalisées à la demande (manioc transformé , parex)
---	---

<p>Localisation</p> <p>Examen des alternatives en cours (voir diagnostic et propositions)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Critères essentiels : <ul style="list-style-type: none"> • Demande urbaine et son degré de satisfaction • Possibilité de disposer de terrains sécurisés (foncier) • Terrains accessibles (marché), disposant de ressources en eau • Existence d'actions (projets) complémentaires ou non • Absence de nuisances potentielles • Pas nécessairement un nouveau /grand site – possibilité d'appuyer des sites existants (sécurisés) • Souci complémentaire : éviter la dispersion 	<p>La situation à Brazzaville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Très forte demande du marché (estimation du taux de couverture à 21 %) face à une offre insuffisante, situation aggravée par les délocalisations (1600 maraîchers) • Main d'œuvre qualifiée disponible • Intensification à améliorer (saison pluvieuse, optimisation des cycles) • Surfaces en maraîchage estimées à 300 ha dont 70 sur périmètres sécurisés ou en voie de sécurisation (dont 16 ha PAM) et 230 ha en maraîchage individuel non sécurisé • Fort déficit en matière organique car trop peu d'élevages. Utilisation de « gadoues » (pb agronomiques, sanitaires et environnementaux) • Systèmes d'irrigation complets mais vétustes sur 7 périmètres aménagés ; sur les autres sites irrigation à l'arrosoir. • Bonne accessibilité des sites aménagés • Réserve foncière en cours de sécurisation MAEP sur 2 sites pour 10 ha chacun • Appui du PDARP sur 2 sites en partenariat avec Agricongo
--	--

<p>La situation à Pointe Noire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte demande (estimation du taux de couverture à 35 %) incluant celle de l'Angola (Cabinda) en partie satisfaite par les apports de Dolisie et la production des nouveaux maraichers à l'extérieur de la ville • Main d'œuvre locale qualifiée disponible mais aussi nouveaux entrants suite à la crise • Surfaces en maraîchage estimées à 259 ha dont 66 en périmètres aménagés (60 ha pour un seul privé) • Disponibilité relative de matière organique car beaucoup d'élevages et de nombreuses provenderies • La plupart des sites aménagés disposent d'un système d'irrigation complet en bon état. Sur les autres sites systèmes d'irrigation individuels par motopompe • Accessibilité des sites généralement bonne • Réserve foncière de Longo à environ 60 km de Pointe-Noire • Appui Agricongo, UREPOD et projet HUP de la FAO 	<p>La situation à Dolisie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande modérée (estimation du taux de couverture à 90 %) permettant l'approvisionnement de Pointe Noire et de l'Angola (Cabinda) • Main d'œuvre locale très qualifiée • Surfaces en maraîchage estimées à 39 ha dont 5 sécurisés • Disponibilité en matière organique insuffisante malgré la présence d'un grand élevage avicole sur l'axe Kimongo • La plupart des sites aménagés disposent d'un système d'irrigation complet en bon état. Sur les autres sites, systèmes d'irrigation individuels par motopompe • Accessibilité des sites généralement bonne • Réserve foncière MAEP en cours de sécurisation sur 2 sites de 30 et 20 ha • Appui Agricongo et PDARP •
--	--

<p>La situation à Nkayi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Excédent global de production (estimation du taux de couverture à 110%) permettant l'exportation vers Brazzaville et Pointe Noire. • Forte demande saisonnière pendant la coupe de la canne. • Main d'œuvre locale qualifiée • Surfaces en maraîchage estimées à 44,5 ha dont 8 sécurisés • Matière organique en excédent du fait de nombreux élevages • 7 périmètres correctement équipés dont 2 branchés sur SNDE gratuitement et 3 en ville, payants • Accessibilité variable selon les sites • Réserve foncière en cours de sécurisation MAEP pour 10 ha • Pas de projet d'appui 	<p>La situation à Ouessou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte demande suite au développement de la ville, pas satisfaite (estimation du taux de couverture à 47%) • Main d'œuvre en augmentation mais de qualité moyenne • Surfaces en maraîchage estimées à 13,25 ha dont 6,75 sécurisés • Fort déficit en matière organique en raison du peu d'élevages • Grandes difficultés d'approvisionnement en intrants (Cameroun, Brazzaville, Pointe Noire) • Un seul périmètre en attente de branchement SNE • Très bonne accessibilité des sites • Pas de réserve foncière en cours de sécurisation • Projet FAO en grande difficulté
--	---

4. Orientations et logique du projet

Rappel TDR (2 activités principales)

- Appui conseil aux producteurs
 - Accompagnement d'exploitants déjà installés développement d'une agriculture entrepreneuriale performante et respectueuse de l'environnement
 - Nouvelles zones de production
 - Appui au développement de structures de transformation
 - Conseil Gestion
- Appui à la structuration professionnelle
 - Consolidation OP, promotion GIE, conseil en gestion,
 - Création cadres de concertation des acteurs
 - Amélioration de l'écoulement
 - Information sur les marchés
 - Etudes, échanges ,

Schéma de principe de répartition des activités (version préliminaire)

La répartition préliminaire est établie sur la base des critères déjà évoqués.

Le plan est à confirmer / préciser sur la base des estimations budgétaires en cours

	Interventions /tâches	Brazza-ville	Pointe noire	Dolisie	N'Kayi	Ouessou
PRODUCTION INTENSIFICATION	Création /équipement d'un (ou plusieurs périmètre (s) sécurisé(s) au plan foncier avec installation de maraichers (10-15 ha) à haut taux d'intensification (si possible pompage photovoltaïque)	Voir alternatives				
	Appui Intensification (formation, appui conseil, appui équipement complémentaire (Irrigation, serres de pépinières, ... : Fonds d'appui) Appui conseil gestion	X	X	X	X	X

	Interventions /tâches	Brazza-ville	Pointe noire	Dolisie	N'Kayi	Ouessou
APPROCHE CHAINE DE VALEUR	Etude/création d'un centre pilote de production de compost à partir des déchets urbains	X				
	Appui conseil approche qualité et rationalisation de l'accès au marché (en relation avec les projets financés par le Fonds d'appui)	X	X	X	X	X
	Etude d'un schéma logistique d'approvisionnement /répartition urbain en produits alimentaires (Non prévu SDU)	X	X			
	Création d'une plateforme urbaine de dégroupage /groupage et services pour le commerce de gros	X				
	Etude et mise en place d'un système d'information sur la situation de l'approvisionnement des deux marchés déficitaires (BZV et PN) : Approche « points critiques »	X	X			

	Interventions /tâches	Brazza-ville	Pointe noire	Dolisie	N'Kayi	Ouesso
APPROCHE CHAINE DE VALEUR	Appui à la structuration des producteurs (Faitière ex : UGEA ou autre) appui à la planification stratégique et renforcement des capacités des bureaux (outils de gestion, ...)	X				
	Appui /dynamisation d'un mécanisme de concertation /dialogue inter acteurs : Plateforme interprofessionnelle : Producteurs, commerçants, transformateurs, fournisseurs de services)	X				
	Appui à l'organisation d'opérations pilotes de commercialisation concertée/programmée	X	X			
FONDS VIVRIER	Appui au fonctionnement d'un fonds d'appui au filières d'approvisionnement urbain	X	X	X	X	X

ORIENTATIONS – Schéma institutionnel de principe (version préliminaire)

Objectif : Dispositif réduit, souple et peu coûteux, en relation avec des prestataires recrutés sur appel d'offres

Sous traitants possibles : AGRICONGO, GRET, autres ONG

Organe		Mission
Maîtrise d'ouvrage	MAEP (présidence du comité de pilotage, incluant notamment les autres acteurs impliqués : Mairie, services techniques, représentants des bénéficiaires, PTF,)	Stratégie du projet, validation des plans d'action, coordination avec les autres actions/acteurs
Maitrise d'œuvre	Unité de gestion du projet (Structure /spécialisée appel d'offres) double compétence : technique et développement (formation, conseil, ...) Recours à de l'expertise court terme	Identification des partenaires et relations avec eux, gestion et organisation du programme de travail, plan de formation, de communication, pilotage des études, suivi des prestations des partenaires Procédures d'appel d'offres et marchés Suivi évaluation
Exécution	Cellule unité de gestion en régie (ressources LT/CT ...) ou en sous-traitance (acteurs spécialisés : ONG, ...)	Exécution des tâches du programme de travail

Réflexions sur le choix d'un(ou plusieurs) site(s)

- L'équipement de périmètres sera réalisé dans la zone de Brazzaville où l'on observe le plus fort déficit.
- A titre préliminaire on prévoit un budget pouvant permettre l'aménagement de 10 à 15 ha.
- Sur la base du recensement des terrains sécurisés effectués par la mission, les options sont les suivantes :
 - entre 2 ou 3 sites du PAM
 - l'un ou l'autre des terrains (Makana 2 ou Yié) en voie d'acquisition par le MAEP
 - éventuellement d'autres terrains répondant aux critères qui pourront être identifiés avant le début du projet.
- Le choix final devra être effectué au démarrage du projet.

ANNEXE 6: Situation foncière détaillée des sites visités

REGION DE BRAZZAVILLE

Sites	Nombre rai-chers	Nombre grou-pe-ments	Surface en cul-ture marai-chère	Type d'aménagement <ul style="list-style-type: none"> • Equipement ir-rigation • Autre équipe-ment • Pas équipe-ment 	Propriétaire <ul style="list-style-type: none"> • Public (MAEP, Mairie, autre) • Privé 	Terrain acheté		Terrain loué		Degré de menace foncière (1=faible ; 5= forte)
						Titre foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Docu-ment Mairie • Plan cadas-tral • Autre 	Avec support écrit (Bail sur X années par exemple)	Avec simple ac-cord verbal	
Périmètres aménagés										
Kombé (avec appui du PDARP)	94	2	6,5	Dispositif d'irrigation complet mais en mauvais état	Site MAEP	NON	Plan cadastral et permis d'occuper	Sans objet	Sans objet	2
Wayako (Membre de l'UGEA)	60	2	8,0	Dispositif d'irrigation complet mais en mauvais état	Site MAEP	NON	Plan cadastral et permis d'occuper	Sans objet	Sans objet	2
Bikakoudi (Membre de l'UGEA)	153	5	24,0	Dispositif d'irrigation complet mais en mauvais état	Site MAEP	NON	Plan cadastral et permis d'occuper	Sans objet	Sans objet	2
Sela (Membre de l'UGEA)	30	1	4,0	Dispositif d'irrigation complet mais en mauvais état	Site MAEP	NON	Plan cadastral et permis d'occuper	Sans objet	Sans objet	2

Sites	Nombre rai-chers	Nombre grou-pe-ments	Surface en cul-ture marai-chère	Type d'aménagement <ul style="list-style-type: none"> • Equipement ir-rigation • Autre équipe-ment • Pas équipe-ment 	Propriétaire <ul style="list-style-type: none"> • Public (MAEP, Mairie, autre) • Privé 	Terrain acheté		Terrain loué		Degré de menace foncière (1=faible ; 5= forte)
						Titre foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Docu-ment Mairie • Plan cadas-tral • Autre 	Avec support écrit (Bail sur X années par exemple)	Avec simple ac-cord verbal	
Nsounga (avec appui du PDARP)	80	4	7,5	Dispositif d'irrigation complet mais en mauvais état	Site MAEP	NON	Plan cadastral et permis d'occuper	Sans objet	Sans objet	2
PAM Kélé kélé proche	180	3	6,0	Pas équipement ni aménagement ; crédit ²⁰ serait libéré courant février pour les 3 premiers sites et mars pour le dernier	Groupements privés	NON	Plan cadastral et permis d'occuper	Sans objet	Sans objet	2
PAM Loukanga proche	60	1	3,0							
PAM Samba Alphonse	60	1	3,0							
PAM Mabenga	60	1	4,0							
Mbono OND-VOC	25	1	0,8	Dispositif d'irrigation complet en bon état	Groupement privé	OUI	Sans objet	Sans objet	Sans objet	1
Maman Mbouono	7	1	2,0	Dispositif d'irrigation complet sauf stock-	Groupement privé (don au	NON	Permis d'occuper	Sans objet	Sans objet	3

²⁰ Crédit MUCODEC destiné uniquement à financer l'achat et l'immatriculation des parcelles de maraichage par chaque groupement

Sites	Nombre rai-chers	Nombre grou-pe-ments	Surface en cul-ture marai-chère	Type d'aménagement <ul style="list-style-type: none"> • Equipement ir-rigation • Autre équipe-ment • Pas équipe-ment 	Propriétaire <ul style="list-style-type: none"> • Public (MAEP, Mairie, autre) • Privé 	Terrain acheté		Terrain loué		Degré de menace foncière (1=faible ; 5= forte)	
						Titre foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Docu-ment Mairie • Plan cadas-tral • Autre 	Avec support écrit (Bail sur X années par exemple)	Avec simple ac-cord verbal		
				age en bon état ; 2 serres tunnel de 72 m2	groupement)						
Mfilou	15	1	1,0	Pas d'aménagement	Site MAEP	NON	-	-	Oui	3	
Total	824	23	69,8 ha								
Zones de maraîchage individuel											
Djiri	Route N2		Environ 230 ha								
Kintélé											
Tsouélé	Nord Ouest BZV										
Moukondo											
Ile Mbamou											
Kombé	Route N1										
Kibina											

Sites	Nombre rai-chers	Nombre grou-pe-ments	Surface en cul-ture marai-chère	Type d'aménagement <ul style="list-style-type: none"> • Equipement ir-rigation • Autre équipe-ment • Pas équipe-ment 	Propriétaire <ul style="list-style-type: none"> • Public (MAEP, Mairie, autre) • Privé 	Terrain acheté		Terrain loué		Degré de menace foncière (1=faible ; 5= forte)	
						Titre foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Docu-ment Mairie • Plan cadas-tral • Autre 	Avec support écrit (Bail sur X années par exemple)	Avec simple ac-cord verbal		
<u>Zones de production vivrière base manioc²¹ située au delà de 30 km de BZV</u>											
Exploitations individuelles de 0,5 à 1,5 ha en location annuelle (cycle manioc)											
NVA de Nkouo	39	1	2 ha chacun (jachère, manioc, légumes) et un poulailler (Œufs)	Site MAEP sujet à de très fortes contestations des anciens propriétaires						4	
NVA de Imvou-ba	45	1	2 ha chacun (jachère, manioc, légumes) et un poulailler (Chair)	Site MAEP sujet à quelques contestations des anciens propriétaires						3	
<u>Réserves foncières MAEP en cours de sécurisation</u>											
Makana 2	0	0	0	0	10 ha site MAEP réservé						
Yié	0	0	0	0	10 ha site MAEP réservé						

²¹ Associé avec maïs, arachide, ananas, banane, patate douce et légumes de champ (amarante, oseille, épinards, morelle, tomate, piment, gombo...)

REGION DE POINTE NOIRE

Sites	Nombre maraichers	Nombre groupements	Surface en culture maraichère en ha	Type d'aménagement <ul style="list-style-type: none"> • Equipement irrigation • Autre équipement • Pas équipement 	Propriétaire <ul style="list-style-type: none"> • Public (MAEP, Mairie, autre) • Privé 	Terrain acheté		Terrain loué		Degré de menace foncière (1=faible ; 5= forte)
						Titre foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Document Mairie • Plan cadastral • Autre 	Avec support écrit (Bail sur X années par exemple)	Avec simple accord verbal	
<u>Périmètres aménagés</u>										
Tchimbambouka	75	2	6,0/13	Système irrigation complet en bon état	MAEP	-	-	Bail MAEP Agricongo 99 ans	-	2
SADE	1	0	60/150	Système irrigation sans chateau en bon état	Privé Chine	-	Démarche en cours pour achat	-	Oui	3
Total	76	2	66							
<u>Zones de maraîchage individuel</u>										
Tchiamba Nzassi	215	7	13,0	Motopompe + tuyau arrosage	Privé	-	Attestation de vente	-	-	4
Zone Fouta	20	2	5,0	Idem	Privé	-	-	-	Oui	5

Sites	Nombre maraichers	Nombre groupements	Surface en culture maraichère en ha	Type d'aménagement <ul style="list-style-type: none"> • Equipement irrigation • Autre équipement • Pas équipement 	Propriétaire <ul style="list-style-type: none"> • Public (MAEP, Mairie, autre) • Privé 	Terrain acheté		Terrain loué		Degré de menace foncière (1=faible ; 5= forte)
						Titre foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Document Mairie • Plan cadastral • Autre 	Avec support écrit (Bail sur X années par exemple)	Avec simple accord verbal	
Koto Fouta	77	4	22,0	Idem	Privé	-		-	Oui	5
Djeno	65	4	7,5	Idem	Privé	-	-	-	Oui	5
Tié Tié (S estimée)	673	5	54,0	Idem	Privé	-	-	-	Oui	5
Mongo Poukou (Estimation/800 m ²)	319	-	25,5	Idem	Privé	-	-	-	Oui	5
Kounda	75	5	32,5	Idem	Privé				Oui	5
Loango	7	1	2,5	Idem	Privé				Oui	5
Lemba	41	2	13,0	Idem	Privé				Oui	5
Koufoli	12	1	2,5	Idem	Privé				Oui	5
Mengo	28	2	3,0	Idem	Privé				Oui	5
Kouikou	7	1	2,0	Idem	Privé				Oui	5
Tfiali	12	-	4,5	Idem	Privé				Oui	5

Sites	Nombre maraichers	Nombre groupements	Surface en culture maraichère en ha	Type d'aménagement <ul style="list-style-type: none"> • Equipement irrigation • Autre équipement • Pas équipement 	Propriétaire <ul style="list-style-type: none"> • Public (MAEP, Mairie, autre) • Privé 	Terrain acheté		Terrain loué		Degré de menace foncière (1=faible ; 5= forte)
						Titre foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Document Mairie • Plan cadastral • Autre 	Avec support écrit (Bail sur X années par exemple)	Avec simple accord verbal	
Gouaboussi	15	-	6,0	Idem	Privé				Oui	5
Total	1 566	34	193,0							
<u>Réserves foncières MAEP en cours de sécurisation</u>										
Longo						Réserve MAEP en discussion				

REGION DE DOLISIE

Sites	Nombre maraichers	Nombre groupements	Surface en culture maraichère en ha	Type d'aménagement <ul style="list-style-type: none"> • Equipement irrigation • Autre équipement • Pas équipement 	Propriétaire <ul style="list-style-type: none"> • Public (MAEP, Mairie, autre) • Privé 	Terrain acheté		Terrain loué		Degré de menace foncière (1=faible ; 5= forte)
						Titre foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Document Mairie • Plan cadastral • Autre 	Avec support écrit (Bail sur X années par exemple)	Avec simple accord verbal	
<u>Périmètres aménagés</u>										
Site de Mbounda	9	1	2,0	Système irrigation complet avec château d'eau	Evêché	Oui	-	-	-	1
Site de Tahiti (COPEMAD)	20	1	1,0	Equipement irrigation mal conçu (pb château d'eau)	MAEP	-	Plan cadastral	-	Oui	3
Site de Ngo Nzougou Agricongo	123	3	6,0	Système irrigation complet avec 2 châteaux d'eau mais grave pb pompage	MAEP	-	Plan cadastral	-	-	5
Village les Bandas (Mpello)	9	-	2,0	Irrigation individuelle	Privé	-	-	-	Oui	3
Total	161	5	11,0							

Sites	Nombre maraichers	Nombre groupements	Surface en culture maraichère en ha	Type d'aménagement <ul style="list-style-type: none"> • Equipement irrigation • Autre équipement • Pas équipement 	Propriétaire <ul style="list-style-type: none"> • Public (MAEP, Mairie, autre) • Privé 	Terrain acheté		Terrain loué		Degré de menace foncière (1=faible ; 5= forte)
						Titre foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Document Mairie • Plan cadastral • Autre 	Avec support écrit (Bail sur X années par exemple)	Avec simple accord verbal	
Zones de maraîchage individuel										
Tahiti (face COOPEMAD)	7	0	1,5	Réseau SNDE payant cher	Privé	Oui	-	-		1
6 Quartiers En ville	81	0	2,0	Irrigation individuelle	Privé	-	-	-	Oui	4
Total	88	-	3,5							

Sites	Nombre rai-chers	Nombre groupements	Surface en culture maraichère en ha	Type d'aménagement <ul style="list-style-type: none"> • Equipement irrigation • Autre équipement • Pas équipement 	Propriétaire <ul style="list-style-type: none"> • Public (MAEP, Mairie, autre) • Privé 	Terrain acheté		Terrain loué		Degré de menace foncière (1=faible ; 5= forte)
						Titre foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Document Mairie • Plan cadastral • Autre 	Avec support écrit (Bails sur X années par exemple)	Avec simple accord verbal	
Zones de production vivrière base manioc²² située au delà de 30 km de Dolisie										
Mousseni			15							
Mpassi Mpassi			47							
Ditadi			13							
Mafoubou			7							
Louvakou			40							
Total			122 ha dont 20% en maraîchage, soit 24,4 ha en maraîchage							
<u>Réserves foncières MAEP en cours de sécurisation</u>										
Mafoubou			30,0 ?	Pas de valorisation	MAEP					
Moulendé			20,0 ?	Pas de valorisation	MAEP					

²² Associé avec maïs, arachide, ananas, banane, patate douce et légumes de champ (amarante, oseille, épinards, morelle, tomate, piment, gombo...)

REGION DE NKAYI

Sites	Nombre maraichers	Nombre groupements	Surface en culture maraichère en ha	Type d'aménagement <ul style="list-style-type: none"> • Equipement irrigation • Autre équipement • Pas équipement 	Propriétaire <ul style="list-style-type: none"> • Public (MAEP, Mairie, autre) • Privé 	Terrain acheté		Terrain loué	Avec simple accord verbal	Degré de menace foncière (1=faible ; 5= forte)
						Titre foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Document Mairie • Plan cadastral • Autre 	Avec support écrit (Bail sur X années par exemple)		
Périmètres aménagés										
SNDE	5	1	1,0	SNDE gratuit, pas château, réseau	MAEP	Non	-	-	Oui	2
SOCAIM (SNDE)	25	1	1,5	SNDE gratuit, pas château, réseau	Privé	Non	-	-	Oui	4
GRASETO (Dakar)	7	1	2,0	1 motopompe+ réseau	Privé	Non	-	-	Oui	4
CARRIERE	56	7	10,0	7 motopompes+ réseau	Privé	Non	-	-	Oui	4
MOBAMOBA	6	1	1,0	1 motopompe+ SNDE payant+réseau	Privé	Oui	-	-	-	1
MINOCO	20	2	2,0	1 motopompe+	Privé	Non	-	-	Oui	4

Sites	Nombre marai-chers	Nombre grou-pements	Surface en cul-ture marai-chère en ha	Type d'aménagement <ul style="list-style-type: none"> • Equipement irrigation • Autre équipement • Pas équipement 	Propriétaire <ul style="list-style-type: none"> • Public (MAEP, Mairie, autre) • Privé 	Terrain acheté		Terrain loué	Avec simple accord verbal	Degré de menace foncière (1=faible ; 5= forte)
						Titre foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Docu-cu-cument Mairie • Plan cadas-tral • Autre 	Avec sup-port écrit (Bail sur X années par exemple)		
				SNDE payant+réseau						
LE VILLAGE	98	4	6,0	6 motopompes+ SNDE payant+réseau	Mairie	Non	Plan cadastral	-	Oui	2
Total	217	17	23,5 ha							
<u>Zones de maraîchage individuel</u>										
Estimation à 12 ha										
<u>Réserves foncières MAEP en cours de sécurisation</u>										
KAYES MADY 2	-	-	-	-	MAEP		Attestation de vente pour 10 ha			

REGION DE OUESSO

Sites	Nombre maraichers	Nombre groupements	Surface en culture maraichère en ha	Type d'aménagement <ul style="list-style-type: none"> • Equipement irrigation • Autre équipement • Pas équipement 	Propriétaire <ul style="list-style-type: none"> • Public (MAEP, Mairie, autre) • Privé 	Terrain acheté		Terrain loué		Degré de menace foncière (1=faible ; 5= forte)
						Titre foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Document Mairie • Plan cadastral • Autre 	Avec support écrit (Bail sur X années par exemple)	Avec simple accord verbal	
<u>Périmètres aménagés</u>										
BOMOKO	7	1	6,0	Forage + 1 château d'eau + système d'irrigation	Eglise catholique	OUI	-	-	-	1
MABOKO	39	3	6,5	Forage + 2 châteaux d'eau ; Pas de système d'irrigation installé ; site à l'abandon	MAEP	NON	Document Mairie	-	Oui	5
KEITA (35 km de Ouesso)	13	2	0,75	Forage + 1 château d'eau	Congo assistance	Attendu	Site borné	-	-	2
Total	59	6	13,25							

Sites	Nombre maraichers	Nombre groupements	Surface en culture maraichère en ha	Type d'aménagement <ul style="list-style-type: none"> • Equipement irrigation • Autre équipement • Pas équipement 	Propriétaire <ul style="list-style-type: none"> • Public (MAEP, Mairie, autre) • Privé 	Terrain acheté		Terrain loué		Degré de menace foncière (1=faible ; 5= forte)
						Titre foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Document Mairie • Plan cadastral • Autre 	Avec support écrit (Bail sur X années par exemple)	Avec simple accord verbal	
<u>Zones de maraîchage individuel</u>										
Zone de Keita			3,5	Puits	Privés	NON	Attestation de vente	-	-	4
Pokola			2,0		Privés	NON			Oui	5
Total			5,5							
<u>Zones de production vivrière base manioc²³ et bananes située au delà de Ouesso</u>										
Exploitations individuelles de 0,5 à 1,5 ha en location annuelle (cycle manioc)										
Ngombé, (10 km) Mokéko et Pokola (au delà de 30 km)	Importante activité vivrière pour approvisionner ces deux villes et Ouesso									
<u>Pas de réserves foncières MAEP en cours de sécurisation</u>										

²³ Associé avec maïs, arachide, ananas, patate douce et légumes de champ (amarante, oseille, épinards, morelle, tomate, piment, gombo...)

ANNEXE 7 : Caractéristiques pour une unité de compostage pilote

NB : à ce stade, il s'agit de données standards qui devront être affinées lors de l'étude de faisabilité de l'unité.

L'expérience, à Brazzaville comme ailleurs, montre la difficulté de mise en œuvre d'unités de compostage et la survie de telles opérations. La raison principale invoquée est l'utilisation de déchets sans valeur économique soumise à des opérations de transformation coûteuse, voire très coûteuse et pour lesquelles les utilisateurs ne sont pas habitués ni à l'utiliser ni à payer. Dans le même temps, bien que le compostage contribue à assainir l'environnement urbain et à conserver les ressources naturelles, il n'est ni subventionné, ni favorisé par les municipalités. Pourtant, si on considère la composition des déchets²⁴, les coûts de transport et de mise en décharge, les contraintes foncières et l'effet NIMBY²⁵, il devient dans certains cas, intéressant de l'évaluer.

Les paragraphes suivants présentent les éléments techniques, opératoires et économiques de cette évaluation en vue de la mise en œuvre d'une unité pilote de compostage (UPC).

1. GISEMENTS DE MATIÈRES ACCESSIBLES, MELANGES POSSIBLES ET EAU

L'idée est d'approvisionner le centre à partir des déchets des marchés et des ordures domestiques. Ces fractions devront être associées avec l'utilisation de fumiers et paille ou résidus de récolte de préférence. Par exemple, en vue de respecter les conditions de compostage²⁶, le mélange pourra être d'un volume de paille pour 4 volumes de déchets de marchés et 100 kg de fumier. Ces données devront être confirmées par une campagne d'analyse des déchets. Le volume d'eau nécessaire à rajouter par kg de déchets mixtes est compris entre 0,3 litre et 0,6 litre. Les avantages principaux recherchés sont : (1) une composition uniforme et peu contaminée, (2) un accès au gisement stable et localisé.

2. DIMENSIONNEMENT DE L'UNITE PILOTE DE COMPOSTAGE

Les principaux composants de l'UPC sont définis sur la base des opérations à réaliser pour la production de compost, de la façon suivante :

- Une aire de réception et de tri, correspondant à une capacité de stockage et de maintenance de deux jours soit environ 30 à 40 m²,
- Une aire de fermentation et maturation : les matières organiques seront mélangées au fur et à mesure de la mise en forme d'andains de dimensions : 25 mètres 2,5 mètres X 1,3 mètres. La distance entre deux andains est d'environ 1 m50,
- Une aire de finition et tamisage, mise en sac et stockage sur palettes,

²⁴ A Brazzaville, environ 35 % de la composition des déchets est fermentescible.

²⁵ En anglais : Not in My BackYard

²⁶ Le mélange Carbone/Azote (C/N) doit être de préférence entre 25 et 35, Le mélange doit avoir une humidité comprise entre 40 et 60 %, La taille des particules doit être inférieure à 20 cm

- Une aire de stockage en vrac en vue de faire face aux fluctuations de production et d'utilisation (travail 5 ou 6 ou 7 jours par semaine, par exemple)

Pendant la phase d'expérimentation et intermédiaire, correspondant à une production de 0,7 tonnes par jour puis de 1,5 tonnes par jour, la superficie totale nécessaire est comprise entre 1,300 m² et 2,000 m².

Le tableau ci-dessous présente le dimensionnement de l'unité pilote en phase de croissance, c'est à dire pour une capacité de production de 3 puis 6 tonnes par jour. La superficie totale s'élève à 4,000 m².

Tableau 17 : Dimensionnement de l'Unité Pilote de Compostage (UPC)

COMPOSTAGE EN ANDAIN AIR LIBRE : 4,000 m ² capacité de production= 3 tonnes/jour	Données de base pour l'UPC	Unité de mesure
Année de fonctionnement	2018	
Heure travaillée par jour personnel	6	
Nombre de jour travaillé dans la semaine	6	
Heure totale dans l'année personnel	1872	
Quantités à composter par jour		
Un chargement container 5/6m ³	0	tonnes/jour
Deux chargements container 5/6m ³	4,2	tonnes/jour
Un chargement container 8m ³	0	tonnes/jour
Un chargement benne tasseuse 12m ³	0	tonnes/jour
Sous total par jour	4,2	tonnes/jour
Autre matière organique à rajouter		
Masse déchets des abattoirs (pailles + fumier)	1,26	tonnes/jour
Total masse déchets par jour	5,46	tonnes/jour
Total volume par jour	15,60	m ³ /jour
Quantité d'eau à rajouter	474	litres
<u>Activité de Réception/Pré-Stockage/Préparation des déchets: durée max de réception = 2 jours (dimanche, lundi)</u>		
Masse totale	10,9	tonnes
Volume total	31,2	Mètres cube
total volume réceptionné par jour	15,6	m ³ /jour
Superficie pré-stockage	20,8	m ²
<u>Activité de fermentation et maturation</u>		

COMPOSTAGE EN ANDAIN AIR LIBRE : 4,000 m ² capacité de production= 3 tonnes/jour	Données de base pour l'UPC	Unité de mesure
Durée du procédé	90	jours
Volume matière organique en transformation	1404	m ³
Coefficient de variation de volume	0,75	
Volume moyen matière organique en transformation	1053	m ³
Volume un andain	42	m ³
Nombre d'andains	25,0	
Superficie totale fermentation et maturation	2675	m²
<u>Affinage et stockage</u>		
Volume à affiner	12	m ³ /jour
Refus d'affinage	10,0%	
Produit affiné	10,5	m ³ /jour
Durée de stockage	90	jour
Volume de stockage	948	m ³
Nombre d'andain	15	
Distance au sol	65	m
Longueur au sol	20	
Superficie totale affinage et stockage	1304	m²

3. EVALUATION DES BESOINS EN INFRASTRUCTURES, MATERIELS ET PERSONNEL NECESSAIRES

3.1. Aménagements généraux

Les aménagements principaux ont pour objectif d'isoler le site de production de toute contamination provenant de l'extérieur. Il s'agit de :

- (1) Drainage de la zone de compostage,
- (2) Décapage et nettoyage de la zone si nécessaire (en cas de sol contaminé ou souillé),
- (3) Construction d'une aire couverte de 200 m² (avec partie close) : poste de travail du tamisage, une partie du stockage du compost et stockage du petit matériel.

3.2. Les équipements et le petit matériel

L'unité proposée est basée sur la main d'œuvre. Cela a l'avantage de permettre une grande flexibilité économique et d'embaucher du personnel.

Tableau 18 : Liste des équipements et échelonnement des investissements

Nombre	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Bascule 1,000 kg	1				
Emballages sacs de 25 ou 50 kilos	2 300	4 500	11 700	19 000	19 000
Bâches	20	17	50	70	18
Pelles	1	2	5	7	7
Fourches	2	1	3	5	5
Râteaux	2	3	5	8	8
Brouettes	1	1	1	1	1
Arrosoirs	1	1	1	1	1
Tamis	1	1	1	1	1
Broyeur (tracté, moteur thermique 15 CV)	1		1		

La seule machine envisagée sera un broyeur, si le besoin est confirmé par l'étude de faisabilité.

3.3. Le personnel

Tableau 19: Cadences de référence

(données standards divers projets/ Nadine Dulac, 2002)

Fabrication des andains	2 m ³ /heure/manœuvre,
Tri des déchets	1m ³ /heure/manœuvre
Retournement et arrosage	2m ³ /heure/manœuvre
Transport compost	1,5m ³ /heure/manœuvre
Tamissage du compost	0,5m ³ /heure/manœuvre
Mise en sacs compost	0,5 m ³ /heure/manœuvre

Tableau 20 : Postes de travail et effectifs

Nombre	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Responsable Composteur ²⁷ à 25 % de son temps	1	1	1	1	1
Comptable à 25 % de son temps	1	1	1	1	1
Manœuvres	4	6	13	20	20

4. ECHEANCIER DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION

S'agissant d'un produit encore inconnu, il faudra envisager des campagnes d'information /démonstration/promotion. Il faut aussi compter sur une période d'adaptation des composteurs pour répondre aux exigences des clients, se basant principalement sur les résultats des analyses qui seront faites et les recommandations dans la formule du compost (ajouter ou non du phosphore, faire varier la durée de maturation, niveau de tri à effectuer pour respecter le niveau des métaux lourds acceptables pour le milieu, augmenter le taux de matières organiques) et l'aspect et la texture du compost. Il faut aussi compter sur le degré de pénétration du compost en compétition avec les autres intrants.

En phase pilote, l'expérimentation va se focaliser sur la production d'un compost standard, mûre et privé de pathogènes qui une fois criblé peut répondre aux exigences des maraîchers. Ce compost pourra également être utilisé par la commune de Brazzaville (espaces verts, bâtiments officiels, ...)

Le compost produit devra être analysé périodiquement pour connaître ses caractéristiques, dont : l'azote total, le phosphore et potassium total, la matière organique et le Carbone, le Ph, le rapport C/N.

6. LES COÛTS D'INVESTISSEMENT

Les coûts d'investissement sont en cours d'estimation.

Une provision de 165 000 Euros est intégrée au budget du projet (ou environ 108 millions de FCFA), comprenant la construction u site, l'achat d'équipements et d'outillages et d'un fonds de roulement pour le démarrage de l'activité.

²⁷ Qui occupera 50% de son temps à la surveillance dans les opérations de production du compost suivant la demande et la supervision de la qualité et 50% de son temps à la commercialisation et au suivi financier.

ANNEXE 8 : Détail des coûts prévisionnels du projet

COÛTS PREVISIONNELS - TOUTES COMPOSANTES							655,957	FCFA =	1	Euro		
Libellé	Unité	Coût unitaire (Euro)	Tot nb	Nombre			Montants (EURO)			TOTAUX		
				A 1	A 2	A 3	Année 1	Année 2	Année 3	Total Euro	Millions FCFA	%
1 - UNITE DE GESTION DU PROJET							483 000	324 900	283 900	1 091 800	716	36,4%
11. Personnel							199 200	208 800	169 800	577 800	379	19,3%
Coordinateur National	mh	2 000	36	12	12	12	24 000	24 000	24 000	72 000	47	
Assistant technique (Co-coordonateur)	mh	13 000	33	12	12	9	156 000	156 000	117 000	429 000	281	
Gestionnaire administratif, financier et comptable (1)		500	36	12	12	12	6 000	6 000	6 000	18 000	12	
Chauffeur (1)		300	36	12	12	12	3 600	3 600	3 600	10 800	7	
Conseiller infrastructures (sous traité: GRET ou autre)	mh	pm	-							-	-	
Conseiller Entreprise (soustraité GRET / AGRICONGO 50/50)	mh	pm										
Conseiller promotion filières (pm : Sous traité Agricongo)	mh	pm										
Conseillers de développement (2)	mh	800	60	12	24	24	9 600	19 200	19 200	48 000	31	
12 - Expertise court terme							52 000	25 500	23 500	101 000	66	3,4%
<i>121 - Internationale</i>	mh						<i>30 000</i>	<i>7 500</i>	<i>7 500</i>	<i>45 000</i>	<i>30</i>	
Divers expertises CT	mh	15 000	3,0	2	0,5	0,5	30 000	7 500	7 500	45 000	30	
<i>122 - Expertise nationale</i>			<u>9,5</u>	<u>4</u>	<u>3</u>	<u>2,5</u>	<u>22 000</u>	<u>18 000</u>	<u>16 000</u>	<u>56 000</u>	<u>37</u>	
Expertise technologie/qualité	mh	4 000	3,0	1	1	1	4 000	4 000	4 000	12 000	8	
Expertise logistique	mh	4 000	3,5	2	1	0,5	8 000	4 000	2 000	14 000	9	
Autres expertises CT (architecte, audit, ...)	mh	10 000	3,0	1	1	1	10 000	10 000	10 000	30 000	20	
13 - Investissements UGP							189 000	52 500	52 500	294 000	193	9,8%
<i>131 - Equipement</i>							<u>180 000</u>	<u>50 000</u>	<u>50 000</u>	<u>280 000</u>	<u>184</u>	
Vehicule TT	u	50 000	1	1			50 000	-	-	50 000	33	
Vehicule urbain		20 000	1	1			20 000	-	-	20 000	13	
Moto	u	3 500	4	4			14 000	-	-	14 000	9	
Édition duplication	lot	8 000	1	1			8 000	-	-	8 000	5	
Mobilier et matériel bureau	lot	8 000	1	1			8 000	-	-	8 000	5	
Matériel informatique, logiciels	lot	3 000	10	10			30 000	-	-	30 000	20	
Matériel de démonstration et divers	lot	50 000	3	1	1	1	50 000	50 000	50 000	150 000	98	
<i>132 - Divers imprévus (%) de l'équipement</i>	5%						<u>9 000</u>	<u>2 500</u>	<u>2 500</u>	<u>14 000</u>	<u>9</u>	
14 - Fonctionnement /entretien UGP							42 800	38 100	38 100	119 000	78	4,0%
<i>141 - Transport</i>							<u>19 700</u>	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>	<u>49 700</u>	<u>33</u>	
Vehicule TT	forfait	10 000	3	1	1	1	10 000	10 000	10 000	30 000	20	
Vehicule urbain	forfait	5 000	3	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15 000	10	
Motos	forfait	1 175	4	4	0	0	4 700	-	-	4 700	3	
<i>142 - Administration, Bureau</i>							<u>23 100</u>	<u>23 100</u>	<u>23 100</u>	<u>69 300</u>	<u>45</u>	
fonctionnement bureau (fournitures, communications, ...)	Forfait	3 000	3	1	1	1	3 000	3 000	3 000	9 000	6	
fourniture informatiques	Forfait	1 000	3	1	1	1	1 000	1 000	1 000	3 000	2	
entretien informatique, repro, comm. (10%)	Forfait	1 100	3	1	1	1	1 100	1 100	1 100	3 300	2	
Divers fonctionnement (locations, électricité, ...)	Forfait	8 000	3	1	1	1	8 000	8 000	8 000	24 000	16	
documentation	Forfait	2 000	3	1	1	1	2 000	2 000	2 000	6 000	4	
Fonctionnement Comité de pilotage	Forfait	8 000	3	1	1	1	8 000	8 000	8 000	24 000		

2 - ACTIVITES PROJET							1 202 925	251 400	267 900	1 722 225	1 130	57%
21 - Communication, capitalisation & diffusion	Forfait						27 000	24 000	24 000	75 000	49	
- Supports écrits	Forfait	1 000	3	1	1	1	1 000	1 000	1 000	3 000	2	
- Supports audiovisuels	Forfait	15 000	1	0,4	0,2	0,2	6 000	3 000	3 000	12 000	8	
- Provision études/services divers	Forfait	20 000	3	1	1	1	20 000	20 000	20 000	60 000	39	
22 - Création et appui périmètres maraichers/vivriers							568 425	64 200	64 200	696 825	457	23,2%
<i>221 - Creation perimetres</i>							<u>512 250</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>512 250</u>	<u>336</u>	
Pilotage, AO et suivi	pm						-	-	-	-	-	
Etude préalable site(s)							15 500	-	-	15 500	10	
Ouverture site(s)							12 750	-	-	12 750	8	
Creation parcelles							37 500	-	-	37 500	25	
Lot outillage/consommables							275 000	-	-	275 000	180	
Equipement et démarrage							171 500	-	-	171 500	112	
<i>222 - Encadrement Périmètre (appui conseil producteurs)</i>							<u>52 500</u>	<u>60 000</u>	<u>60 000</u>	<u>172 500</u>	<u>113</u>	
Conseiller promotion des filieres	mh	1 500	30	6	12	12	9 000	18 000	18 000	45 000	30	
Animateurs (3 personnes à temps complet)	mh	800	45	9	18	18	13 500	27 000	27 000	67 500	44	
Equipement	forfait	30 000	2	1	0,5	0,5	30 000	15 000	15 000	60 000	39	
<i>223 - Frais de gestion prestataire (provision)</i>	<i>7,0%</i>						<u>3 675</u>	<u>4 200</u>	<u>4 200</u>	<u>12 075</u>	<u>8</u>	
23 - Appui à la création d'un "bureau de vente"							51 000	57 000	49 500	157 500	103	5,3%
Pilotage /orientation (expertise internationale)	pm (UGP)											
Etude initiale + expertise externe	Forfait	15 000	2	1	0,5	0,5	30 000	15 000	7 500	52 500	34	
Investissement (Bureautique, moto, ...)	Forfait	15 000	2	1,0	0,5	0,5	30 000	15 000	7 500	52 500	34	
Salaire courtier (2,5 ans)	m*h	1 500	30	6	12	12	9 000	18 000	18 000	45 000	30	
Fonctionnement (2,5 ans)	Forfait	2 000	30	6	12	12	12 000	24 000	24 000	60 000	39	
24 -Création centre pilote compostage gadoues							214 000	10 700	10 700	235 400	154	7,8%
<i>241 - Activités</i>							<u>200 000</u>	<u>10 000</u>	<u>10 000</u>	<u>220 000</u>	<u>144</u>	
Pilotage, AO et suivi	pm (UGP)											
Etude faisabilité (expertise sous traitée)	Forfait	25 000	1	1			25 000	-	-	25 000	16	
Amenagements (provision)	Forfait	100 000	1	1			100 000	-	-	100 000	66	
Materiel /outillages	Forfait	50 000	1	1			50 000	-	-	50 000	33	
FDR (fonctionnement première année)	Forfait	15 000	1	1			15 000			15 000	10	
Accompagnement démarrage (technique,gestion)	Forfait	20 000	1	0,5	0,5	0,5	10 000	10 000	10 000	30 000	20	
<i>242 - Frais de gestion prestataire (provision)</i>	<i>7%</i>						<u>14 000</u>	<u>700</u>	<u>700</u>	<u>15 400</u>	<u>10</u>	
25 - Création d'une plateforme logistique pilote							232 500	7 500	7 500	247 500	162	8,3%
Pilotage, AO et suivi	pm (UGP)											
Etude faisabilité (expertise sous traitée)	Forfait	25 000	1	1			25 000	-	-	25 000	16	
Réalisation (provision incluant FDR démarrage)	forfait	200 000	1	1			200 000	-	-	198 500	130	
Accompagnement démarrage (technique,gestion)	Forfait	15 000	1	0,5	0,5	0,5	7 500	7 500	7 500	22 500	15	
26 - Dispositif de suivi de l'approvisionnement urbain							40 000	12 000	36 000	88 000	58	2,9%
Etude initiale	Forfait	25 000	1	1			25 000	-	-	25 000	16	
Contribution methodologique (expertise)	pm (UGP)											
Equipement (bureau,transport, ...)	Forfait	15 000	1	1			15 000	0	0	15 000		
Fonctionnement 3 ans	Forfait/an	20 000	3	1	1	1	-	6 000	18 000	24 000	16	
Responsable (salaire - temps partiel)	h*m	1 000	24	-	12	12	-	-	12 000	12 000	8	
Enqueteurs (3) - salaires (temps partiel)	h*m	500	24	-	12	12	-	6 000	6 000	12 000	8	
27 - Fonds de développement des filières							70 000	100 000	100 000	270 000	177	9,0%
Création, animation et suivi	pm (UGP)											
Fonds d'appui filiere (part subvention)	Forfait						70 000	100 000	100 000	270 000	177	
SOUS TOTAL							1 685 925	576 300	551 800	2 814 025	1 846	94%
<i>Evaluation externe</i>								20 000	20 000	40 000	26	
<i>Imprévus</i>		5%					89 570	28 815	27 590	145 975	96	
TOTAL PROJET							1 775 495	625 115	599 390	3 000 000	1 968	100%

ANNEXE 9 : Estimation des besoins pour l'aménagement et l'accompagnement des périmètres (Brazzaville)

Les éléments ci-dessous présentent les données de base qui ont permis l'estimation des différents volets de la composante relative aux périmètres (y compris accompagnement)

NB les éléments relatifs à la production animale (avicole, porcine) ne sont pas repris explicitement dans le chiffrage projet, ce qui ne signifie pas qu'ils ne doivent pas être pris en compte : l'approche retenue est que les projets complémentaires pourront être financés dans le cadre de la composante «Fonds de Développement des filières ».

Besoins pour l'aménagement de 15 hectares de périmètres maraichers en périphérie de Brazzaville

Capacité d'accueil:		
Option 1:	120	maraîchers sur des parcelles individuelles de 1000m ²
Option 2:	250	maraîchers sur des parcelles individuelles de 500m ²
	2	élevages porcins
	4	élevages de volailles

N° d'ordre	Désignation	Nombre	unité	quantité	PU (FCFA)	PT (FCFA)
1	Identification, caractérisation, viabilisation des sites et sensibilisation des candidats-exploitants					13 781 000
1.1	Etude du (des) site(s) d'implantation et de l'environnement socio-économique	4	Hj.mission	3	62500	750 000
1.2	Mise en défens	1	ha	15	300 000	4 500 000
1.3	Ouverture, délimitation et layonnage	1	ha	15	175 000	2 625 000
1.4	Levée topographique	1	pièce	1	1 350 000	1 350 000
1.5	Rédaction cartographique	1	pièce	4	350 000	1 400 000
1.6	Reprographie	1	pièce	4	85 000	340 000
1.7	Sensibilisation des bénéficiaires (prise en charges)	2	Session	8	15 000	240 000
1.8	Suivi de la mise en œuvre et validation des systèmes mis en place par le MAE	2	Hj.mission	4	322 000	2 576 000

2	Aménagement du site, création du périmètre et valorisation des unités d'exploitations					395 875 000
2.1	Ouverture des sites					7 800 000
2.1.1	Délimitation		Ha	15	125 000	1 875 000
2.1.2	Piquetage		Ha	15	50 000	750 000
2.1.3	Désherbage		Ha	15	60 000	900 000
2.1.4	Abattage/Débardage		Ha	15	120 000	1 800 000
2.1.5	Dessouchage		Ha	15	85 000	1 275 000
2.1.6	Nettoyage		Ha	15	80 000	1 200 000
2.2	Création parcelles maraîchères					238 975 000
2.2.1	Dimensionnement et délimitation	1	pièce	250	15 000	3 750 000
2.2.2	Parcellaire	1	pièce	250	25 000	6 250 000
2.2.3	Confection des planches	30	pièce/ expl	250	2 000	15 000 000
2.2.4	Abri de culture	1	pièce	260	460 000	119 600 000
2.2.5	Caisse à outils	1	pièce/ expl	250	55 000	13 750 000
2.2.6	Rouleau flexible	1	pièce/ expl	250	85 000	21 250 000
2.2.7	Equipements aratoires	1	pièce/ expl	250	55 000	13 750 000
2.2.8	Consommables maraîchage					
2.2.8. 1	Engrais + transport	1	kits/ Expl	250	50 000	12 500 000
2.2.8. 2	Pesticides (phyto)+transport	1	kits/ Expl	250	30 000	7 500 000
2.2.8. 3	Matière organique	1	kits/ Expl	250	65 000	16 250 000
2.2.8. 4	Semences	1	kits/ Expl	125	75 000	9 375 000
2.3	Création exploitations porcines					59 220 000
2.3.1	Infrastructures porcines					18 000 000
2.3.1. 1	Bâtiment porcherie	2	pièce/ m ²	180	45 000	16 200 000

2.3.1. 2	Magasin annexe de stockage	2	pièce/ m ²	20	45 000	1 800 000
2.3.2	Cheptel. Peuplement et transport					4 600 000
2.3.2. 1	Verrat	2	Pièce	2	230 000	920 000
2.3.2. 2	Truie	2	Pièce	8	230 000	3 680 000
2.3.3	Consommables porcherie					36 620 000
2.3.3. 1	Petits matériels et équipements d'exploitation en élevage de porcs	2	Lot/ expl	2	365 000	1 460 000
2.3.3. 2	Alimentation	2	Lot/ expl/mois	12	1 200 000	28 800 000
2.3.3. 3	Prophylaxie	2	Lot/ expl/mois	12	265 000	6 360 000
2.4	Création exploitations avicoles		pièce			89 880 000
2.4.1	Infrastructures avicoles					34 800 000
2.4.1. 1	Bâtiment poulailler	4	pièce/ m ²	120	65 000	31 200 000
2.4.1. 2	Magasin annexe de stockage	4	pièce/ m ²	20	45 000	3 600 000
2.4.2	Cheptel. Peuplement et transport					4 500 000
2.4.2. 1	Pondeuse	2	bande	1	750 000	1 500 000
2.4.2. 2	Chaire	4	bande	1	750 000	3 000 000
2.4.2	Consommables poulailler					50 580 000
2.4.2. 1	Petits matériels et équipements d'exploitation	1	Lot/ expl	4	1 625 000	6 500 000
2.4.2. 2	Alimentation	4	Lot/ expl/mois	14	650 000	36 400 000
2.4.2. 3	Prophylaxie	2	Lot/ expl/mois	12	320 000	7 680 000
3	Infrastructures collectives du pé-					139 191

	rimètre					200
3.1	Système d'irrigation					130 791 200
3.1.1	Citerne de stockage d'eau (25 m ³)	2	pièce	4	5 760 000	46 080 000
3.1.2	Réseau d'irrigation	1,5	lot.pièce	4	3 750 000	22 500 000
3.1.3	Motopompe TS3	1	pièce	4	13 500 000	54 000 000
3.1.4	Abri motopompe	1	pièce	4	1 027 800	4 111 200
3.1.5	Petits équipements motopompe	1	kits	4	1 025 000	4 100 000
3.2	Consommables collectives					8 400 000
3.2.1	Gasoil et lubrifiants de la moto-pompe et moto expert	1	litre.an	3 500	600	2 100 000
3.3	Bâtiment des groupements	1	pièce/m ²	180	35 000	6 300 000
4	Logistique et fournitures diverses					2 150 000
4.1	Moto + transport	1	pièce	1	1 400 000	1 400 000
4.2	Fourniture de bureau	1	Lot/ mois	6	120 000	600 000
4.3	Edition et duplication documents du projet	1	Lot/ mois	6	75 000	150 000
5	Formation et encadrement des exploitants					30 890 000
5.1	Conception outils de formation	1	H.mois	2	350 000	700 000
5.2	Fabrication outils de formation	1	H.mois	2	275 000	550 000
5.3	Reproduction kits outils	1	Lot. For- fait	8	250 000	2 000 000
5.4	Initiation de nouveaux exploitants	1	session	12	1 345 000	16 140 000
5.5	Professionalisation	1	session	12	850 000	10 200 000
5.6	Organisation socio professionnelle	1	session	2	650 000	1 300 000
6	Accompagnement à la production en cours et post-formation			4		28 820 000
6.1	Mise à disposition formateur encadreur	2	H.mois	4	625 000	5 000 000
6.2	Hébergement formateur	2	H.mois	12	80 000	1 920 000
6.3	Prise en charge exploitants-	4	H.mois	250	15 000	15 000

	maraîchers					000
6.4	Prise en charge exploitants - éleveurs	6	H.mois	10	45 000	2 700 000
6.10	Suivi et évaluation	2	H.mois	12	175 000	4 200 000
S/Total création périmètre						610 707 200
	Frais de Gestion		%	5	610 707 200	30 535 360

Concernant l'irrigation, une option à base d'exhaure solaire devra également être examinée lors de la réalisation de l'étude de faisabilité.

Les premiers éléments de chiffrage recueillis par la mission sont les suivants.

Pompage solaire

- 4 Réseaux de distribution (tuyauterie) = 26 003 840 FCFA,
- 4 Citernes de 25 m3 (château de stockage) = 39 360 000 FCFA,
- 4 Pompes = 22 960 000 FCFA,
- 4 Clôtures = 9 184 000 FCFA,
- Frais installation = 11 808 000 FCFA.

ANNEXE 10 : Estimation des bénéfices des nouveaux périmètres

Sommaire :

1 – Hypothèses d'exploitation des périmètres

- Calendrier de principe
- Assolement

2 – Fiches technicoéconomiques des spéculations envisagées

- Aubergine
- Cèleri
- Chou
- Ciboule
- Chou chinois (« Endif »)
- Epinard
- Persil
- Poivron
- Tomate
- Autre (exemple : navet)

3 - Equipement

4 - Prix-marges

6 – Productions

Périmètres aménagés de Wayako-6 mars

CALENDRIER DE TRAVAUX AGRICOLES - SCENARIO INTENSIFICATION MAXIMALE																				Sup. totale perimetre						
Cultures de plein champ																				15 ha						
																				Hyp : 60 parcelles de 0,1						
Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septem.		Octobre		Novemb.		Décemb.		Nombre de cycles	Superficie totale (ha)	
q 1	q 2	q 1	q 2	q 1	q 2	q 1	q 2	q 1	q 2	q 1	q 2	q 1	q 2	q 1	q 2	q 1	q 2	q 1	q 2	q 1	q 2	q 1	q 2			
Utilisation du périmetre																										
Aubergine																									2	4,0
13%																										
Céleri																									3	3,0
7%																										
Chou pommé																									3	4,5
10%																										
Ciboule																									5	10,0
13%																										
"Endif"																									9	18,0
13%																										
Epinard																									7	14,0
13%																										
Persil																									3	3,0
7%																										
Poivron																									2	3,0
10%																										
Tomate																									3	6,0
13%																										
																								Total	65,5	
																								Taux d'intensification	437%	

NB : Les dates de culture figurées ci-dessus sont conventionnelles, pour la programmation. Dans la pratique, il sera impératif d'instaurer un étalement plus fin des mises en culture, afin de lisser la production et de livrer au marché des quantités régulières (éviter les à coups de l'offre)

Périmètres aménagés de Wayako-6 mars

TABLE D'ASSOLEMENT (REPARTITION DES CULTURES) AU SEIN DU PERIMETRE ET NIVEAU D'INTENSIFICATION

La répartition étudiée est celle qui est proposée par les maraichers.
 Elle résulte d'un compromis entre :

- les possibilités d'étalement de la production à toute l'année, grâce aux caractéristiques du périmètre permettant une maîtrise totale de l'eau et un bon affranchissement des contraintes climatiques : nombre de cycles possibles en fonction du calendrier théorique.
- La connaissance des attentes/besoins du marché de Brazzaville, et des caractéristiques de ses évolutions saisonnières.
- les avantages relatifs des différentes spéculations : espérances de gain, investissements nécessaires, risques liés à une évolution défavorable des prix, une surproduction, des phases de mévente ou des calamités imprévues.

	Hypothèses / scénarios d'intensification			Part dans l'assolement moyen
	Nombre de cycles maximal (théorique)	Nombre de cycles optimal	Nombre de cycles hypothèse basse	
	Scen. Max	Scen. Central	Scen. Bas	
	2	2	1	13%
Céleri: 7% 2 planches	4	3	2	7%
Chou pommé: 10% 3 planches	4	3	2	10%
Ciboule: 13% 4 planches	6	5	4	13%
"Endif": 13% 4 planches Spéculations	10	9	8	13%
Epinard (baselle): 13% 4 Planches	8	7	6	13%
Persil: 7% 2 planches	4	3	2	7%
Poivron: 10% 3 planches	3	2	2	10%
Tomate: 13% 4 Planches	4	3	2	13%
				Total
				100%

FICHE TECHNICO ECONOMIQUE PAR SPECULATION MARAICHERE		Aubergine violette (<i>Solanum melongena</i>)			
Données économiques établies pour un ha et un cycle de culture					
A - DESCRIPTION					
Objectif : Vente (autoconsom.négligeable)		Produit et type de production : Aubergines (fruits frais)			
Speculations complémentaires :		Marché : Local (Brazzaville)			
Observations :					
B - CARACTERISTIQUES AGRONOMIQUES					
Cycle : 120-160 jours renouvelables		Place dans la rotation :			
Calendrier : Toute l'année (janvier à decembre)		Points faibles :			
Points forts :		Sensibilités au flétrissement bactérien pour certaines variétés,			
. Bonne conservation en planches					
. Possibilité chambre froide (1 à 2 semaines)					
Rendement potentiel (kg/ha) :		Rend en milieu paysan (kg/ha) : 40 kg / planche 300 planches/ha			
66 kg/planche de 24m ²		Prix d'équilibre (planche) : 11 370 (30 pl /1 dixième d'ha)			
C - RESULTATS ECONOMIQUES					
		(par ha)			
	unite	Prix unit.	Quantite	Total (FCFA)	Observations
PRODUIT BRUT (moyen)		15 500	300	4 650 000	15 500 prix moyen
Vente à la planche	mi pl	15 000	300	4 500 000	375FCFA le kilo
(de 24m ²)	Maxi	16 000	300	4 800 000	400FCFA le kilo
				-	
TOTAL PRODUITS				4 650 000	
CHARGES					
Semences	boite	12000	8	96 000	Données / un dixième d'ha
- Mat. Organique	Broue	5000	300	1 500 000	1 boîte de 50g 12 000 FCFA
- Uree	kg	900	600	540 000	10 brouettées/planche à 5000F soit
- NPK SB	kg	900	300	270 000	150000 F par dixième d'ha et par cycle
Produits phytosanitaires					60 kg par dixième d'ha
- herbicide				-	30 kg par dixième d'ha
- insecticide	l	14000	2	28 000	Pacha : 1 litre à 14000 F
- fongicide	l	7000	2	14 000	Ivory 80 : 1 kg à 7000 F
TOTAL CHARGES (FCFA/HA)(hors MO)				2 448 000	
VALEUR AJOUTEE BRUTE				2 202 000	
AMORTISSEMENTS				-	non pris en compte (negligeable)
VALEUR AJOUTEE NETTE				2 202 000	
Main d'œuvre	Total MO		440	963 000	
	Préparation sol		25	75 000	75 000 F/1 dixième ha 1 fois par an, soit 37 500 par cycle pour un ha
	Confection des planche	j/ha	75	450 000	1500 F par planche de 24 m ² , à chaque cycle
	Arrosage et divers (rapporté à l'ha)	j/ha	190	288 000	36000 FCFA par mois pour 2 personnes en permanence, soit (36000*2)*12/6 pour un cycle (144 000 soit 288 000/ha),
	Sarclage/herbes	j/ha	150	150 000	à la tâche, 500F /planche
Recolte	j/ha			-	compris MO salariée "permanente"
Transport	j/ha				
MARGE NETTE (FCFA/HA)				1 314 000	
VALEUR AJOUTEE NETTE/JOUR DE TRAVAIL				5 005	
D - COMMENTAIRES					
3 variétés d'aubergines : Kalenda, Black Beauty et "Mbimi" qui rencontrent la demande					

Volume production/cycle	15000 Kg
-------------------------	----------

FICHE TECHNICO ECONOMIQUE PAR SPECULATION MARAICHERE		Céleri				
Données économiques établies pour un ha et un cycle de culture						
A - DESCRIPTION						
Objectif : Vente (autoconsom.négligeable)		Produit et type de production :		Bouquets de feuilles		
Speculations complémentaires :		Marché :		Local (Brazzaville)		
Observations :		Le céleri est produit pour ses feuilles. Chaque planche comporte 44 pieds; chaque pied porte en moyen 2 feuilles (pour 1/4 d'ha on a : 700pl * 44 pieds*2 feuilles= 61600 feuilles. Vente des feuilles : 3 feuilles = 10 F. Recolte 3 fois /mois pendant 8 mois : CA = 4 927 920 F				
B - CARACTERISTIQUES AGRONOMIQUES						
Cycle /calendrier : 1,5 mois pepiniere puis premieres feuilles 1,5 mois apres repiquage: ensuite, recolte tous les 10 jours pendant 8 mois						
Points forts :		Points faibles :				
Bonne demande		.Culture exigeante en entretien/MO				
Recolte progressive sur 8 mois		. Sensible aux maladies (racines, tiges etfeuilles),				
CA élevé		. Pas d'autoproduction des semences				
Rendement potentiel (t/ha) :		Rendt en milieu paysan (kg/ha) :				
Voir ci-dessus		Prix d'équilibre (planche) :				
C - RESULTATS ECONOMIQUES (par ha)						
	unité	Prix unit.	Quantité	Total (FCFA)	Observations	
PRODUIT BRUT (moyen)	u	10	1 971 168	19 711 680	20533 bouquets par 1/4 d'ha, 3 récoltes par mois pendant 8 mois	
Vente bouquets de 3 feuilles	u			-		
Maxi	u			-		
TOTAL PRODUITS				19 711 680		
CHARGES						
Semences	boite	15000	12	180 000	Données / quart d'ha 3 boites de 100g (à 5000 FCFA) 144 charettes à 2000 - 2500 F par quart d'ha sur les 8 mois 240 kg par quart d'ha sur les 8 mois	
- Mat. Organique	Char.	2250	576	1 296 000		
- Uree	kg	325	960	312 000		
- NPK SB						
Produits phytosanitaires						
- herbicide				-	Decis : 1 litre à 8000 F	
- insecticide	l	8000	4	32 000		
- fongicide	l			-		
TOTAL CHARGES (FCFA/HA) (hors MO)				1 820 000		
VALEUR AJOUTEE BRUTE				17 891 680		
AMORTISSEMENTS				-	non pris en compte (négligeable)	
VALEUR AJOUTEE NETTE				17 891 680		
Main d'œuvre	Total MO		3 955	7 990 000	15 000 F/quart ha 1 fois par an, soit 10 000 par cycle pour un ha 50 F par planche, à chaque cycle 35000 Fcfa par mois (dont une partie en nature (repas, logement, soins, ...) pour 4 personnes en permanence, soit (35000 * 4) * 12 / 6 pour un cycle (280000, soit 1 120 000 / ha) - inclut divers travaux complémentaires, y compris recolte, transports locaux, etc ... à la tache, 15F /planche, 3 fois / mois pendant 8 mois compris MO salariée "permanente"	
	Préparation sol		15	10 000		
	Confection des planche	j/ha		100		140 000
	Arrosage et divers (rapporté à l'ha)	j/ha		240		1 120 000
	Sarclage/herbes	j/ha		3600		6 720 000
Recolte	j/ha			-		
Transport	j/ha			-		
MARGE NETTE (FCFA/HA)				9 911 680		
VALEUR AJOUTEE NETTE/JOUR DE TRAVAIL				4 524		
D - COMMENTAIRES						
Prix stable, produit rémunérateur mais exigeant financièrement , superficies à contenir						
Volume production/cycle <input type="text" value="80000 Bouquets"/>						

FICHE TECHNICO ECONOMIQUE PAR SPECULATION MARAICHERE		Chou pommé (Brassica oleracea)			
Données économiques établies pour un ha et un cycle de culture					
A - DESCRIPTION					
Objectif : Vente (autoconsom.négligeable)		Produit et type de production : Pomme de chou			
Speculations complémentaires :		Marché : Local (Brazzaville)			
Observations :					
B - CARACTERISTIQUES AGRONOMIQUES					
Cycle : 90 jours renouvelables		Place dans la rotation :			
Calendrier : Toute l'année (janvier à decembre)		Points faibles :			
Points forts :		. Filière peu organisée			
. Bonne conservation en planches		. Conduite délicate (attaque insectes, nematodes, sensibilité mauvaises herbes,			
. Possibilité chambre froide (1 à 2 semaines)		. Demande régulière			
Rendement potentiel (t/ha) : 25		Rend en milieu paysan (kg/ha) : 35 kg / planche 300 planches/ha			
surtout SS froide (octobre - fevrier)		Prix d'équilibre (planche) : 12 730 (30 pl /1 dixième d'ha)			
C - RESULTATS ECONOMIQUES					
		(par ha)			
	unite	Prix unit.	Quantite	Total (FCFA)	Observations
PRODUIT BRUT (moyen)		30 000	300	9 000 000	22 875 prix moyen
Vente à la planche	mini pl	750	300	225 000	500FCFA le kilo
(de 24m²)	Maxi	45 000	300	13 500 000	750FCFA le kilo
TOTAL PRODUITS				9 000 000	
CHARGES					Données / 1 dixième d'ha
Semences					
	boite	15000	8	120 000	3 boites de 50g (à 21500 FCFA)
- Mat. Organique	Brout	5000	300	1 500 000	10 brouettées/planche à 5000F soit 150000 F
- Uree	kg	900	600	540 000	10 kg par cinquième d'ha
- NPK SB		900	300	270 000	
Produits phytosanitaires					
- herbicide				-	
- insecticide	l	14000	4	56 000	Pacha : 1 litre à 14000 F
- fongicide	kg	7000	3	21 000	Ivory 80 : 1 kg à 7000 F
TOTAL CHARGES (FCFA/HA) (hors MO)				2 507 000	
VALEUR AJOUTEE BRUTE				6 493 000	
AMORTISSEMENTS				-	non pris en compte (negligeable)
VALEUR AJOUTEE NETTE				6 493 000	
Main d'oeuvre	Total MO		505	1 312 000	
	Préparation sol		15	10 000	75 000 F/1 dixième ha 1 fois par an, soit 37 500 par cycle pour un ha
	Confection des planche	j/ha	100	140 000	1500 F par planche de 24 m², à chaque cycle
	Arrosage et divers	j/ha	240	1 120 000	36000 FCFA par mois pour 2 personnes en permanence, soit (36000*2)*12/6 pour un cycle (144 000 soit 288 000/ha),
	(rapporté à l'ha)				
Sarclage/herbes	j/ha		150	42 000	à la tache, 500F /planche
Recolte	j/ha			-	compris MO salariée "permanente"
Transport	j/ha				
MARGE NETTE (FCFA/HA)				5 191 000	
VALEUR AJOUTEE NETTE/JOUR DE TRAVAIL				12 857	
D - COMMENTAIRES					

Volume production/cycle	9000 Kg
-------------------------	---------

FICHE TECHNICO ECONOMIQUE PAR SPECULATION MARAICHERE		Ciboule (<i>Alliu fistulosum</i>)				
Données économiques établies pour un ha et un cycle de culture						
A - DESCRIPTION						
Objectif : Vente (autoconsom.négligeable)		Produit et type de production : Paquet de tiges				
Speculations complémentaires :		Marché : Local (Brazzaville)				
Observations :						
B - CARACTERISTIQUES AGRONOMIQUES						
Cycle : 75-90 jours renouvelables		Place dans la rotation :				
Calendrier : Toute l'année (janvier à decembre)		Points faibles :				
Points forts :		. Filière peu organisée				
. Bonne conservation en planches		. Conduite délicate (attaque insectes, nematodes, sensibilité mauvaises herbes,				
. Possibilité chambre froide (1 à 2 semaines)						
. Demande régulière						
Rendement potentiel (t/ha) : 30		Rend en milieu paysan (kg/ha) : 7 kg / plan300 planches/ha				
surtout SS froide (octobre - fevrier)		Prix d'équilibre (planche) : 5 103 (30 pl /cinquième d'ha)				
C - RESULTATS ECONOMIQUES (par ha)						
	unite	Prix unit.	Quantite	Total (FCFA)	Observations	
PRODUIT BRUT (moyen)		1 125	2 800	3 150 000	1 125 prix moyen	
Vente à la planche	mini pl	750	2 800	2 100 000		
(de 24m²)	Maxi	1 500	2 800	4 200 000		
				-		
TOTAL PRODUITS				3 150 000		
CHARGES						
Semences		boite	15000	8	120 000	Données / cinquième d'ha 2 boites de 100g (à 13000-17000 FCFA) 6 charettes à 2000 - 2500 F par cinquième d'ha et par cycle 10 kg par cinquième d'ha
- Mat. Organique		Char.	2250	24	54 000	
- Uree		kg	325	40	13 000	
- NPK SB						
Produits phytosanitaires						
- herbicide					-	Decis : 1 litre à 8000 F
- insecticide		l	8000	4	32 000	
- fongicide		l			-	
TOTAL CHARGES (FCFA/HA) (hors MO)					219 000	
VALEUR AJOUTEE BRUTE					2 931 000	
AMORTISSEMENTS					-	non pris en compte (negligeable)
VALEUR AJOUTEE NETTE					2 931 000	
Main d'œuvre	Total MO			505	1 312 000	15 000 F/cinquième ha 1 fois par an, soit 10 000 par cycle pour un 50 F par planche, à chaque cycle 35000 Fcfa par mois (dont une partie en nature (repas, logement, soins, ...) pour 4 personnes en permanence, soit (35000 * 4)*12 / 6 pour un cycle (280000, soit 1 120 000 / ha) - inclut divers travaux complémentaires, y compris récolte, transports locaux, etc ... à la tache, 15F /planche compris MO salariée "permanente"
	Préparation sol			15	10 000	
	Confection des planche	j/ha		100	140 000	
	Arrosage et divers (rapporté à l'ha)	j/ha		240	1 120 000	
	Sarclage/herbes	j/ha		150	42 000	
	Recolte	j/ha			-	
Transport	j/ha			-		
MARGE NETTE (FCFA/HA)					1 629 000	
VALEUR AJOUTEE NETTE/JOUR DE TRAVAIL					5 804	
D - COMMENTAIRES						
Volume production/cycle 3000 Kg						

FICHE TECHNIQUE ECONOMIQUE PAR SPECULATION MARAICHERE			"Endif" (Chou de Chine local)			
Données économiques établies pour un ha et un cycle de culture						
A - DESCRIPTION						
Objectif : Vente (autoconsom.négligeable)		Produit et type de production :		Bottes de feuilles		
Spéculations complémentaires :		Marché :		Local (Brazzaville)		
Observations :						
B - CARACTERISTIQUES AGRONOMIQUES						
Cycle : 21 jours renouvelables (8 fois/ an)			Place dans la rotation :			
Calendrier : Toute l'année (janvier à décembre)			Points faibles :			
Points forts :			Points faibles :			
. Demande soutenue régulière			. Pb de conservation en cas de mévente			
. Cycle rapide			. Sensibles aux attaques (nématodes, insectes/pucerons)			
. Accès aisé aux semences (production)						
Rendement potentiel (kg/ha) : 15 t/ha			Rendt en milieu paysan (kg/ha) :		300 planches/ha	
surtout SS froide (juillet-octobre)			Prix d'équilibre (planche) :		4 830 (30 pl. /1/5 d'ha)	
C - RESULTATS ECONOMIQUES (par ha)						
		unité	Prix unit.	Quantité	Total (FCFA)	Observations
PRODUIT BRUT (moyen)			675	2 800	1 890 000	675 prix moyen
Vente à la planche	mini pl.	350		2 800	980 000	
(de 24m²)	Maxi	1 000		2 800	2 800 000	
					-	
TOTAL PRODUITS					1 890 000	
CHARGES						
Semences	boite	4750		8	38 000	Données / quart d'ha
- Mat. Organique	Char.	2250		24	54 000	2 boîtes de 100g (4500- 5000 F)
- Urée	kg	325		40	13 000	6 charrettes à 2000 - 2500 F par
- NPK SB						quart d'ha et par cycle
Produits phytosanitaires						10 kg par quart d'ha
- herbicide					-	
- insecticide	l	8000		4	32 000	Décis : 1 litre à 8000 F
- fongicide	l				-	
TOTAL CHARGES (FCFA/HA) (hors MO)					137 000	
VALEUR AJOUTEE BRUTE					1 753 000	
AMORTISSEMENTS					-	non pris en compte (négligeable)
VALEUR AJOUTEE NETTE					1 753 000	
Main d'œuvre	Total MO			505	1 312 000	
	Préparation sol			15	10 000	15 000 F/quart ha 1 fois par an, soit
	Confection des planche	j/ha		100	140 000	10 000 par cycle pour un ha
	Arrosage et divers	j/ha		240	1 120 000	50 F par planche, à chaque cycle
	(rapporté à l'ha)					35000 FCFA par mois (dont une
						partie en nature (repas, logement,
					soins, ...) pour 4 personnes en	
					permanence, soit (35000 * 4)*12 / 6	
					pour un cycle (280000, soit 1 120	
					000 / ha) - inclut divers travaux	
					complémentaires, y compris récolte,	
					transports locaux, etc. ...	
					à la tâche, 15F /planche	
					compris MO salariée "permanente"	
MARGE NETTE (FCFA/HA)					451 000	
VALEUR AJOUTEE NETTE/JOUR DE TRAVAIL					3 471	
D - COMMENTAIRES						
Consommation en croissance. Besoins en eau lieux de vente : lavage et conservation						
Les producteurs fournissent les données en unités d'usage : planches, quart d'ha, boîte, ...						
Volume production/cycle		3000 Kg				

FICHE TECHNICO ECONOMIQUE PAR SPECULATION MARAICHERE		Epinard africain (Baselle - Basela Alba)			
Données économiques établies pour un ha et un cycle de culture					
A - DESCRIPTION					
Objectif : Vente (autoconsom.négligeable)		Produit et type de production : Bottes de feuilles			
Spéculations complémentaires :		Marché : Local (Brazzaville)			
Observations :					
B - CARACTERISTIQUES AGRONOMIQUES					
Cycle : 60 jours renouvelables (6 fois/ an)		Place dans la rotation :			
Calendrier : Toute l'année (janvier à décembre)		Points faibles :			
Points forts :		. Pb de conservation en cas de mévente			
. Demande soutenue régulière		. Sensibles aux attaques (nématodes, insectes/pucerons)			
. Cycle rapide					
. Accès aisé aux semences (production)					
Rendement potentiel (kg/ha) : 15 t/ha		Rendt en milieu paysan (kg/ha) : 5-7 000		2800 planches/ha	
surtout SS froide (octobre - février)		Prix d'équilibre (planche) :		518 (700 pl./quart d'ha)	
C - RESULTATS ECONOMIQUES (par ha)					
unité		Prix unit.	Quantité	Total (FCFA)	Observations
PRODUIT BRUT (moyen)		675	2 800	1 890 000	675 prix moyen
Vente à la planche	mini pl.	350	2 800	980 000	
(de 24m²)	Maxi	1 000	2 800	2 800 000	
TOTAL PRODUITS				1 890 000	
CHARGES					
Semences	boite	4750	8	38 000	Données / quart d'ha 2 boites de 100g (4500- 5000 F) 6 chagements à 2000 - 2500 F par quart d'ha et par cycle 10 kg par quart d'ha
- Mat. Organique	Char.	2250	24	54 000	
- Urée	kg	325	40	13 000	
- NPK SB					
Produits phytosanitaires					
- herbicide				-	Décis : 1 litre à 8000 F
- insecticide	l	8000	4	32 000	
- fongicide	l			-	
TOTAL CHARGES (FCFA/HA) (hors MO)				137 000	
VALEUR AJOUTEE BRUTE				1 753 000	
AMORTISSEMENTS				-	non pris en compte (négligeable)
VALEUR AJOUTEE NETTE				1 753 000	
Main d'œuvre	Total MO		505	1 312 000	15 000 F/quart ha 1 fois par an, soit 10 000 par cycle pour un ha 50 F par planche, à chaque cycle 35000 FCFA par mois (dont une partie en nature (repas, logement, soins, ...) pour 4 personnes en permanence, soit (35000 * 4)*12 / 6 pour un cycle (280000, soit 1 120 000 / ha) - inclut divers travaux complémentaires, y compris récolte, transports locaux, etc. ... à la tâche, 15F /planche compris MO salariée "permanente"
	Préparation sol		15	10 000	
	Confection des planches	j/ha	100	140 000	
	Arrosage et divers (rapporté à l'ha)	j/ha	240	1 120 000	
	Sarclage/herbes	j/ha	150	42 000	
	Récolte	j/ha		-	
Transport	j/ha		-		
MARGE NETTE (FCFA/HA)				451 000	
VALEUR AJOUTEE NETTE/JOUR DE TRAVAIL				3 471	
D - COMMENTAIRES					
Epinard : Consommation en croissance. Besoins en eau lieux de vente : lavage et conservation					
Les producteurs fournissent les données en unités d'usage : planches, quart d'ha, boite, ...					
Volume production/cycle		3000 Kg			

FICHE TECHNICO ECONOMIQUE PAR SPECULATION MARAICHERE		Persil			
Données économiques établies pour un ha et un cycle de culture					
A - DESCRIPTION					
Objectif : Vente (autoconsom.négligeable)		Produit et type de production :		Bouquets de feuilles	
Speculations complémentaires :		Marché :		Local (Brazzaville)	
Observations :		Le céleri est produit pour ses feuilles. Chaque planche comporte 44 pieds; chaque pied porte en moyen 2 feuilles (pour 1/4 d'ha on a : 700pl * 44 pieds*2 feuilles= 61600 feuilles. Vente des feuilles : 3 feuilles = 10 F. Recolte 3 fois /mois pendant 8 mois : CA = 4 927 920 F			
B - CARACTERISTIQUES AGRONOMIQUES					
Cycle /calendrier : 1,5 mois pepiniere puis premieres feuilles 1,5 mois apres repiquage: ensuite, recolte tous les 10 jours pendant 8 mois					
Points forts :		Points faibles :			
Bonne demande		.Culture exigeante en entretien/MO			
Recolte progressive sur 8 mois		. Sensible aux maladies (racines, tiges et feuilles),			
CA élevé		. Pas d'autoproduction des semences			
Rendement potentiel (t/ha) :		Rend en milieu paysan (kg/ha) :			
Voir ci-dessus		Prix d'équilibre (planche) :			
C - RESULTATS ECONOMIQUES (par ha)					
	unité	Prix unit.	Quantité	Total (FCFA)	Observations
PRODUIT BRUT (moyen)	u	10	1 971 168	19 711 680	20533 bouquets par 1/4 d'ha, 3 récoltes par mois pendant 8 mois
Vente bouquets de 3 feuilles	u			-	
	u			-	
TOTAL PRODUITS				19 711 680	
CHARGES					
Semences	boite	15000	12	180 000	Données / quart d'ha 3 boites de 100g (à 5000 FCFA) 144 charettes à 2000 - 2500 F par quart d'ha sur les 8 mois 240 kg par quart d'ha sur les 8 mois
- Mat. Organique	Char.	2250	576	1 296 000	
- Uree	kg	325	960	312 000	
- NPK SB					
Produits phytosanitaires					
- herbicide				-	
- insecticide	l	8000	4	32 000	Decis : 1 litre à 8000 F
- fongicide	l			-	
TOTAL CHARGES (FCFA/HA) (hors MO)				1 820 000	
VALEUR AJOUTEE BRUTE				17 891 680	
AMORTISSEMENTS				-	non pris en compte (negligeable)
VALEUR AJOUTEE NETTE				17 891 680	
Main d'œuvre	Total MO		3 955	2 278 000	15 000 F/quart ha 1 fois par an, soit 10 000 par cycle pour un ha 50 F par planche, à chaque cycle 35000 Fcfa par mois (dont une partie en nature (repas, logement, soins, ...) pour 4 personnes en permanence, soit (35000 * 4) * 12 / 6 pour un cycle (280000, soit 1 120 000 / ha) - inclut divers travaux complémentaires, y compris recolte, transports locaux, etc ... à la tache, 15F /planche, 3 fois / mois pendant 8 mois compris MO salariée "permanente"
	Préparation sol		15	10 000	
	Confection des planches	j/ha	100	140 000	
	Arrosage et divers (rapporté à l'ha)	j/ha	240	1 120 000	
	Sarclage/herbes	j/ha	3600	1 008 000	
	Recolte	j/ha		-	
Transport	j/ha		-		
MARGE NETTE (FCFA/HA)				15 623 680	
VALEUR AJOUTEE NETTE/JOUR DE TRAVAIL				4 524	
D - COMMENTAIRES					
Prix stable, produit rémunérateur mais exigeant financièrement, superficies à confirmer					
C2G Conseil / ABP Développement – Projet d'Appui à l'Agriculture Vivrière en Périphérie des Centres Urbains					
volume production/cycle				60000 Bouquets	

FICHE TECHNICO ECONOMIQUE PAR SPECULATION MARAICHERE		Poivron (<i>Capsicum annum</i>)			
Données économiques établies pour un ha et un cycle de culture					
A - DESCRIPTION					
Objectif : Vente (autoconsom.négligeable)		Produit et type de production : Fruits frais			
Speculations complémentaires :		Marché : Local (Brazzaville)			
Observations :					
B - CARACTERISTIQUES AGRONOMIQUES					
Cycle : 70 jours renouvelables		Place dans la rotation :			
Calendrier : Toute l'année (janvier à décembre)		Points faibles :			
Points forts :		. Dégâts insectes fréquents			
. Bonne conservation en planches		. Pas d'autoproduction des semences			
. Demande irrégulière (pointes), forte toute l'année					
Rendement potentiel : 96 kg /planche de 24m ² Rendt en milieu paysan (kg/ha) : 7 kg / planche					
Prix d'équilibre (planche) : 11 263 (300 pl. /dixième d'ha)					
C - RESULTATS ECONOMIQUES					
(par ha)					
	unité	Prix unit.	Quantité	Total (FCFA)	Observations
PRODUIT BRUT (moyen)		96 000	300	28 800 000	Prix à la planche
Vente à la planche	mini pl.	120 000	300	36 000 000	Mini 96 000
(de 24m ²)	Maxi	144 000	300	43 200 000	Moyen 120 000
				-	Maxi 144 000
TOTAL PRODUITS				28 800 000	
CHARGES					Données / un dixième d'ha
Semences	boite	25000	2	50 000	2 boite de 50g 25 000 FCFA
- Mat. Organique					10 brouettées/planche à 5000F soit 150000 F
	Brout.	5000	300	1 500 000	par dixième d'ha et par cycle
- Urée	kg	900	600	540 000	60 kg par dixième d'ha
- NPK SB		900	300	270 000	30 kg par dixième d'ha
Produits phytosanitaires					
- herbicide				-	
- insecticide	l	14000	2	28 000	Pacha : 1 litre à 14000 F
- fongicide	kg	7000	4	28 000	Ivory 80 : 1 kg à 7000 F
TOTAL CHARGES (FCFA/HA) (hors MO)				2 416 000	
VALEUR AJOUTEE BRUTE				26 384 000	
AMORTISSEMENTS				-	non pris en compte (négligeable)
VALEUR AJOUTEE NETTE				26 384 000	
Total MO			440	963 000	
Préparation sol			25	75 000	75 000 F/1 dixième ha 1 fois par an, soit 37 500 par cycle pour un ha
Confection des planche	j/ha		75	450 000	1500 F par planche de 24 m ² , à chaque cycle
Arrosage et divers (rapporté à l'ha)	j/ha		190	288 000	36000 FCFA par mois pour 2 personnes en permanence, soit (36000*2)*12/6 pour un cycle (144 000 soit 288 000/ha),
Sarclage/herbes	j/ha		150	150 000	à la tache, 500F /planche
Récolte	j/ha			-	compris MO salariée "permanente"
Transport	j/ha			-	
MARGE NETTE (FCFA/HA)				25 496 000	
VALEUR AJOUTEE NETTE/JOUR DE TRAVAIL				59 964	
D - COMMENTAIRES					

Volume production/cycle	15000 Kg
-------------------------	----------

FICHE TECHNICO ECONOMIQUE PAR SPECULATION MARAICHERE		Tomate (<i>Lycopersicon esculentum</i>)				
Données économiques établies pour un ha et un cycle de culture						
A - DESCRIPTION						
Objectif : Vente (autoconsom.négligeable)		Produit et type de production : Fruits frais				
Speculations complémentaires :		Marché : Local (Brazzaville)				
Observations :						
B - CARACTERISTIQUES AGRONOMIQUES						
Cycle : 70 jours renouvelables		Place dans la rotation :				
Calendrier : Toute l'année (janvier à décembre)		Points faibles :				
Points forts :		. Sensibilité aux nématodes et au flétrissement bactérien, dégâts insectes (Héliotis) et acarient (Tétraniques) fréquents				
. Bonne conservation en planches		. Pas d'autoproduction des semences				
. Demande irrégulière (pointes), forte toute l'année						
Rendement potentiel : 192 kg /planche		Rendt en milieu paysan (kg/ha) : 144 kg / planche				
Planche de 24m ²		Prix d'équilibre (planche) :		25 973 (300 pl. /dixième d'ha)		
C - RESULTATS ECONOMIQUES						
	unité	Prix unit.	(par ha) Quantité	Total (FCFA)	Observations	
PRODUIT BRUT (moyen)						
Vente à la planche mini pl.		163 200	300	48 960 000	Prix à la planche (24m ²)	
(de 24m ²) Maxi		96 000	300	28 800 000	Mini 96 000	
		230 400	300	69 120 000	Moyen 163 200	
				-	Maxi 230 400	
TOTAL PRODUITS				48 960 000		
CHARGES						
Semences		boite	18000	3	54 000	Données / dixième d'ha
- Mat. Organique		Brout.	15000	300	4 500 000	1 boites de 50g (à 18000 FCFA)
- Urée		kg	900	600	540 000	30 brouettées à 15000 F par dixième d'ha et par cycle
- NPK SB		kg	900	1200	1 080 000	30 kg par dixième d'ha
Produits phytosanitaires						
- herbicide					-	
- insecticide			14000	3	42 000	Pacha : 1 litre à 14000 F
- fongicide		kg	7000	4	28 000	Ivory 80 : 1 kg à 7000 F
TOTAL CHARGES (FCFA/HA)(Hors MO)				6 244 000		
VALEUR AJOUTEE BRUTE				42 716 000		
AMORTISSEMENTS				-	non pris en compte (négligeable)	
VALEUR AJOUTEE NETTE				42 716 000		
Total MO			505	1 548 000		
Préparation sol			25	300 000	75 000 F/1 dixième ha 1 fois par an, soit 37 500 par cycle pour un ha	
Main d'œuvre	Confection des planches	j/ha	75	450 000	1500 F par planche de 24 m ² , à chaque cycle	
	Arrosage et divers (rapporté à l'ha)	j/ha	320	648 000	36000 FCFA par mois pour 3 personnes en permanence, soit (36000*3)*12/6 pour un cycle 216 000 soit 648 000/ha),	
Sarclage/herbes		j/ha	85	150 000	à la tache, 500F /planche	
Récolte		j/ha		-	compris MO salariée "permanente"	
Transport		j/ha		-		
MARGE NETTE (FCFA/HA)				41 468 000		
VALEUR AJOUTEE NETTE/JOUR DE TRAVAIL				84 586		
D - COMMENTAIRES						

Volume production/cycle	45000 Kg
-------------------------	----------

FICHE TECHNICO ECONOMIQUE PAR SPECULATION MARAICHERE		Autres légumes			
Données économiques établies pour un ha et un cycle de culture					
A - DESCRIPTION					
Objectif : Vente (autoconsom.négligeable) Produit et type de production : Légume					
Speculations complémentaires : Marché : Local (Bamako)					
Observations : Cette catégorie regroupe les légumes produits par les maraichers de Brazzaville, en quantité plus faible que les 5 principaux : navet, persil, poivron, tomate, ... On a pris l'exemple du navet. Les différences de mode de conduite sont négligeables à ce stade					
B - CARACTERISTIQUES AGRONOMIQUES					
Cycle : 90 jours renouvelables			Place dans la rotation :		
Calendrier : 4 cycles possibles					
Points forts : - Produits demandés mais moins "rentables"			Points faibles : Concurrence avec autres zones (Kati, Sikasso, ...)		
Produits banals					
Rendement potentiel (kg/ha) : -			Rend en milieu paysan (kg/ha) :		
Prix d'équilibre (planche) : 518 (700 pl./quart d'ha)					
C - RESULTATS ECONOMIQUES					
(par ha)					
	unité	Prix unit.	Quantité	Total (FCFA)	Observations
PRODUIT BRUT (moyen)		650	2 800	1 820 000	
Vente à la planche	mini pl.	600	2 800	1 680 000	650 prix moyen
	Maxi	700	2 800	1 960 000	
-					
TOTAL PRODUITS				1 820 000	
CHARGES					
Semences	boite	4750	8	38 000	Données / quart d'ha 2 boites de 100g (4500- 5000 F) 6 charrettes à 2000 - 2500 F par quart d'ha et par cycle
- Mat. Organique	Char.	2250	24	54 000	
- Urée	kg	325	40	13 000	10 kg par quart d'ha
- NPK SB					
Produits phytosanitaires					
- herbicide				-	
- insecticide	l	8000	4	32 000	Décis : 1 litre à 8000 F
- fongicide	l			-	
-					
TOTAL CHARGES (FCFA/HA) (hors MO)				137 000	
VALEUR AJOUTEE BRUTE				1 683 000	
AMORTISSEMENTS					
-					
VALEUR AJOUTEE NETTE				1 683 000	
Main d'œuvre	Total MO		505	1 312 000	
	Préparation sol		15	10 000	15 000 F/quart ha 1 fois par an, soit 10 000 par cycle pour un ha
	Confection des planche	j/ha	100	140 000	50 F par planche, à chaque cycle
	Arrosage et divers (rapporté à l'ha)	j/ha	240	1 120 000	35000 FCFA par mois (dont une partie en nature (repas, logement, soins, ...) pour 4 personnes en permanence, soit (35000 * 4) * 12 / 6 pour un cycle (280000, soit 1 120 000 / ha) - inclut divers travaux complémentaires, y compris récolte, transports locaux, etc. ...
	Sarclage/herbes	j/ha	150	42 000	à la tâche, 15F /planche
	Récolte	j/ha			compris MO salariée "permanente"
Transport	j/ha				
MARGE NETTE (FCFA/HA)				381 000	
VALEUR AJOUTEE NETTE/JOUR DE TRAVAIL				3 333	
D - COMMENTAIRES					

Volume production/cycle	N.D.	Kg
-------------------------	------	----

Périmètres aménagés de Wayako-6 mars

ESTIMATION DE L'OUTILLAGE / EQUIPEMENT D'UN MARAICHER DE BRAZZAVILLE ET CALCUL DES CHARGES QUI EN DECOULENT

NB : En matière de maraichage, le périmètre étant lui-même équipé jusqu'au niveau parcelle, l'équipement est essentiellement constitué par de l'outillage manuel, dont l'utilisation intensive impose un renouvellement fréquent (souvent plusieurs fois par an).

Dans ces conditions, par simplification (et ceci n'ayant aucune incidence sur le résultat) le "capital d'exploitation est considéré comme une charge fixe : charges annuelles de renouvellement (assimilable à des consommables).

Pour l'estimation des coûts de revient, ces charges ne sont pas imputées à une spéculation particulière, mais réparties au prorata des chiffres d'affaires de chacune d'entre elles.

Capital d'exploitation (FCFA)

Nature	Nombre	Coût d'acquisition	Information complémentaire	Durée de vie	Charge annuelle pour un maraicher (1/10 d'ha)	Charge annuelle par ha
Matériel de base (tous agriculteurs)						
Arrosoir	6	6 000		2 ans	18 000	90 000
Bêche	2	4 500		2 ans	4 500	22 500
Râteau	2	3 500		annuel	7 000	35 000
Fourche	1	4 000		2 ans	2 000	10 000
Houe	2	2 500		12 mois	5 000	25 000
Machette	1	2 500		12 mois	2 500	12 500
Binette	2	1 500		12 mois	3 000	15 000
Paille / ombrière pour pépinière	1	10 000		12 mois	10 000	50 000
seaux (15 - 20 litres)	5	1 200		12 mois	6 000	30 000
Pulvérisateur pour traitements phytosanitaires	1	45 000		4 ans	11 250	56 250
Matériel optionnel 20% des maraichers le possède						
Brouette	1	30 000		3 ans	10 000	50 000
Moyenne					10 000	50 000
Total charges annuelles matériel/équipement (FCFA)					79 250	396 250

Périmètres aménagés de Wayako-6 mars / marché Total

ELEMENTS DE PRIX DES PRODUITS MARAICHERS ET DES MARGES COMMERCIALES DES REVENDEUSES

(Enquête de la mission auprès des commerçantes de Février 2017)

NB1 : L'essentiel des transactions est réalisé sur base des unités traditionnelles (planche, sac ou tas / exceptionnellement au kilo cas de la tomate).

NB2 : les investigations montrent une très forte cohérence dans les réponses. Les prix sont connus de tous et semblent évoluer faiblement entre les deux périodes : saison pluvieuse et saison sèche.

NB3 : le mode de commercialisation adopté

Données recueillies en zone de production et au marché TOTAL.

Produit	Unité	Prix achat saison seche (prix production)	Prix achat saison pluvieuse (prix production)
Aubergine violette	Fruit	1 gros fruit: 100 à 150 FCFA	1 gros fruit: 200 à 300 FCFA
	Kilogramme	4-5 fruits : 250 FCFA	4-5 fruits =300 FCFA
Céleri	bouquet 3 feuilles	25 FCFA	25 FCFA
	Kilogramme	2500 à 2800 FCFA	3000 à 3500 FCFA
Chou pommé	Tas de 5 pommes	2 500 FCFA	3 000 FCFA
	Planche (24m ²)	25 000-30 000 FCFA	35 000-45 000 FCFA
Ciboule	petit paquet	2-4 tiges à 25 FCFA	2-4 tiges à 50-100 FCFA
	Planche (24m ²)	45 000 à 60 000 FCFA	70 000-90 000 FCFA
"Endif" (chou de Chine local)	Pied	3-4 pieds = 100 FCFA	3-4 pieds = 200 FCFA
	Planche (24m ²)	7 000 à 12 000 FCFA	15 000 à 20 000 FCFA
Epinard (Baselle)	Pied	3-4 pieds = 200 FCFA	3-4 pieds = 250 FCFA
	Planche (24m ²)	15 000 à 20 000 FCFA	20 000 à 25 000 FCFA
Persil	bouquet 3 feuilles	25 FCFA	25 FCFA
	Kilogramme	2500 à 2800 FCFA	3000 à 3500 FCFA
Tomate	Kilogramme	500 FCFA	750 à 1000 FCFA
Poivron	Fruit	Fruit moyen = 100 à 150 FCFA	Fruit moyen = 150 à 200 FCFA
	Kilogramme	1000 à 1250 FCFA	1250 à 1500 FCFA

Périmètres aménagés de Wayako-6 mars

ESTIMATION DE LA PRODUCTION ADDITIONNELLE SELON LES DIFFERENTES HYPOTHESES D'ASSOLEMENT / INTENSIFICATION

La répartition étudiée est celle qui est proposée par les maraichers.

Elle résulte d'un compromis entre :

- les possibilités d'étalement de la production à toute l'année, grâce aux caractéristiques du périmètre permettant une maîtrise totale de l'eau et un bon affranchissement des contraintes climatiques : nombre de cycle possibles en fonction du calendrier théorique.
- La connaissance des attentes/besoins du marché de Brazzaville, et des caractéristiques de ses évolutions saisonnières.
- les avantages relatifs des différentes spéculations : espérances de gain, investissements nécessaires, risques liés à une évolution défavorable des prix, une surproduction, des phases de mévente ou des des

	Hypothèses / scénarios d'intensification			Production estimée par ha et par cycle (en tonnes)	Estimation de la production pour 15 Ha pour l'année		
	Nombre de cycles maximal (théorique)	Nombre de cycles optimal	Nombre de cycles hypothèse basse		Hypothèse maximale	Hypothèse moyenne (centrale)	Hypothèse basse
	Scen. Max	Scen. Central	Scen. Bas				
AUBERGINE	2	2	1	15	450	450	225
CELERI	4	3	2	3 (*)	180	135	90
CHOU POMME	4	3	2	9	540	405	270
CIBOULE	6	5	4	3	270	225	180
"ENDIF" (CHOU CHINOIS)	10	9	8	3	450	405	360
EPINARD	8	7	6	3	360	315	270
PERSIL	4	3	2	3 (*)	180	135	90
POIVRON	3	2	2	15	675	450	450
TOMATE	4	3	2	45	2 700	2 025	1 350
TOTAL (T)					5 805	4 545	3 285

(*) Estimation poids (récolte et Vente en "bouquets")